

**Dossier de demande d'accréditation
de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE)**

**ESPE de
l'académie de Poitiers**

Etablissement intégrateur

Université de Poitiers

Etablissement(s) partenaire(s)

Université de La Rochelle ;

Rectorat de l'académie de Poitiers ;

Centre national d'enseignement à distance.

Dates des délibérations (conseil d'école de l'ESPE, conseils d'administration de l'établissement intégrateur et des établissements partenaires)

7 juin 2017 – Conseil d'école de l'ESPE ;

7 juillet 2017 – Conseil d'administration de l'université de Poitiers ;

10 juillet 2017 – Conseil d'administration de l'université de La Rochelle ;

4 décembre 2017 – Conseil d'administration du Centre national d'enseignement à distance.

Merci de renvoyer ce dossier à :

accreditation.espe@education.gouv.fr

Sommaire

1) Renseignements administratifs -----	p. 3
1.1) Directeur de l'ESPE, Président du Conseil d'école et Président du COSP -----	p. 3
1.2) Equipe de direction -----	p. 4
2) Stratégie concernant le pilotage du projet de l'ESPE -----	p. 6
2-1) Des axes stratégiques structurants à consolider -----	p. 6
A) Le numérique au service des formés et des acteurs de la formation -----	p. 6
B) La recherche au service de la pratique professionnelle -----	p. 7
C) Les échanges internationaux dans la formation des enseignants -----	p. 8
D) la valorisation de la culture scientifique et technique -----	p. 9
2-2) Une stratégie globale de formation universitaire professionnalisante à affirmer ---	p. 10
A) Généraliser la contribution de la pluralité des acteurs -----	p. 10
B) Confirmer l'ancrage de l'ESPE comme composante universitaire -----	p. 13
3) Présentation générale de l'offre de formation -----	p. 16
3.1) Périmètre -----	p. 16
3.2) Organisation -----	p. 17
3.3) Positionnement dans l'environnement -----	p. 28
4) Fiches AOF des mentions de master MEEF et du DU "parcours adaptés" -----	p. 32
5) Budget de projet -----	p. 33
5.1) Précisions sur les contributions des entités partenaires -----	p. 33
5.2) Evolution des budgets de projet et analyse -----	p. 35
5.3) Préparation du budget de projet 2017-2018 -----	p. 35
5.4) Vers une cartographie économique de la formation des enseignants -----	p. 36
6) Documents annexes -----	p. 37 à 71

1) Renseignements administratifs

L'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Poitiers (ESPE), créée le 1er septembre 2013, est une école intégrée à l'Université de Poitiers (UP), accréditée avec pour partenaires l'Université de La Rochelle (ULR), le Rectorat de l'Académie de Poitiers (Rectorat) et le Centre national d'enseignement à distance (CNED). L'accréditation délivrée concernait les quatre mentions masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF).

1.1 Directeur de l'ESPE et Présidents du Conseil d'école et du Conseil d'orientation stratégique et pédagogique

- Nom du directeur de l'ESPE : **Mario COTTRON**

Mario COTTRON est professeur des universités, 60ème section CNU. Il est rattaché à l'institut Pprime (UPR CNRS 3346 - UP), ses recherches portant sur les métrologies optiques appliquées à des problèmes de fissuration en mécanique.

Il a exercé les fonctions de directeur de l'IUFM de janvier 2011 à septembre 2013, puis a été administrateur provisoire de l'ESPE avant d'en prendre la direction en janvier 2014.

Depuis la création du Réseau national des ESPE en juin 2014, il est vice-président de ce Réseau, en charge des partenariats et des relations internationales. Il est membre du Conseil scientifique de l'ESPE depuis sa création en 2015. Il est aussi depuis janvier 2009 président de l'Espace Mendès France, Maison des Sciences et Techniques en région.

Coordonnées téléphoniques : 05 49 36 22 21

Portable : 06 61 49 94 31

Courriel : mario.cottron@univ-poitiers.fr

- Nom du président du Conseil d'école : **Eric ESPERET**

Eric ESPERET est professeur honoraire des universités, membre du Centre de recherche sur la cognition et les apprentissages (CeRCA : UMR CNRS 7295 – UP). Ses recherches portent sur la psycholinguistique, acquisition et fonctionnement du langage oral et écrit et sur la didactique de l'apprentissage du langage.

Il a fondé puis dirigé la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de l'UP et a exercé la fonction de Président de cette université de décembre 1998 à décembre 2003. De 2004 à 2010, il a été Délégué Général de la Conférence des Présidents d'Université.

Très récemment, il a coordonné l'expertise des dossiers de recherche dans le cadre de l'expérimentation de l'Institut Carnot pour l'éducation.

Coordonnées téléphoniques :

Portable : 06 07 99 06 05

Courriel : eric.esperet@wanadoo.fr

- Nom du président du COSP : **Daniel GAONAC'H**

Daniel Gaonac'h est professeur émérite de psychologie cognitive, rattaché au Centre de recherche sur la cognition et les apprentissages (CeRCA : UMR CNRS – Université de Poitiers). Ses recherches portent sur le fonctionnement de la mémoire de travail dans les activités cognitives complexes, et sur l'apprentissage des langues étrangères.

Il a été directeur du CeRCA et du département de psychologie de l'Université de Poitiers, et a exercé différentes responsabilités à l'IUFM Poitou-Charentes. Il a été président de la section 16 du CNU, et conseiller scientifique à la DGRI et à la DGEIP (psychologie, sciences de l'éducation, sciences du langage).

Il est également membre du Conseil d'orientation stratégique (COS) du Réseau national des ESPE.

Coordonnées téléphoniques :

Portable :

Courriel : daniel.gaonach@univ-poitiers.fr

1.2 Equipe de direction

Composition et responsabilités, principes de fonctionnement et modalités de pilotage (organigramme et comitologie)

Une gouvernance partagée

Dès l'élaboration en 2013 du dossier d'accréditation de l'ESPE, l'ensemble des partenaires a souhaité une gouvernance partagée. Pour chacun des partenaires, un personnel référent a été nommé qui constitue l'interlocuteur privilégié du directeur de l'ESPE et de son équipe de direction. Toute décision qui engage les partenaires est travaillée au sein de cette direction élargie.

Le souci des partenaires a aussi été de permettre de s'appuyer sur la réflexion des personnels de nos structures. C'est ainsi qu'aux deux instances statutaires, Conseil d'Ecole (CE) et Conseil d'Orientation Pédagogique et Scientifique (COSP) définies dans le cadre de la loi « Refondation de l'école de la République », nous avons adjoint quatre commissions consultatives composées de personnels enseignants et non enseignants des quatre entités partenaires, mais aussi d'usagers. Ces quatre commissions sont la Commission pédagogique, la Commission scientifique, la Commission des moyens et la Commission pour l'organisation de la mise en situation professionnelle.

Enfin, pour permettre une participation large des différents acteurs de la formation initiale, l'UP comme l'ULR et le rectorat ont mis en place des dispositifs de concertation et de coordination qui impliquent nos collègues du supérieur (de l'ESPE comme des UFR partenaires) et nos collègues exerçant dans le scolaire.

La gouvernance de l'ESPE de l'académie de Poitiers se structure ainsi autour de trois piliers, la direction, les instances et les dispositifs de concertation et de coordination. Le **Document 1** fournit l'organigramme qui traduit cette gouvernance.

Il convient de maintenir ces pratiques qui associent une majorité d'acteurs dont la réflexion est essentielle à la mise en œuvre des différentes missions dévolues à l'ESPE.

La direction

Les différentes structures participant à la direction sont données en **Document 2**.

Au niveau de l'UP, l'ESPE composante universitaire est animée par une équipe de direction et les principales missions de l'école sont mises en œuvre par des chargés de mission aux responsabilités spécifiques.

L'équipe de direction est composée du directeur de l'ESPE, des directeurs adjoints et directeurs des sites rattachés à l'UP, du responsable de l'administration et du pilotage de l'ESPE, de la responsable de la cellule d'appui et de pilotage de l'ESPE, de la responsable de la scolarité et de la secrétaire de direction. Les réunions sont très régulières, le plus souvent hebdomadaires.

Au niveau académique, des réunions de directions élargies intégrant l'équipe de direction de l'ESPE ainsi qu'un membre référent de chacun des trois autres partenaires du projet sont organisées tous les deux mois. Elles permettent de mettre en place une formation harmonisée au niveau académique et d'aborder les difficultés rencontrées de tout ordre. Cette configuration présente l'avantage d'assurer une bonne réactivité.

Les instances

La composition de ces instances est donnée en **Document 3**.

Des représentants de chacun des partenaires sont membres des deux instances statutaires, le CE et le COSP.

Pour le CE, les quatre représentants nommés par le président de l'UP sont les quatre assesseurs pédagogie des composantes partenaires (Faculté des Sciences du Sport, UFR de Lettres et Langues, UFR des Sciences Fondamentales et Appliquées et UFR des Sciences Humaines et Arts). Concernant les représentants de l'ULR, le vice-président CFVU, l'assesseur pédagogie d'une composante et le responsable des masters MEEF sont membres nommés par le président de l'ULR. Parmi les représentants désignés par le recteur d'académie siège le référent ESPE pour le rectorat.

Nous avons ainsi au niveau du CE une représentation des différentes structures impliquées dans le projet partenarial de l'ESPE. Le CE est complété par des personnels élus qui traduisent la diversité des statuts des personnels enseignants et non enseignants intervenants dans nos formations et des usagers élus représentants des étudiants et fonctionnaires stagiaires de nos formations inscrits dans nos deux universités.

La composition du COSP intègre des personnalités dont l'expertise contribue à la réflexion de cette instance statutaire sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'école. Des personnalités rattachées aux structures partenaires, engagées dans la formation (préprofessionnalisation, formation initiale, DAFPEN, conseiller formation dans des organismes territoriaux), investies dans le champ scientifique (directeurs de laboratoire et d'équipes, chargés d'innovations), experts de problématiques de formation (personnalités d'autres universités, spécialistes du numérique éducatif, des problématiques de scolarisation d'élèves en situation de handicap, ...), composent de façon équilibrée cette instance.

Les quatre commissions consultatives sont rattachées au COSP et mènent des travaux pour nourrir les débats et la réflexion de cette instance.

La représentation des entités partenaires de l'ESPE (UP, ULR, rectorat et CNED) prend en compte le poids de chacune dans le projet ESPE, avec une présence plus forte des représentants de l'UP sans que ces représentants ne disposent de la majorité au sein de chacune de ces commissions.

Pour ces quatre commissions, les instances statutaires sont représentées pour favoriser le lien entre CE, COSP et commissions consultatives.

Les dispositifs de coordination et de concertation

Ces dispositifs sont fournis en ***Documents 4, 5 et 6***,

Leur organisation et leur rôle sont décrits en réponse au § 3.2 Organisation.

La préparation de la contractualisation, chantier privilégié

Depuis 2015, les différentes phases de la contractualisation 2018-2022 (auto-évaluation et renouvellement de l'accréditation) sont au cœur des réflexions et des travaux conduits par ces différents organes de pilotage et de concertation.

Un premier document de fin 2015 donné en ***Document 7***, élaboré par le président du COSP et le directeur de l'ESPE, confie aux quatre commissions consultatives un travail prospectif en amont de l'élaboration des dossiers de contractualisation. Plusieurs champs de réflexion sont ciblés pour lesquels existent des enjeux importants et prioritaires quant aux choix stratégiques de l'ESPE.

Un second document de fin 2016 donné en ***Document 8***, élaboré par les présidents du CE et du COSP et le directeur de l'ESPE, précise quelques axes forts qui doivent nourrir la construction de la nouvelle offre de formation de l'ESPE, ceci en amont du travail d'élaboration de l'architecture de formation, et sollicite des propositions préalables sur ces axes privilégiés.

Le présent dossier de renouvellement de l'accréditation de l'ESPE de l'académie de Poitiers, qui prend en compte les acquis et les dispositifs de formation développés depuis 2013, est aussi fortement imprégné des réflexions préalables menées au sein de la communauté des acteurs et des partenaires de l'ESPE et des propositions contribuant à offrir des réponses plus pertinentes aux missions confiées à l'ESPE.

2) Stratégie concernant le pilotage du projet de l'ESPE

Pour apprécier le contexte et les enjeux de formation initiale et continue des enseignants et personnels d'éducation, il est indispensable de resituer la stratégie de l'ESPE, dans sa dimension académique et non seulement composante universitaire (ESPE, établissements intégrateur et partenaires, rectorat...). A cet effet, un texte d'orientation stratégique, issu collégialement de la direction de l'ESPE, des partenaires universitaires et de l'académie introduit ici le dossier d'accréditation et les axes stratégiques retenus au sein et entre toutes les parties prenantes, au regard du contexte, aussi bien en termes de bilan que de perspectives. La convention liant les partenaires et précisant leurs engagements réciproques peut être utilement versée en pièce annexe.

Quatre axes stratégiques principaux, qui traduisaient des compétences particulières ou un savoir-faire partagé au sein de l'académie, avaient été proposés lors du dossier d'accréditation de 2013. Ces axes concernaient le numérique, la recherche dans les champs de l'éducation ou de la formation, les échanges internationaux et la valorisation de la culture scientifique, et constituaient des priorités pédagogiques qui doivent nourrir l'offre de l'ESPE.

Pour développer chacun de ces axes, des chargés de mission dédiés ont soutenu cette politique, constitué des réseaux collaboratifs, et ont bénéficié d'un service administratif d'appui au pilotage et à l'innovation spécifiquement créé. Le bilan après quatre années de fonctionnement atteste du travail effectué dans ces domaines stratégiques, rend compte de réalisations nombreuses. Mais il convient de poursuivre et d'amplifier la mise en œuvre de ces priorités au service de la formation.

Notre volonté d'offrir une formation associant étroitement caractères professionnels et universitaires, et l'expérience acquise depuis 2013, mettent en évidence deux enjeux qui doivent mobiliser nos efforts dans le cadre de la contractualisation nouvelle. C'est à tous les niveaux d'intervention, de la décision à la conception jusqu'à la mise en œuvre, que nous avons à favoriser la pluralité des acteurs dans le développement des missions confiées à l'ESPE. C'est aussi confirmer l'ancrage et la légitimité de l'ESPE comme composante de l'université par une participation accentuée aux activités et aux évolutions développées au sein de la communauté universitaire.

2-1) Des axes stratégiques structurants à consolider

A) Le numérique au service des formés et des acteurs de la formation

Bilan

Pour chacune des mentions MEEF, un enseignement conséquent est dispensé sur cette thématique transversale du numérique éducatif. Il est axé sur la compréhension des enjeux liés au numérique dans l'éducation, sur la maîtrise des technologies à but éducatif et sur la promotion d'usages raisonnés dans le but de faciliter les apprentissages et la compréhension.

Cet enseignement met le focus sur la connaissance et la maîtrise des outils (TBI, tablettes, robots, ENT, plateforme de formation, ...), des méthodes (quels usages pour quels objectifs) et des transferts dans la classe.

Les étudiants sont en action, ils expérimentent des modalités de formations variées (en présence, à distance, en mode collaboratif, ...) et composent un portfolio de formation de culture numérique autour de quatre grands thèmes : s'informer, échanger, collaborer, produire.

Pour les fonctionnaires stagiaires de parcours adaptés déjà titulaires du MEEF (les stagiaires concernés des trois mentions sont alors réunis), des journées sont dédiées à l'innovation pédagogique favorisée par le numérique en collaboration avec le service de la Direction académique au numérique éducatif et le Réseau Canopé.

Notre équipe participe également à l'encadrement de plusieurs stages de formation continue sur la thématique des pratiques du numérique en classe, en collaboration avec les services du rectorat.

L'ESPE est membre d'un Groupement d'Intérêt Scientifique "Innover avec le Numérique pour l'Enseignement, la Formation et les Apprentissages" créé en 2015 avec la participation des acteurs de l'éducation (rectorat, CNED, Canopé), de laboratoires des deux universités et du CNAM, de collectivités (Région Nouvelle-Aquitaine, municipalités), et d'entreprises expertes. Cette activité traduit notre volonté d'innover au service de la formation. Dans ce cadre, nous collaborons au Campus e-Education pour promouvoir et impliquer l'ESPE et sa communauté à l'innovation numérique.

Nous contribuons à un projet validé dans le cadre de l'appel e-Fran "Détecter et accompagner les élèves dyslexiques et dyspraxiques grâce à un jeu vidéo" porté par l'un de nos enseignants chercheurs.

Nous sommes associés (définition des contenus, conception du produit) sur la création d'un MOOC "citoyen numérique" pour l'éducation aux médias numériques et à l'information du bac-3 au bac+3, projet déposé auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'appel à projet Enseignement supérieur de cette collectivité.

Perspectives

Notre objectif est de diversifier, plus que nous ne le faisons actuellement, les situations d'apprentissage et d'évaluations de nos étudiants et stagiaires. Chacun des acteurs de la formation doit intégrer que le numérique n'est pas un objectif en soi, mais qu'il est surtout une occasion de remettre en cause des formes d'enseignement. Nous devons favoriser l'insertion du numérique dans la pratique propre des formateurs de l'ESPE, permettre aux collègues d'échanger et de prendre en considération la place du numérique dans la pédagogie d'adultes avec les pratiques et les enjeux d'aujourd'hui.

Dès cette année, nous avons construit pour nos enseignants trois journées d'échanges, de découverte et de formation sur différents supports numériques permettant la capture web, le découpage, la scénarisation pédagogique. L'objectif de cette formation est de diversifier et enrichir ses supports visuels de présentation avec de l'interactivité. Ces pratiques de formation en interne vont se répéter tout au long des prochaines années, le taux de participation de nos collègues à ces formations constituera un des indicateurs de l'évolution recherchée dans nos pratiques.

Le Centre de ressources, d'ingénierie et d'initiatives pédagogiques (CRIIP) de l'UP propose une offre de formation d'ingénierie pédagogique à destination des personnels enseignants de l'établissement. Nous devons, plus qu'il n'est fait actuellement, participer à ces formations.

Des Assises du numérique éducatif en formation, dont l'organisation est envisagée avec les partenaires experts dans le domaine, permettront aussi de faire un bilan sur les usages et de structurer les réponses aux besoins des collègues. Il nous faut repérer, produire et diffuser à nos collègues des ressources numériques, des méthodes et des outils de formation

L'environnement professionnel doit aussi être adapté à ces évolutions. Il nous faut augmenter les espaces de travail informel (entre enseignants, entre enseignants et étudiants) avec une réelle disponibilité des services en ligne et de leur accès. De même, il nous faut repenser les espaces d'apprentissages physiques, l'ergonomie de l'environnement numérique professionnel, qui concourent à l'appropriation de ces nouveaux usages. Un travail sur les espaces d'apprentissages physiques est déjà engagé sur nos sites, tant sur l'ergonomie de l'environnement numérique professionnel qui concoure à l'appropriation de ces nouveaux usages que sur les dispositifs pédagogiques mis en place. Il nous faut poursuivre ces adaptations.

La collaboration entre les services d'appui du rectorat et des universités doit aussi être amplifiée, pour favoriser le partage d'informations et de données, pour contribuer à l'évolution des pratiques administratives associées à la formation.

B) La recherche au service de la pratique professionnelle

Bilan

Au niveau de la formation, un cadrage définit précisément les objectifs et les attendus de la formation par la recherche qui doit permettre une posture réflexive du futur praticien. Une UE recherche apparaît dans chacun des 4 semestres des mentions MEEF, un travail scientifique réflexif est aussi demandé pour chacun des stagiaires en parcours adaptés avec un cadrage spécifique des attendus. Les thématiques traitées par les étudiants et les stagiaires prennent appui sur des fondements conceptuels et des apports méthodologiques dispensés au cours de séminaires de recherche et se rapportent à des thèmes didactiques, pédagogiques ou éducatifs dans le domaine de la formation et/ou de l'éducation. Cette formation par la recherche bénéficie du soutien scientifique des laboratoires d'adossement traitant de problématiques liées à l'éducation.

Une politique de structuration de l'activité scientifique de l'ESPE a conduit à privilégier deux axes d'activités, l'un consacré aux apprentissages et aux apprenants (centré sur les apprenants, les processus d'apprentissage, le contexte et les conditions), l'autre se rapportant aux pratiques éducatives et à l'ingénierie (axé sur l'enseignant, sur les pratiques et l'ingénierie éducative).

Par une politique incitative forte (procédure annuelle d'appel à projets, suivi d'avancement des travaux), l'ESPE soutient des recherches finalisées s'inscrivant dans les axes prioritaires d'activités scientifiques. Ces

recherches sont conduites par des équipes pluri-catégorielles qui associent enseignants chercheurs et enseignants des 1^{er} et 2nd degrés rattachés à l'ESPE ainsi que des enseignants en poste dans l'académie pour quelques projets. Elles répondent à des besoins du terrain éducatif, et s'appuient le plus souvent sur le recueil de données en école ou établissement.

Des actions de diffusion des avancées et résultats de la recherche sont régulièrement organisées au sein de l'ESPE, qui rendent compte des travaux des recherches finalisées conduits en interne ou de recherche en éducation développées au sein des laboratoires de l'université. Nous essayons, chaque fois que possible, d'organiser les emplois du temps pour permettre aux étudiants et stagiaires de nos masters de profiter de ces manifestations et échanges scientifiques.

Enfin, un travail est engagé avec les collègues en charge des questions scientifiques au sein des ESPE de la COMUE Léonard de Vinci pour examiner la complémentarité de nos expertises et les possibilités de structuration de la recherche en éducation au niveau de ce site. Dans ce cadre, plusieurs manifestations scientifiques ont été organisées dans chacune des ESPE, avec la participation des autres partenaires.

Perspectives

Nous devons mieux encore articuler recherche en éducation et problématiques de terrain. Nous avons initié, avec le rectorat et les laboratoires du domaine des sciences humaines et sociales pour l'éducation des deux universités, un processus de type Institut Carnot de l'Education, qui va nous permettre de mettre en lien problématiques de terrain et compétences scientifiques. Nous serons chargés de faciliter cette mise en lien, les thématiques traitées pourraient alors constituer des thématiques privilégiées au niveau du travail de recherche de nos étudiants et stagiaires.

Dans une démarche analogue, nous devons mettre à profit les classes d'expérimentation (classes de CM1, CM2 et 6^{ème}) où va se déployer le projet e-Fran consacré à l'usage d'un jeu vidéo pour la détection des élèves ayant des difficultés dyslexiques, pour concevoir des activités scientifiques réflexives dans le cadre de la formation de nos étudiants et stagiaires.

Nous devons consolider l'adossement recherche de nos masters MEEF. Dans le cadre d'une charte au niveau de l'établissement qui formalise les liens entre masters et laboratoires, nous menons actuellement une réflexion avec les directeurs des laboratoires d'adossement pour la mise en œuvre d'un adossement plus construit dans la contractualisation nouvelle.

Ce sera la possibilité offerte à nos collègues rattachés à ces laboratoires de contribuer par leur expertise au suivi des mémoires et écrits réflexifs de nos étudiants et stagiaires. Les problématiques des écrits de recherche de nos étudiants et stagiaires doivent être ouvertes sur des thèmes scientifiques plus spécifiques travaillés par ces collègues, la confrontation de ces problématiques à des terrains d'expérimentation par nos usagers dans le cadre de leur formation par la recherche constituerait aussi un bénéfice pour les laboratoires.

Nous avons souhaité mettre en place en juin 2017 une journée d'études "Spécial Doctorants" ayant pour objectif, par la présentation des avancées scientifiques, de faire partager aux équipes de l'ESPE les travaux portant sur les questions éducatives des doctorants rattachés aux laboratoires d'appui de nos masters. Nos usagers seront aussi invités à participer à cette journée. Cette initiative a vocation à être annuellement reconduite et participera à consolider le lien adossement recherche/formations.

Nous devons contribuer à mieux diffuser les recherches en éducation développées au sein des laboratoires en incitant nos collègues à proposer des actions au niveau du Plan académique de formation, en anticipant la programmation des séminaires et journées d'étude pour mieux organiser la participation de nos étudiants et stagiaires comme des personnels en poste dans le scolaire.

C) Les échanges internationaux dans la formation des enseignants

Bilan

L'ouverture vers l'international de nos formations se traduit par une politique très volontariste de l'ESPE. Nous constatons un taux important de mobilité étudiante pour des stages courts en 1^{ère} année de master (presque exclusivement en MEEF 1^{er} degré avec de l'ordre de 20% de nos effectifs), et des mobilités pour des stages longs effectuées en 2nde année par quelques étudiants du M2 ayant échoué au concours (les enseignements étant alors dispensés à distance pour ces étudiants). Les étudiants ayant un projet de mobilité sont encouragés par des temps de formation dédiés, par un accompagnement pédagogique et logistique, et bénéficient d'un soutien financier externe (Région – PESI) et interne (ESPE) pour toute mobilité. Les propositions de stage (de 2 à 8 semaines) sont variées, tant dans le contenu (stage d'études comparées, de pratique en immersion ou en AEF, d'éducation à la solidarité), que dans les destinations (entre 15 et 20 établissements partenaires chaque année).

Des missions d'expertise et d'aide au pilotage de structures éducatives à l'étranger illustrent aussi cette dynamique.

Des partenariats spécifiques ont été développés avec le Mexique (en lien avec les ESPE de Créteil et Centre Val de Loire) qui permettent d'accueillir des étudiants mexicains futurs professeurs pour un séjour de 3 mois en immersion à l'ESPE et dans les classes françaises dans le cadre de leur formation. A ce jour 6 ESPE sont partenaires, et en septembre 2017, c'est plus d'un tiers des ESPE qui participera à ces échanges. La coordination est assurée par l'ESPE de Poitiers en lien avec la DREIC et l'ambassade de France au Mexique. Un même dispositif est à l'étude dans le cadre d'accords binationaux avec le Chili et avec l'Argentine.

L'ESPE contribue, à la demande de la DREIC et en appui de l'ESENER, à des missions d'expertise à l'étranger sur la rénovation des systèmes de formation et des dispositifs de pilotage, comme à la mise en place de séminaires de formation de formateurs auprès d'acteurs de ces systèmes éducatifs (acteurs du Liban, du Mexique, du Chili, de Haïti). Les personnels de l'ESPE (enseignants et non enseignants) participent régulièrement à ces formations dispensées sur le site de l'ESENER ou dans nos locaux lors de la venue de délégations étrangères.

Un accent particulier est aussi mis sur la solidarité internationale à travers des projets d'appui à la formation d'enseignants notamment en Haïti (dépôt de projet en 2017 Erasmus Plus "Action clé1 - Mobilité internationale de crédits"), au Maroc, au Rwanda.

L'ESPE accueille également chaque année, quelques étudiants issus du programme ERASMUS +, Études en France ou de conventions partenariales qui bénéficient d'un accompagnement particulier.

Perspectives

L'approche comparée des pratiques didactiques et pédagogiques et l'immersion dans un environnement éducatif différent contribuent, pour les étudiants participant à ces échanges, à porter un regard sur d'autres politiques éducatives et d'autres façons de traiter les problèmes que rencontre l'institution (échec scolaire, violence à l'école, relation aux familles, enseignement des langues, ...). Cette décentration permet de mieux analyser leurs choix, de mieux cerner leur future identité professionnelle et de mieux comprendre le système éducatif français et son fonctionnement.

Notre effort doit porter sur le 2nd degré, trop peu d'étudiants du M1 demandant à bénéficier de mobilité dans un établissement à l'étranger. Nous devons convaincre ces étudiants du profit de tels stages qui permettent de mieux appréhender les enjeux de notre système éducatif et participent à leur professionnalisation. Et les rassurer en leur montrant, comme l'atteste l'expérience en 1^{er} degré, qu'effectuer une telle mobilité n'est préjudiciable ni à la réussite au concours de recrutement ni à la validation du M1.

Nous devons aussi trouver les moyens de permettre à nos fonctionnaires stagiaires d'effectuer un stage dans une classe à l'étranger. Participer au programme Erasmus Plus consacré à la mobilité des apprenants et des personnels d'éducation pourrait constituer une opportunité. Un projet coordonné par le Réseau national des ESPE avec un consortium d'établissements partenaires paraît une solution à privilégier. Plusieurs possibilités seront alors à étudier en lien avec les services du rectorat pour repenser l'organisation du demi-service en responsabilité des stagiaires.

D) la valorisation de la culture scientifique et technique

Bilan

L'enseignement des sciences est un axe fort de la formation au professorat des écoles, avec des enseignements de culture scientifique dispensés dans trois des quatre semestres du MEEF 1^{er} degré. Il s'agit tout autant d'un apport de connaissances et de la transposition didactique à élaborer pour le futur praticien que d'une appropriation des enjeux scientifiques, sociétaux et culturels que représente le domaine scientifique et technologique.

Quelques actions sont conduites en MEEF 2nd degré, pour les parcours des disciplines scientifiques et techniques, dans le cadre d'un dispositif expérimental académique "Classes Sciences-Sport" qui utilise les activités physiques et sportives comme un média pour développer le goût des sciences et contribuer à la compréhension de modélisations scientifiques. Ce dispositif est développé en lien avec le rectorat, une équipe de recherche de biomécanique de l'institut Pprime de l'UP, le Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRITT) en sport et loisir, en partenariat avec le Centre National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

Nos étudiants et fonctionnaires stagiaires sont familiers des structures (Centre de culture scientifique et technique en région, Centres de ressources, Musées) qui participent à la diffusion et la vulgarisation de la culture scientifique et technique.

Nous organisons une journée régulière dans le cadre de "La Fête de la Science" composée d'ateliers scientifiques et technologiques de niveau primaire animés par nos étudiants sur le site d'Angoulême (52 ateliers différents et 800 élèves visiteurs cette année sur une seule journée). Un suivi est ensuite opéré avec les enseignants des classes qui souhaitent poursuivre auprès de leurs élèves ce type d'expérimentation et de mise en évidence de phénomènes scientifiques ou techniques.

Un travail avec les associations départementales "d'accompagnement en science et technologie à l'école primaire (ASTEP)" est engagé, coopération qui permet de créer des liens entre scientifiques universitaires et enseignants du premier degré.

Nous avons contribué au colloque Pierre de Coubertin tenu à Poitiers en 2015 sur "Le sport au service de l'éducation et des connaissances" dont une des thématiques portait sur "le sport au service de l'enseignement des sciences".

Perspectives

Des enseignements interdisciplinaires vont être systématisés au niveau des parcours concernés de la mention MEEF 2nd degré, mettant à profit dans les disciplines des sciences et techniques l'approche scientifique des activités physiques et sportives pour favoriser l'appropriation de connaissances. La physique, la biologie, les sciences industrielles et les mathématiques sont les disciplines visées par ces enseignements interdisciplinaires avec la discipline sport. Ces enseignements, qui participeront à la formation aux enseignements complémentaires définis par la réforme du collège, pourraient pour partie être communs avec des enseignements dispensés en formation continue pour les enseignants en poste déployant l'expérimentation des "Classes Sciences-Sport". Indiquons que cette action globale interdisciplinaire a été retenue, classée 4^{ème} parmi 1533 propositions au niveau national, pour être intégrée dans le dossier de candidature Paris JO 2024 et promouvoir le sport comme un enjeu éducatif de société.

Une proposition a été élaborée, en réponse à un appel à projet pour l'enseignement supérieur de la région Nouvelle Aquitaine, concernant la liaison Bac-3/Bac+3 et plus particulièrement la promotion des disciplines scientifiques. L'ESPE est associée à ce projet, nos professeurs stagiaires des disciplines concernées joueront un rôle d'ambassadeur de l'université auprès des lycéens de leur établissement d'affectation et contribueront plus fortement à l'orientation des lycéens.

2-2) Une stratégie globale de formation universitaire professionnalisante à affirmer

A) Généraliser la contribution de la pluralité des acteurs

L'ESPE, structure partenariale, se doit dans son organisation comme dans son fonctionnement, de s'appuyer sur l'expertise de chacun des partenaires au service de la formation et de la professionnalisation des enseignants. Bien au-delà des seules modalités de l'alternance et du tutorat mixte qui soutiennent la construction de l'identité professionnelle du futur enseignant, c'est dans chacune de ses activités et pour la mise en œuvre de chacune de ses missions que le concours de chacun des acteurs partenaires doit être recherché.

Une réflexion collégiale, des décisions partagées

L'organisation de nos formations, la mise en œuvre des différentes missions confiées à l'ESPE, nécessitent la concertation régulière de l'ensemble des acteurs et la réflexion des partenaires impliqués dans notre structure académique partenariale.

C'est à partir de la concertation conduite au sein de structures consultatives et de la réflexion menée au niveau du COSP que le CE, instance décisionnelle, définit la politique générale de l'ESPE. Par sa composition, représentants élus des personnels enseignants et autres personnels participant aux activités de formation, élus représentant les usagers, assesseurs pédagogie des UFR et vice-président CFVU comme représentants nommés par les deux universités, personnalités extérieures expertes désignées par les partenaires, le CE réunit l'ensemble des acteurs et partenaires du projet ESPE. Chacun est ainsi informé des orientations politiques de l'ESPE et participe à la prise de décision.

C'est sur la base des différents éléments de réflexion et de propositions de ces mêmes structures consultatives que le COSP définit les principales orientations de l'ESPE, en matière de formation, de

recherche, de stratégie. Depuis bientôt deux années, les travaux du COSP sont consacrés principalement à la future contractualisation (dossiers d'autoévaluation et dossier d'accréditation). C'est à partir de l'instruction menée par le COSP que ces dossiers sont examinés par le CE.

C'est dans cet objectif qu'ont été créées les quatre commissions consultatives qui alimentent la réflexion du COSP et qu'ont été déterminées leurs compositions respectives. Ces commissions s'appuient sur les consultations qui sont organisées auprès des enseignants via nos départements de formation, auprès des groupes de travail sur des problématiques plus spécifiques. Ces commissions contribuent à définir le fonctionnement régulier de la structure ESPE, participent à l'élaboration de différents textes de cadrage qui facilitent ce fonctionnement, tant sur les aspects pédagogiques que sur les aspects scientifiques.

C'est dans ce même esprit que le rectorat a mis en place un Comité de pilotage académique ESPE auquel le directeur de l'ESPE participe, qui traite de toute disposition permettant de rendre plus efficace le travail collaboratif au sein de l'ESPE. Ce Comité de pilotage s'est emparé des enjeux de la contractualisation prochaine et saisit cette opportunité pour définir les conditions d'amélioration de notre fonctionnement et de consolidation des réponses apportées à nos missions. Des groupes de réflexion spécifiques viennent alimenter la réflexion de ce Comité de pilotage.

Les Conseils de perfectionnement qui tendent à se généraliser au sein de nos masters MEEF fournissent aussi des éléments de réflexion à prendre en compte par les échanges entre usagers, enseignants et partenaires de l'environnement professionnel. Ils constituent un appui important au pilotage de nos formations.

Il est aussi nécessaire, sur plusieurs aspects, de promouvoir un travail collaboratif fort entre les services administratifs d'appui des différents partenaires. C'est le cas du travail régulier effectué entre les services de scolarité des UFR de l'UP, des MEEF de l'ULR et du service dédié de l'ESPE. C'est aussi l'important partage des informations élaborées entre d'une part la Division des personnels enseignants, la Division des systèmes d'information du rectorat, et d'autre part le service de scolarité et le service informatique de l'ESPE. Ce travail conjugué des services d'appui nous permet dès le début septembre d'avoir une idée très précise du profil de l'ensemble des lauréats concours et ainsi de répartir chacun d'eux dans le cursus de deuxième année de master ou dans les parcours de formation adaptés.

L'équipe de direction, qui définit l'orientation stratégique et la mise en œuvre du projet académique de l'ESPE, élabore des propositions de texte soumis aux discussions du COSP et du CE. Cette équipe de direction se réunit très régulièrement (de façon formelle chaque semaine) et sa composition associe personnels enseignants et personnels non enseignants. Le directeur de l'ESPE, les directeurs adjoints et directeurs des sites de formation, le responsable de l'administration et du pilotage de l'ESPE, la responsable de la cellule d'appui au pilotage et à l'innovation et la chargée de communication participent à ces réunions, cette réalité traduisant l'imbrication forte entre organisations pédagogiques, scientifiques et administratives pour définir l'organisation de notre fonctionnement.

La politique générale mise en œuvre par l'ESPE, la proposition de réponses à telle ou telle nouvelle orientation dans des délais parfois resserrés, nécessitent la réunion d'une direction élargie avec la participation des représentants des partenaires. Auprès du directeur de l'ESPE et des directeurs adjoints, du responsable de l'administration et du pilotage de l'ESPE, viennent prendre part à la réflexion le responsable des MEEF sur l'université partenaire, le référent ESPE du rectorat et le directeur de la formation du CNED. Bien évidemment, des réunions plus informelles ont lieu régulièrement entre ces différents responsables au sein de la structure partenariale.

Il convient aussi de mentionner la contribution conséquente de notre ESPE à la réflexion et aux activités collaboratives du Réseau national des ESPE. C'est vrai par notre participation aux quatre commissions permanentes du Réseau, c'est aussi le cas par l'implication forte de nos chargés de mission dans des activités spécifiques de ce Réseau (organisation du printemps de la recherche en éducation, conception de relations partenariales à l'international).

Des formations conçues et mises en œuvre à travers la complémentarité des expertises

La formation par l'alternance des professeurs et personnels d'éducation stagiaires constitue le pivot de la formation initiale. Le tutorat mixte dont bénéficient les stagiaires tient une place essentielle dans l'acquisition des compétences particulières et communes telles que définies par les référentiels. Le rôle complémentaire entre tuteurs de terrain et référents ESPE se traduit tout au long de l'année par des contacts réguliers permettant des bilans d'étapes de l'évolution de la maîtrise de ces compétences par le stagiaire. Ce regard croisé porté sur la pratique et la posture du futur professionnel, l'outil de suivi et de dialogue entre stagiaire et les deux personnels experts que constitue le portfolio numérique, fournissent les conditions d'une professionnalisation exigeante. L'évaluation en fin d'année dans le cadre du master de la maîtrise professionnelle du stagiaire par ces deux experts légitime l'efficacité de cette équipe plurielle.

Ce fonctionnement en binôme est initié dès la prérentrée scolaire, par un travail commun entre tuteur, référent et stagiaire sur une journée, par des informations détaillées du cadrage de la mission et des attendus de chacun des membres de ce tutorat mixte. Pour conforter ce travail collectif, sans aucun doute devrions-nous planifier en cours d'année une réunion formelle de ces équipes mixtes pour le 2nd degré, cette pratique étant déjà mise en œuvre au niveau de chacun des sites départementaux pour le 1^{er} degré. Par ailleurs, l'utilisation à venir de l'application Muses devrait permettre un échange plus aisé et plus transparent entre les différents partenaires : l'étudiant-stagiaire, les tuteurs terrain et référents ESPE, les services du rectorat (inspection, DPE, DEC, DAFOP) et ceux de l'ESPE.

La mention Pratiques et Ingénierie de la Formation, actuellement consacrée à la formation et l'accompagnement de formateurs, va couvrir pour la contractualisation prochaine deux problématiques nouvelles, la formation de personnes ressources pour des publics en situation de handicap et la formation de conseillers pédagogiques pour les établissements d'enseignement supérieur.

Nous devons viser une ouverture plus grande de cette mention au niveau des publics formés, pour répondre aux besoins de formation des professionnels de la formation des milieux associatifs, des secteurs artistiques et culturels, des établissements publics aux missions territoriales ou internationales, des structures privées. Cette mention, qui constitue pour l'ESPE un enjeu stratégique fort en complément à la formation des professionnels de l'éducation, est aussi l'occasion de conforter l'université dans sa mission de formation tout au long de la vie et de multiplier les liens entre secteurs professionnels et environnement universitaire.

La formation initiale intégrée met aussi à contribution les enseignants du scolaire dans les enseignements de nos masters MEEF. Ce sont les collègues mis à dispositions par le rectorat (PEMF et FA pour 4 ETP dans le 1^{er} degré et 5 ETP dans le 2nd degré) qui principalement interviennent en préparation de stage et analyses de pratiques, les enseignants en services partagés (pour 14 ETP, essentiellement occupés par des collègues du 2nd degré) qui dispensent des enseignements de culture commune et assurent des missions de référents auprès de nos stagiaires, ce sont aussi les personnels de direction et d'inspection qui interviennent plus ponctuellement. Dans le cadre de journées thématiques spécifiques proposées pour les stagiaires déjà titulaires d'un master MEEF, il est fait largement appel aux collègues (du rectorat, des partenaires de l'école) pour construire séminaires et ateliers sur des thématiques éducatives vives.

Il nous faut certainement intégrer dans nos formations des temps d'immersion dans les écoles et établissements en dehors des seules activités de stage, d'échanges avec les acteurs du scolaire, pour que ces structures jouent aussi pleinement leur rôle d'établissements formateurs.

La construction de la professionnalité de l'enseignant nécessite d'organiser un continuum de formation qui commence dès le début des études universitaires et qui sera amené à se poursuivre tout au long de la vie. Le regroupement des masters mention MEEF au sein d'un champ spécifique de formations commun aux deux universités, le champ "Sciences de la formation et de l'éducation", constitue une structure qui favorisera l'organisation de cette formation continuée.

Dans le cadre de la contractualisation prochaine, les deux universités de l'académie ont défini un cadrage comparable de l'organisation des enseignements de préprofessionnalisation. Cette structuration va donner cohérence à ces enseignements au sein d'un établissement, et va permettre de définir entre responsables de Licences et responsables des MEEF des contenus adaptés avec pour objectifs une continuité et une progressivité des apports en termes de connaissances et de compétences. Le champ de formations "Sciences de la formation et de l'éducation" qui associe étroitement l'ESPE et quatre composantes de l'UP, l'ULR, constitue un levier institutionnel favorisant l'articulation et le déploiement des parcours de professionnalisation vers les métiers de l'enseignement en licence.

Depuis trois années, l'ESPE est associée à la construction du cahier des charges de l'offre de formation académique. De nombreuses propositions pour le plan de formation académique 2016-2017 ont été soumises par les collègues de l'ESPE (offres de formation en 1^{er} degré, en 2nd degré, offres inter degré, offres de formation de formateurs). Plusieurs de ces propositions ont été retenues, sur l'évaluation, l'analyse de situations professionnelles ou sur la formation des tuteurs. Il nous faut amplifier cette démarche, et proposer en complémentarité avec le scolaire, des propositions innovantes facilitant les préparations aux certifications, la diplomation par capitalisation ou la mise en situation réflexive par la participation à des activités scientifiques.

Des activités scientifiques collaboratives

L'adossement à la recherche des MEEF avec les laboratoires du domaine des sciences humaines et sociales pour l'éducation (SHSE) est un élément essentiel de la participation à la professionnalisation des futurs enseignants et personnels d'éducation. Nos masters bénéficient de l'appui scientifique des laboratoires suivant : le Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage (CeRCA – UP - UMR 7295), les Groupes de recherches et d'Etudes sociologiques du Centre-Ouest (GRESO – UP – EA 3815), les Formes et Représentations en Linguistique, Littérature, Images, Scène (FoReLLIS – UP - EA 3816), les

Technologies numériques pour l'éducation (TECHNE – UP - EA 6316) et le laboratoire Informatique, Image et Interaction (L3I – ULR - EA 2118).

Des unités d'enseignement consacrées à la recherche sont certes dispensées sur chacun des semestres de nos masters, mais les intervenants sont exclusivement des enseignants chercheurs experts des SHSE rattachés à l'ESPE. Il existe une volonté partagée avec les responsables des laboratoires d'adossement, pour la contractualisation prochaine, de développer progressivement des interventions conséquentes d'enseignants chercheurs de ces laboratoires rattachés dans d'autres UFR de l'université pour contribuer aux séminaires, aux suivis de mémoires, en lien avec leurs thématiques de recherche. L'activité des stagiaires pourrait alors être consacrée à la mise en place des concepts méthodologiques fournis par le recueil et l'analyse de données scientifiques. Cet adossement recherche va aussi se concrétiser par des moments d'immersion de nos usagers dans les laboratoires car il n'est pas concevable d'être demain un enseignant sans avoir partagé une acculturation à l'activité scientifique.

Aux apports méthodologiques qui sont donnés à nos usagers, nous devons veiller à mieux identifier les objets de recherche illustrant la mise en œuvre de ces méthodologies pour répondre plus pertinemment aux interrogations ou besoins du terrain. Sans aucun doute, l'intégration dans les jurys de soutenance des productions scientifiques de nos étudiants et stagiaires d'un enseignant (ou d'un autre personnel) du scolaire n'ayant pas participé au suivi de travail réflexif permettrait de mieux estimer l'intérêt des thèmes traités pour la communauté scolaire. La mise en place d'un calendrier précis des soutenances, très anticipé, devrait faciliter cette intégration également souhaitée par le rectorat.

La structuration de la recherche en éducation est un chantier long et complexe. Par plusieurs démarches, l'ESPE peut être un facilitateur et contribuer à fédérer l'ensemble des compétences dans ce domaine.

Notre participation au Groupement d'Intérêt Scientifique "Innover avec le Numérique pour l'Enseignement, la Formation et les Apprentissages" doit nous permettre, en lien avec les laboratoires du domaine et les acteurs de l'éducation implantés sur notre territoire, de développer des ressources pédagogiques numériques innovantes et de collaborer à l'analyse de l'usage de ces ressources. A titre d'exemple, une thèse est actuellement engagée consacrée à la conception d'un manuel scolaire numérique au niveau lycée pour la discipline histoire-géographie. Nos enseignants participeront à la conception d'un fragment, en lien avec les corps d'inspection de la discipline, et conduiront avec nos étudiants et stagiaires des études comparatives sur les usages de ces fragments et les effets de ces supports numériques sur les apprentissages.

Le processus qui tend à organiser un Institut Carnot est à privilégier pour le champ de l'éducation. Dans cet esprit, sous la responsabilité du chargé de mission recherche de l'ESPE et du responsable du centre académique en recherche-développement, innovation et expérimentation de l'académie, nous œuvrons à la mise en lien entre problématiques de terrain et compétences scientifiques. Nos collègues du rectorat vont identifier quelques projets en partant des interrogations des équipes pédagogiques du scolaire, et des rencontres vont être organisées entre ces équipes et des représentants des laboratoires des SHSE pour confronter ces projets et les expertises des équipes de recherche. L'ESPE assurera le suivi de ces projets, l'avancement du travail collaboratif engagé. Une même démarche sera renouvelée dans l'année pour accroître le nombre de thématiques de convergence. Ce processus visera deux bénéfices, d'une part développer des innovations pédagogiques adossées à la recherche au sein du scolaire, d'autre part susciter de nouvelles activités de recherche sur des sujets aujourd'hui mal renseignés par la recherche.

B) Confirmer l'ancrage de l'ESPE comme composante universitaire

La loi d'orientation et de programmation pour la "Refondation de l'Ecole de la République" affirme une formation de niveau master pour les futurs enseignants et personnels au sein d'écoles supérieures rattachées à l'université. C'est par une activité soutenue au sein de la communauté universitaire que l'ESPE pourra mettre en œuvre les différentes missions (formation initiale, formation continue, recherche, pédagogie universitaire, coopération internationale) définies par la loi.

Une implantation sur les campus universitaires

La restructuration du pôle universitaire charentais par regroupement du site ESPE d'Angoulême sur le Centre universitaire de la Charente est inscrite au Contrat de Projet Etat-Région 2015-2020. Une opération immobilière comparable a été réalisée en septembre 2016, dans le cadre du schéma régional de l'enseignement supérieur de l'UP, par la réimplantation du site ESPE de Niort sur le pôle universitaire niortais.

Ce projet et cette réalisation viennent compléter la restitution aux Conseils généraux des sites IUFM alors hébergés dans les anciennes écoles normales. Dès 2008, le site IUFM de Poitiers rejoignait le campus universitaire poitevin au moment de l'intégration de l'IUFM. En 2012, le transfert du site IUFM et de ses

personnels de l'UP vers l'ULR s'accompagnait de la localisation de la formation sur le campus universitaire rochelais.

L'implantation de l'ensemble des sites ESPE sur les campus et antennes universitaires de notre académie rend cohérente la politique de site des deux universités et doit contribuer au développement des synergies entre composantes et favoriser les pratiques collaboratives avec l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire.

Une contribution à des projets collaboratifs

Les appels à projet sont nombreux et il nous faut saisir ces opportunités qui permettent par un travail collaboratif d'enrichir nos compétences au service des missions de l'ESPE dans les champs de la formation et de la recherche.

Nous devons poursuivre notre participation à l'appel à projet Région Nouvelle Aquitaine ayant pour objectifs le soutien financier aux établissements du supérieur. Pour la première campagne de cet appel début 2017, l'ESPE est impliquée dans trois projets. Deux projets portent sur le volet enseignement. L'un est consacré au continuum Bac-3/Bac+3 et à la continuité des parcours en favorisant une orientation choisie du lycée au supérieur où nos professeurs stagiaires contribueraient à l'orientation des lycéens avec un rôle d'ambassadeurs de l'université. Plusieurs UFR de l'UP, son service commun chargé de l'orientation et le rectorat d'académie sont partenaires. L'autre vise la construction d'un MOOC pour l'éducation aux médias numériques et à l'information destiné aux lycéens et aux étudiants de licence (toutes disciplines confondues), où la responsabilité scientifique et la gestion de projet est confiée à deux collègues rattachés à l'ESPE. Deux laboratoires de l'UP et de l'ULR travaillant dans le domaine, les trois rectorats d'académie au sein de la Région et Canopé (CLEMI) sont partenaires. Le troisième projet, qui porte sur le volet recherche, traite de la bande dessinée et des enjeux de société. L'une des thématiques est consacrée à l'éducation. Quatre sites universitaires (Bordeaux, Limoges, ULR et UP), l'ESPE d'Aquitaine, une douzaine de laboratoires, des structures expertes du domaine localisées à Angoulême, sont impliqués dans cette proposition.

Nous avons par le passé contribué à des Actions concertées incitatives proposées par l'UP dans le cadre de la Maison des sciences de l'homme et de la société (USR 3565) qui privilégie des approches interdisciplinaires dans le domaine des Sciences humaines économiques et sociales (recherches sur la maîtrise de la production d'écrits à l'école, sur l'étude des pratiques et des appropriations lors de l'usage des "serious games" à l'école). Nous devons être en mesure de nous associer à d'autres projets scientifiques pour répondre à des appels à actions de recherche collaborative au sein de notre établissement, au niveau de la COMUE Léonard de Vinci ou dans le cadre des relations privilégiées entre université de Tours et UP.

Nous avons été coordonnateur d'une proposition déposée par deux fois en réponse à l'appel à projets Erasmus Plus "Partenariats stratégiques" portant sur l'évaluation des acquis des apprentissages en Licence. Cette proposition, qui regroupait cinq universités européennes avec la participation de trois UFR au niveau de l'UP, avait pour objectifs, par des pratiques pédagogiques repensées et des modalités d'évaluation innovantes, de favoriser l'autonomie des étudiants et de mieux valoriser l'acquisition de compétences transversales telles que l'esprit d'initiative, la capacité de réflexion et de synthèse par exemple. Cette proposition n'a pas été retenue par l'Agence européenne, chaque fois classée en tête de la liste complémentaire. Cette expérience nous a montré toute la richesse de la construction d'un projet associant partenaires locaux au sein de l'établissement et établissements étrangers, et nous devons être en capacité de contribuer à d'autres projets de ce type.

Des activités culturelles partagées

L'ESPE contribue à différents programmes d'informations et d'échanges proposés par l'UP. A titre d'exemple, citons les journées labélisées "Laïcités, savoirs et libertés" le 9 décembre, "droits des femmes et lutte contre le harcèlement" le 8 mars. Nous contribuons, par notre participation à des tables rondes, par l'accueil dans nos murs d'expositions dédiées, à ces programmes destinés aux personnels comme aux étudiants. Des manifestations ouvertes sont aussi organisées par l'ESPE sur des thématiques spécifiques comme par exemple celles en lien avec l'éducation aux médias et à l'information. Nous avons vocation à intensifier notre contribution à ces moments de partage de culture citoyenne sur les différents campus de l'académie. Le partenariat initié cette année avec le Mémorial de la Shoah va dans le même sens : il devrait permettre, outre des formations à destination de tous nos étudiants, d'accueillir aussi des expositions du Mémorial, voire d'organiser des formations à destination d'autres personnels enseignants soit des universités, soit des établissements scolaires de l'académie de Poitiers.

Par notre présence sur les campus, nous bénéficions des nombreuses activités culturelles proposées au sein des deux universités. Ces programmations variées (festivals, ateliers de pratiques artistiques, performances diverses, expositions, colloques, mises en débat) développent chez chacun de nous curiosité, prise en compte de l'altérité, acculturation aux œuvres de création artistiques et intellectuelles. Ces instants partagés d'appropriation et d'échange créent des liens forts entre étudiants et plus largement avec l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire. Par une politique de communication très volontariste, nous relayons l'ensemble de ces manifestations auprès de nos personnels et de nos étudiants. De façon bien plus modeste, sur chacun de nos sites de formation, des manifestations culturelles variées sont aussi organisées. Sans aucun doute devons-nous mieux informer la communauté pour faire partager par un plus grand nombre ces actions initiées par l'ESPE.

Une communauté ouverte sur les enjeux sociétaux

Le label développement durable et responsabilité sociétale (DDRS) octroyé en 2016 à l'UP engage chacun des membres de la communauté universitaire qui doit être un artisan de la réussite dans ce domaine. Depuis l'intégration de l'IUFM en 2008, nous sommes porteurs d'une unité d'enseignement libre transversale à destination des étudiants de licence sur les enjeux d'un développement durable avec un regard croisé des disciplines. En 2015, nous avons conventionné avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le rectorat et le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin pour contribuer à des actions de formation, définir des orientations didactiques et pédagogiques, participer à des actions d'observations concrètes de cet espace remarquable transférables dans d'autres situations d'apprentissage. On comprend aisément tout le bénéfice que peuvent retirer les futurs enseignants de ces différentes actions de sensibilisation.

Parce que plusieurs de nos enseignants chercheurs sont des spécialistes de la thématique du handicap (nous portons depuis 2008 une spécialité master dans ce domaine), nous contribuons fortement au sein de l'université à la politique d'information et de sensibilisation aux différentes situations de handicap. Nous organisons ou participons à des manifestations variées (journées consacrées à la problématique sport/handicap, séminaires ou colloques), nous développons en interne des recherches partenariales qui traitent de l'apport des nouvelles technologies comme aides au fonctionnement quotidien et supports de remédiation cognitive. Ces activités participent à un regard nouveau sur les personnes en situation de handicap et favorisent leur intégration.

Au niveau des actions plus globales de solidarité, nous accueillons depuis trois années sur le campus de Poitiers l'opération Sang pour Sang Campus organisée par l'Etablissement Français du Sang et le Lions Club de la région de Poitiers. C'est pendant trois journées consécutives une partie importante de nos locaux qui sont ainsi mis à disposition, une communication importante qui est consacrée à cet événement. Ce sont, en 2016, 660 étudiants et personnels de l'université qui sont venus accomplir cet acte citoyen. D'autres actions caritatives sont menées, en partenariat avec la Croix Rouge ou dans le cadre du téléthon par le foyer de l'ESPE.

3) Présentation générale de l'offre de formation : le projet de l'ESPE

3.1 Périmètre

- **Indiquer la liste des mentions de master MEEF actuellement opérationnelles (et les parcours qui apparaissent dans ces mentions), et celles (avec leurs parcours) pour lesquelles l'ESPE demande l'accréditation pour le prochain contrat.**

Mention MEEF 1^{er} degré

Les deux universités partenaires du dossier d'accréditation de l'ESPE de l'académie de Poitiers portent la mention MEEF 1^{er} degré.

Les lieux d'enseignement sont, pour l'UP les sites ESPE d'Angoulême, de Niort et de Poitiers, pour l'ULR, le site de La Rochelle.

Mention MEEF 2nd degré

Les deux universités partenaires du dossier d'accréditation de l'ESPE de l'académie de Poitiers portent la mention MEEF 2nd degré.

L'offre de formation de l'UP comprend les parcours suivants :

- Allemand
- Anglais
- Education musicale
- Education physique et sportive
- Espagnol
- Histoire/Géographie
- Italien
- Lettres
- Lettres/Histoire/Géographie
- Mathématiques
- Mathématiques/Physique/Chimie
- Philosophie
- Sciences économiques et sociales
- Sciences et vie de la terre
- Sciences industrielles de l'ingénieur
- Sciences physiques et chimie

L'offre de formation de l'ULR comprend les parcours suivants :

- Histoire/Géographie
- Mathématiques
- Sciences et vie de la terre
- Sciences physiques et chimie

Mention MEEF Encadrement éducatif

Seule l'UP porte cette mention, les enseignements étant dispensés sur le site ESPE de Poitiers.

Mention MEEF Pratiques et Ingénierie de la Formation

Cette mention a été accréditée en 2013, mais nous avons retravaillé l'offre initialement proposée et ce n'est qu'à la rentrée de septembre 2016 que cette mention a ouvert.

Un seul parcours est actuellement proposé, intitulé "Formateurs d'adultes, accompagnement, conseil". Trois principes sous-tendent ce parcours, l'hétérogénéité des publics (la diversité des environnements professionnels, permettant des comparaisons de pratique, est un élément moteur dans la formation), l'analyse réflexive des pratiques professionnelles, la production d'écrits, conçue comme un moment/outil de

la formation professionnelle. Cette formation, concentrée sur quelques périodes dans l'année, est pour partie dispensée à distance.

Pour cette première année, nous avons 10 usagers en M1 et 7 en M2, avec des situations variées, 3 relevant de la formation initiale et 14 de la formation continue. Une part importante des usagers est sous statut de salarié exerçant des types d'emploi divers, édition et communication, action socio-culturelle, aide à la vie quotidienne, droit, formation initiale et continue.

Pour la contractualisation 2018-2022, en plus de cet actuel parcours, deux nouveaux parcours seront hébergés sous cette mention.

L'ESPE porte actuellement la spécialité "Intégration des personnes handicapées et en difficulté" sous la mention "Education et Formation" qui avait été créée en 2010 et hébergeait alors les masters préparant aux concours. Cette formation vise à former des personnes ressources (référénts handicap, chargés de mission handicap) capables de concevoir et de mettre en œuvre une politique d'accueil, de formation, d'intégration, d'accompagnement de ces publics fragiles.

Les entreprises, les services publics, les collectivités territoriales, le monde associatif sont les secteurs d'activité ciblés. Pour l'année en cours, les effectifs sont de 23 en M1 et de 15 en M2.

Cette formation constituera à partir de septembre 2018 un des parcours du MEEF Pratiques et Ingénierie de la formation et son nouvel intitulé "Inclusion et participation – Handicap, difficultés, dépendance" mettra mieux en évidence objectifs et problématiques du parcours. Ce parcours pourrait aussi permettre l'adossement d'une préparation diplômante à la certification CAPPEI (certification actuellement en cours de construction avec le rectorat, les ESPE de Bordeaux et de Limoges, pour laquelle des modules de formation à distance sont en phase d'élaboration).

Nous proposons pour 2018 l'ouverture du parcours "Conseiller pédagogique de l'enseignement supérieur" en réponse aux besoins de recrutement d'experts en conception et ingénierie pédagogique pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Cette offre, originale au niveau national (une seule formation suspendue de 1 an en M2 existe à ce jour sur l'université Jean Jaurès de Toulouse) sera conçue en lien avec le Centre de Ressources d'Ingénierie et d'Initiatives Pédagogiques (CRIIP) de l'UP. Un volume important d'enseignement sera mutualisé avec le parcours "Formateurs d'adultes, accompagnement, conseil".

Deux unités d'enseignement de ce parcours seront proposées aux nouveaux enseignants chercheurs recrutés, répondant ainsi au projet de décret prévoyant un temps de formation à la pédagogie au cours des cinq années pour les néo recrutés. Ces unités d'enseignement seront aussi offertes aux doctorants.

L'offre de formation de la mention Pratiques et ingénierie de la formation sera composée des parcours :

- Conseiller pédagogique de l'enseignement supérieur
- Formateurs d'adultes, accompagnement, conseil
- Inclusion et participation – Handicap, difficultés, dépendance

• **Indiquer la liste des autres formations portées par l'ESPE : DU « parcours adaptés » et formations complémentaires, incluant la formation continue.**

Pour les fonctionnaires stagiaires n'ayant pas à valider un master MEEF, ils sont inscrits sous un diplôme d'université qui se décline de la façon suivante pour chacune des trois mentions MEEF :

- DU "formation adaptée enseignement" pour les stagiaires titulaires d'un master autre que MEEF et les stagiaires dispensés du grade master ;
- DU "parcours adapté professionnalisation" pour les stagiaires déjà titulaires d'un master MEEF et les stagiaires affectés à temps plein.

3.2 Organisation

Présenter l'organisation générale en mettant en avant :

• **La lisibilité, la cohérence de l'ensemble et la complémentarité des formations, en précisant les disciplines concernées et éventuellement les objectifs scientifiques et professionnels ;**

Les masters mentions MEEF pour les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement comme la mention dédiée aux pratiques et à l'ingénierie pédagogique constituent une offre professionnalisante de poursuite d'études pour les étudiants de licence de nos deux établissements pluridisciplinaires.

Pour les masters MEEF qui sont portés par l'UP et l'ULR (MEEF 1er degré et MEEF 2nd degré), les maquettes de formation sont identiques dans leur structure (nombre d'UE, crédits affectés et coefficients pour chaque UE) comme dans leurs contenus, et les modalités de contrôle des connaissances sont pour la plupart identiques.

Les enseignements du master mention MEEF 1er degré sont proposés dans les chefs-lieux de chacun des quatre départements de l'académie de Poitiers.

Cette offre de formation sur chacun des départements est justifiée par l'affectation départementale des professeurs stagiaires lauréats du concours de recrutement.

Les enseignements du master mention MEEF 2nd degré sont proposés dans les villes de La Rochelle et Poitiers au niveau du master 1.

Au niveau du master 2, la formation à l'ESPE est organisée sur deux journées, l'une consacrée aux enseignements disciplinaires, l'autre aux enseignements transversaux (enseignements mutualisés sur un site pour l'ensemble des parcours). Ce schéma est commun pour tout fonctionnaire stagiaire mi-temps affecté dans l'académie.

Les enseignements disciplinaires sont assurés sur ces mêmes villes, Poitiers et La Rochelle, en fonction de l'offre de formation de chacune des universités. Exceptionnellement, dans certaines disciplines, ils peuvent être assurés ailleurs, comme en Sciences industrielles de l'ingénieur à Angoulême, ou en Lettres, conjointement à Poitiers et à Saintes, du fait du nombre important de stagiaires. La répartition entre ces deux lieux de formation des fonctionnaires stagiaires de cette discipline prend en compte l'éloignement des établissements d'affectation.

Depuis la rentrée de septembre 2015, les enseignements transversaux sont dispensés sur chacun des quatre sites de formation. Les fonctionnaires stagiaires suivent ces enseignements sur le site le plus proche de leur établissement d'affectation quelle que soit leur université d'inscription. La formation de proximité mise en place permet de réduire considérablement les déplacements de certains stagiaires, diminuant ainsi les coûts engendrés comme la fatigue résultant de longs trajets. Une compensation financière entre les deux universités prend en compte cette organisation avec une formation transversale délivrée sur l'ULR pour les fonctionnaires stagiaires d'un parcours non porté par l'ULR. Cette organisation permet également la mise en place de modules transversaux communs au 1^{er} et 2nd degré sur nos quatre sites.

Les enseignements du master mention MEEF Encadrement éducatif sont uniquement proposés à Poitiers. Cette formation bénéficie de la proximité des laboratoires du domaine des sciences humaines et sociales, ce qui favorise la participation des collègues de ces disciplines dans ce master.

Les enseignements du master mention MEEF Pratique et Ingénierie de la Formation sont portés par l'UP.

Le parcours "Formateurs d'adultes, accompagnement, conseil" est dispensé sur Poitiers, et constitue aussi un appui à la préparation aux certifications des formateurs de l'académie.

Le nouveau parcours "Conseiller pédagogique de l'enseignement supérieur" est aussi proposé sur Poitiers, en raison de la forte mutualisation avec le parcours précédent et du potentiel de conseillers pédagogiques experts dans ce domaine, rattachés au Centre de Ressources, d'Ingénierie et d'Initiatives Pédagogiques de l'UP dont la mission est d'initier la réflexion sur les pratiques pédagogiques à l'université et de favoriser la conception et la mise en œuvre de pratiques diversifiées.

Le parcours "Inclusion et participation – handicap, difficultés, dépendance" est proposé sur Niort. Cela se justifie à la fois par les thématiques des formations sur ce pôle universitaire en relation avec les spécificités du territoire (risque, assurance), et par les possibilités de mutualisation avec les formations au CAPPEI des enseignants du scolaire.

A l'échelle régionale, les ESPE de la région Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux, Limoges et Poitiers) mènent une réflexion sur le déploiement de la formation au CAPPEI pour s'appuyer sur les compétences particulières de telle ou telle académie, pour réguler les candidatures. Une mutualisation est déjà engagée et des modules de formation à distances seront disponibles dès la rentrée 2017 pour les modules ne nécessitant pas une proximité avec le public en situation de handicap.

Ces trois ESPE, en lien avec l'ESPE Centre Val de Loire, recherchent les modalités d'organisation et de mutualisation de leur offre pour les disciplines rares et la formation des professeurs stagiaires affectés dans les académies concernées (souvent liées aux concours de recrutement dans les lycées professionnels).

- **Les dispositifs mis en place pour assurer la coordination des formations : conseils (COSP, conseils de perfectionnement, autre), réunions des responsables des études ou autres dispositifs, en indiquant les responsabilités que se donnent ces dispositifs en termes pédagogiques et de recherche de qualité au sein des formations ;**

C'est au niveau de la direction de l'ESPE et au niveau de la direction élargie aux partenaires de notre école que sont analysées les orientations à mettre en œuvre et les dispositifs à promouvoir pour favoriser la coordination de nos formations, que sont élaborés les différents textes de cadrage qui contribuent à la cohérence de ces formations.

Depuis la création de l'ESPE, la recherche de la qualité de nos formations est un souci constant. La réflexion engagée au niveau national par le Réseau des ESPE (les membres de l'équipe de direction, les chargés de mission participent régulièrement aux commissions et aux groupes thématiques mis en place par ce Réseau), les échanges et ressentis des usagers exprimés lors des Conseils de perfectionnement, l'analyse des résultats suite aux différents jurys de master, sont autant d'éléments qui nourrissent notre réflexion pour adapter nos formations, faire évoluer les dispositifs d'organisation et de coordination existants, repenser les modalités d'évaluation.

Les dispositifs de coordination

Au niveau de l'UP, pour les problématiques « 1^{er} degré » et « inter degré » (Document 4)

Au niveau de chacun des sites de formation, des conseils de formateurs, qui constituent l'équipe pédagogique locale, se réunissent environ toutes les 4 semaines.

Trois journées sont banalisées chaque année pour des réunions de départements de formation qui sont organisées au cours de l'année alternativement sur les trois sites ESPE de l'UP. Ces réunions favorisent la concertation entre enseignants d'une même discipline ou d'un même champ disciplinaire, mais permettent aussi en séance plénière d'aborder des problématiques plus globales. Les enseignants de l'ULR sont informés de ces journées banalisées, et participent en fonction de leur disponibilité.

Un Bureau des études a par ailleurs été mis en place. Il est composé des responsables de ces départements de formation ainsi que des responsables des mentions master MEEF. Il se réunit tous les deux mois, et contribue à la réflexion sur les orientations et évolutions de la formation.

Au niveau de l'UP pour les mentions MEEF 2nd degré et Encadrement éducatif (Document 5)

Des réunions classiques sont organisées au sein de chaque parcours au niveau des équipes pédagogiques spécifiques.

Des réunions de coordination communes aux deux mentions associent selon le point traité les seuls responsables de parcours, les responsables de parcours et les référents de l'ESPE impliqués dans le tutorat mixte, ou encore les référents ESPE et les formateurs académiques mis à disposition par le rectorat pour la formation initiale.

Un Bureau MEEF a par ailleurs été institué dès la création de l'ESPE. Il est composé du responsable et du coordonnateur pédagogique de la mention MEEF 2nd degré, du responsable de la mention MEEF Encadrement éducatif, du responsable du service de scolarité de l'ESPE et des assesseurs à la pédagogie des quatre composantes partenaires. Il se réunit également tous les deux mois. Les objectifs sont de partager les pratiques des différents parcours de la mention et de donner cohérence au fonctionnement de cette mention MEEF quel que soit le champ disciplinaire auquel est rattaché un parcours.

Au niveau de l'ULR pour les mentions MEEF 1^{er} et 2nd degrés (Document 6)

De façon analogue, des réunions classiques de concertation et de mise en cohérence sont organisées avec les équipes pédagogiques par mention MEEF 1^{er} et 2nd degré.

Des réunions spécifiques sont dans cet établissement de la même façon organisée entre responsables de parcours uniquement, soit avec responsables de parcours et référents, soit entre référents et formateurs académiques.

Un Conseil du MEEF a été mis en place. Il est composé du VP CFVU de l'ULR, des directeurs et responsables de scolarité des composantes partenaires des MEEF sur l'ULR, des responsables et enseignants de chacun des parcours, des IA-IPR des disciplines constituant l'offre de l'ULR, du DASEN de la Charente Maritime et du Directeur de l'ESPE. Le Conseil se réunit tous les deux mois.

Au niveau de l'académie

Un Comité de pilotage ESPE a été institué au niveau de l'académie qui permet une réflexion globale et partagée sur toutes les missions partenariales qui doivent être déployées au bénéfice de la formation. Les doyens des corps d'inspection des 1^{er} et 2nd degrés, les délégués académiques en charge d'une responsabilité en lien avec l'une des missions de l'ESPE, différents responsables administratifs du rectorat, le directeur de l'ESPE composent ce comité présidé par le recteur d'académie. Le référent ESPE auprès du recteur d'académie et le directeur de l'ESPE préparent l'ordre du jour des réunions de ce comité en concertation avec le recteur. Plusieurs groupes de travail sont mis en place pour contribuer à nourrir l'offre de formation de l'ESPE dans le cadre de la contractualisation 2018-2022 des deux universités de l'académie.

La concertation avant avis pour titularisation

Pour ce qui concerne l'avis émis par la structure ESPE sur la titularisation de chacun des professeurs et personnels d'éducation stagiaires, des réunions de concertation ont lieu entre enseignants impliqués dans la formation et le directeur de l'ESPE.

Un conseil de formateurs consacré à la titularisation des fonctionnaires stagiaires du 1^{er} degré se tient sur chacun des quatre sites de formation où le directeur de l'ESPE recueille les avis des formateurs et des référents ESPE. De la même façon, pour la titularisation des fonctionnaires stagiaires du 2nd degré, une réunion de concertation entre le directeur de l'ESPE, les responsables des mentions MEEF et des parcours, les référents des stagiaires, est organisée à l'ULR comme à l'UP pour établir de façon argumentée l'avis émis sur la titularisation de chacun des stagiaires.

• Les dispositifs mis en place pour favoriser la mutualisation des enseignements et des équipes pédagogiques à l'intérieur des formations voire avec d'autres champs de formations ;

Les dispositifs de concertation et de coordination décrits précédemment contribuent à la mutualisation des enseignements et des équipes pédagogiques. De nombreux textes de cadrage, sur les missions de chacun des acteurs (tuteurs terrain, référents ESPE), sur le contenu des interventions, sur les objectifs à atteindre et l'évaluation des différentes productions des étudiants et fonctionnaires stagiaires, favorisent l'appropriation par chacun des acteurs des enjeux de la formation.

Les équipes pédagogiques font intervenir un nombre conséquent de collègues rattachés aux UFR partenaires de la formation des enseignants. Ces collègues interviennent presque exclusivement dans le domaine disciplinaire de la mention MEEF 2nd degré. Nous souhaitons, et c'est actuellement l'objet de discussions avec les laboratoires d'adossés de nos masters, une participation des collègues développant des recherches dans le champ de l'éducation à la formation par la recherche des futurs enseignants, en appui des enseignants chercheurs rattachés à l'ESPE, pour l'ensemble des mentions MEEF.

La pluralité des équipes pédagogiques est traduite par la participation de collègues en poste dans l'académie, mis à disposition pour contribuer à la formation initiale :

- la participation, à raison d'au moins 1ETP pour chacun des 4 sites de formation, de PEMF aux enseignements dispensés dans le MEEF 1^{er} degré. La plupart de ces enseignants sont déchargés d'1/4 de leur service pour intervenir en formation initiale ;
- la participation, au niveau académique de 5 ETP, aux enseignements de M2 du MEEF 2nd degré, principalement pour les enseignements portant sur l'exploitation de stage et l'analyse de pratique. La plupart de ces enseignants sont déchargés d'1/6 de leur service pour intervenir en formation initiale.

Il convient d'ajouter un nombre significatif (pour 14 ETP) d'enseignants en service partagés qui contribuent aux enseignements dans nos masters MEEF.

La mutualisation des enseignements au sein de la mention MEEF 2nd degré concerne, sur l'UP comme sur l'ULR, l'ensemble des parcours. La formation transversale (tronc commun, culture commune, méthodologie de la recherche) est partagée par toutes les disciplines, au niveau du M1 et au niveau du M2.

La mutualisation des enseignements entre les deux universités se traduit par :

- La formation transversale à l'ULR de tout fonctionnaire stagiaire affecté dans le département de Charente Maritime, que ce stagiaire soit inscrit à l'UP ou à l'ULR. Ce dispositif n'est possible que par une forte concertation entre responsables de ces formations sur les deux universités ;
- La mise en place pour les fonctionnaires stagiaires déjà titulaires de master MEEF de journées thématiques de formation sur des spécificités éducatives, qui s'adressent aux stagiaires de toute l'académie quelle que soit leur université d'inscription et associent 1^{er} et 2nd degrés. Le contenu de ces journées, défini par un porteur du thème, associe expertise universitaire et compétences de l'académie.

• Les modalités de déploiement de la culture commune au-delà des enseignements du tronc commun ;

Le cadrage national des contenus des MEEF, établi par le Comité de suivi master, indiquait 5 blocs de compétences avec des pondérations en ECTS tout au long des 4 semestres du master :

- Bloc « disciplinaire » ;
- Bloc « didactique » ;
- Bloc « recherche » ;
- Bloc « contexte d'exercice du métier » ;

- Bloc « mise en situation professionnelle ».

Plutôt que de scinder chacun des semestres en 5 unités d'enseignements répondant à ces 5 blocs, nous avons choisi une construction des semestres associant dans chacune des UE plusieurs éléments des blocs de compétences définies par ce cadrage national. L'objectif visé est une formation intégrée.

En master 1, les contenus portent à la fois sur la préparation aux épreuves des concours de recrutement, sur les apports disciplinaires, sur la culture commune et sur la professionnalisation (préparation et analyse de pratique accompagnée).

En master 2, les contenus portent principalement sur des éléments de professionnalisation et de culture commune (30 ECTS y sont dédiés), mais aussi sur des apports disciplinaires et didactiques.

Sur chacun des semestres des masters, des enseignements sont consacrés à la formation par la recherche.

Les sciences humaines et sociales pour l'éducation (psychologie, sociologie, philosophie et sciences de l'éducation), qui sont dispensées aux semestres S1, S2 et S3, contribuent aux apports de culture commune. D'autres apports, qui participent à l'appropriation de cette culture commune, se retrouvent tout au long des quatre semestres des masters MEEF.

Les contenus de culture commune dispensés peuvent être regroupés autour de deux thématiques.

- La première de ces thématiques se rapporte à la connaissance du système éducatif et aux valeurs. On y retrouve des enseignements sur :
 - Les principales étapes de l'histoire de l'école,
 - Les valeurs de l'école; les concepts de laïcité et d'esprit critique.
 - Le cadre réglementaire de l'école, les droits et obligations des fonctionnaires,
 - L'analyse des inégalités scolaires selon l'origine sociale et le genre, et le problème de la reconnaissance.
 - L'éthique du métier par l'analyse d'une situation éducative au regard des valeurs de l'école, de la politique éducative, des institutions et de la réglementation scolaire, des données psychologiques et sociologiques utiles
 - La transmission et le partage des principes de la vie démocratique, des valeurs de la République (liberté, égalité, fraternité, laïcité), le refus de toute discrimination.
- La seconde de ces thématiques porte sur la communication professionnelle et la culture numérique. C'est par exemple :
 - Avoir une attitude réflexive sur les différentes situations de communication rencontrées dans le métier d'enseignant.
 - Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres
 - Installer une relation de confiance et de bienveillance
 - Prévenir l'émergence de certains comportements
 - Connaître la législation en vigueur du droit et de l'éthique du numérique dans l'éducation.
 - Eduquer à l'information et aux médias

A ces contenus bien identifiés viennent s'ajouter d'autres moments de formation :

- On retrouve bien évidemment dans les enseignements se rapportant aux stages, qui concernent l'analyse de sa pratique professionnelle, des apports qui traduisent aussi ces valeurs. Dans le cadre d'un module consacré à un projet partenarial, parmi les thèmes au choix, citons l'éducation aux médias, le commentaire d'actualité à l'école, la relation école/famille.
- L'apport de regards et d'expertises extérieurs est aussi favorisé. Des conférences, des tables rondes sont sur chacun de nos sites proposées, qui permettent de contextualiser certaines problématiques qui relèvent de la culture commune en complémentarité des contenus de nos formations.
- Et puis, n'oublions pas que nos fonctionnaires stagiaires sont en formation par alternance, avec un mi-temps d'exercice dans nos écoles ou nos établissements. Ces structures sont un lieu de formation tout autant que l'ESPE, et par cette immersion, c'est la transmission des valeurs de la République qui est complétée et enrichie, et ces stagiaires, avec les acteurs de l'école, enseignants, parents, partagent les principes de la vie démocratique au sein de ces structures.

La culture commune représente près d'un quart du volume global du MEEF 1^{er} degré, et un cinquième du volume global du MEEF 2nd degré. Ces volumes sont répartis pour moitié en première année et pour moitié en seconde année. Par sa spécificité, le MEEF encadrement éducatif associe de façon plus étroite ces éléments de culture commune avec l'ensemble des enseignements dispensés.

L'appropriation des éléments de culture commune est validée lors des évaluations de certains éléments constitutifs d'une UE (par exemple les disciplines contributives aux sciences humaines et sociales pour l'éducation) mais aussi lors des évaluations des oraux professionnels de stage. Au cours de ces évaluations, qui s'articulent sur le portfolio élaboré par le stagiaire, on ne s'intéresse pas aux seules pratiques de la transmission des savoirs disciplinaires. On interroge aussi la posture du futur professionnel, son interrelation avec l'environnement scolaire. L'appropriation des éléments contribuant à une culture commune sont donc partie intégrante de l'évaluation du stage dans nos formations par alternance.

Les enseignements partagés par les usagers des MEEF 1^{er} et 2nd degrés représentent un volume de 10% de ces masters. Ces enseignements portent sur l'évaluation et le socle commun, sur la diversité et l'hétérogénéité, sur un projet partenarial interdisciplinaire et inter degrés conduit par groupes. Ces enseignements sont bien partagés mais ne peuvent être que rarement mutualisés (exception faite des projets partenariaux qui sont aussi communs avec le MEEF encadrement éducatif) pour des raisons d'organisation des emplois du temps liées à l'organisation même de l'alternance.

- **Les modalités de mise en œuvre de l'alternance intégrative ;**

La pratique accompagnée en M1

Dès le M1, pour l'ensemble des MEEF de formation initiale, des stages de pratiques accompagnées sont effectués sur chacun des semestres.

C'est en MEEF 1^{er} degré une période de stage de six semaines qui se déroule dans trois cycles différents. Les 1^{er} et 3^{ème} stages sont des stages massés de 2 semaines chacun. Le 2^{ème} stage se déroule sur 5 semaines à raison de deux jours par semaine. Les stagiaires sont accompagnés sur le terrain par un Maître d'accueil temporaire. Le 3^{ème} stage massé peut être effectué à l'étranger.

Pour le MEEF 2nd degré et le MEEF Encadrement éducatif, la période de stage de pratique accompagnée de quatre semaines se déroule en collège et/ou lycée, l'accompagnement sur le terrain étant réalisé par un tuteur en poste dans l'établissement. Ces deux stages (1 semaine puis 3 semaines) sont des stages massés. Le stage de 3 semaines peut avoir lieu à l'étranger.

Ces stages de pratiques accompagnées sont évalués en fin de S2 à partir d'un dossier réalisé par l'étudiant. Ces stages de 1^{ère} année sont essentiels. Ils permettent une appropriation de l'environnement scolaire, des pratiques enseignantes, du rôle du professionnel au sein de l'institution scolaire, des enjeux éducatifs, et anticipent la formation par alternance dispensée en 2nd année.

La responsabilité et l'alternance intégrative en M2

Pour le 1^{er} degré, l'alternance est actuellement organisée sous forme filée (période de stage en responsabilité de 2,5 jours et même temps de présence en formation à l'ESPE pour chacune des semaines). Une grande majorité des professeurs stagiaires effectue leur activité de responsabilité à deux sur un même support, avec pour conséquence la présence à l'ESPE en début de semaine d'une partie de la promotion, et la présence de l'autre partie en fin de semaine. Le tuteur terrain de ces stagiaires est un maître formateur, et bien souvent, ce tuteur n'exerce pas dans l'école d'accueil du stagiaire. Un référent ESPE assure le suivi du stagiaire. L'ESPE assure à minima 2 visites du stagiaire.

Nous allons expérimenter en 2017-2018 sur notre académie une alternance progressive pour les fonctionnaires stagiaires du 1^{er} degré, en débutant avec des périodes en école d'une demie semaine, pour passer à des périodes d'une semaine à la mi-octobre, puis pour à partir du début 2018 proposer une alternance massée de deux semaines. Un bilan a été conduit entre directeurs de sites ESPE et adjoints aux DASSEN sur cette expérimentation, et ces modalités progressives seront retenues pour la période contractuelle, ce format d'alternance paraissant plus pertinent au regard de la professionnalisation des stagiaires.

Pour le 2nd degré (fonctionnaires stagiaires enseignants et personnels d'éducation), le stage en responsabilité d'un demi-service des professeurs stagiaires est un stage filé sur l'année. Le tuteur terrain de ces stagiaires est un enseignant de la discipline, très généralement affecté à l'établissement. Un référent ESPE assure le suivi du stagiaire. L'ESPE assure 1 visite, voire 2 visites en cas de difficultés du stagiaire.

Le rôle complémentaire entre tuteurs de terrain et référents ESPE des professeurs stagiaires participe au suivi de l'acquisition par le professeur stagiaire du référentiel de compétences. Un portfolio numérique est en appui à la construction par le stagiaire de son identité professionnelle tout au long de l'année. Les bilans du tuteur, les rapports de visite du référent, viennent alimenter ce portefeuille de compétences, comme l'ensemble des ressources que peut y déposer le stagiaire lui-même (préparation de séquences, analyse de

pratique, ressources mobilisées). Pour les stagiaires en difficulté, des modules sont proposés au fil de l'eau permettant d'offrir un accompagnement en réponse aux types de difficultés professionnelles décelés. Ces stages sont évalués en fin de S3 par un oral, et en fin de S4 à partir d'un dossier et d'une soutenance orale. Ces évaluations prennent appui sur le portfolio du stagiaire.

La formation par alternance des non lauréats concours en M2

Pour le 1^{er} degré, en M2, les étudiants ayant échoué aux concours réalisent un stage équivalent à 32 journées de présence en école. Ce stage est effectué en alternance à raison de 2 jours par semaine et se termine mi-mars pour favoriser la préparation du concours de recrutement pour ce public d'étudiants. Pour ce stage en surnuméraire au sein d'une école, l'activité associe travail sur une problématique éducative de l'école (parcours de l'élève, liaison inter degrés, ...) et pratique accompagnée.

L'étudiant est accompagné par un tuteur de terrain, le plus souvent le directeur même de l'école et bénéficie du suivi par un référent ESPE, qui assure 1 ou 2 visites du stagiaire.

Pour le 2nd degré, en M2, les étudiants ayant échoué aux concours effectuent un stage de pratique accompagnée d'au moins 1 journée par semaine. Ils suivent tous les enseignements de leur tuteur et sont appelés à conduire des séances d'enseignement pour tout ou partie du groupe classe. Cette durée limitée de stage (au minimum de 108h année) laisse des disponibilités aux étudiants, leur permettant à la fois de suivre les enseignements du M2 mais aussi de préparer à nouveau le concours.

L'étudiant est accompagné par un tuteur terrain en poste dans l'établissement et par un référent de l'ESPE qui effectue une visite du stagiaire.

L'organisation de ces tutorats mixtes est globalement analogue à celle décrite pour les tutorats accompagnant les fonctionnaires stagiaires (complémentarité des acteurs du tutorat, appui sur le suivi d'un portfolio numérique). Les conditions d'évaluation de ces stages sont elles aussi identiques à celles décrites concernant les fonctionnaires stagiaires.

• Les dispositifs mis en place pour le continuum de formation ;

L'offre de professionnalisation en licence

Au niveau des deux universités, des enseignements de préprofessionnalisation sont actuellement dispensés en Licence (sous forme d'UE structurées au sein de certaines composantes, en faisant appel à des unités d'enseignement libres pour d'autres composantes). L'ESPE, comme l'académie, participe à certains de ces enseignements qui visent deux objectifs. Pour préparer au MEEF 1^{er} degré, des enseignements de remise à niveau en maths, français, histoire-géographie et sciences expérimentales sont proposés selon le cursus des étudiants, où sont étroitement liés contenus disciplinaires et approches didactiques. Pour préparer à l'ensemble des masters MEEF, des enseignements transversaux sont aussi apportés sur l'évolution du système éducatif, la connaissance des acteurs de l'éducation, l'hétérogénéité des publics scolaires. Ces dispositifs de préprofessionnalisation comprennent une période de stage d'observation en école ou établissement avec une production écrite qui est évaluée.

Pour la contractualisation 2018-2022, un cadrage de l'organisation du cycle Licence a été établi par chacune des deux universités, ce cadrage étant assez comparable pour ce qui concerne la préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement. Le cadrage et la mise en œuvre de ces enseignements de préprofessionnalisation pour les deux universités est donné en annexe (**Document 9**).

Pour l'UP, la structure générale de la licence organise l'orientation vers les métiers de l'enseignement de la façon suivante :

- En 2^{ème} année de licence, l'étudiant devra suivre des enseignements dans une association Majeure/Options. Au sein de ces options seront proposés des enseignements préparant aux métiers de l'enseignement.
- La 3^{ème} année de licence offre à l'étudiant une spécialisation à travers la mise en place de parcours types sur les semestres S5 et S6, préparant l'étudiant à la poursuite d'études en master. Parmi ces parcours types, des parcours de préprofessionnalisation vers des métiers ciblés seront offerts, la sensibilisation et la préparation aux métiers de l'enseignement constituant un de ces parcours.
- Ce sont ainsi 24 ECTS qui seront spécifiquement dédiés à une spécialisation vers les mentions MEEF 1^{er} degré et MEEF 2nd degré.

Un groupe de travail au niveau de l'UP coordonne la construction de ces parcours de préprofessionnalisation pour la prochaine contractualisation. Les principes suivants ont déjà été retenus :

- Dans le cadre d'une politique structurante de l'établissement, le parcours "métier de l'enseignement du 1^{er} degré" sera organisé au niveau de l'université, le parcours "métier de l'enseignement du 2nd degré" sera organisé au niveau des champs de formation. Ces parcours seront co portés par l'ESPE et des enseignants référents des champs de formation.
- Le parcours "métier de l'enseignement du 1^{er} degré" comprendra une partie transversale (culture commune) et une partie didactique/mise à niveau disciplinaire.
- Le parcours "métier de l'enseignement du 2nd degré" comprendra une partie transversale (culture commune) et une partie disciplinaire.
- Une part importante des éléments de la culture commune sera mutualisée pour ces deux parcours.
- Nos départements de formation comme notre commission pédagogique vont travailler à la définition des contenus de ces parcours professionnalisants dans le cadre d'un continuum Licence/MEEF en lien avec les responsables de Licences des deux universités.
- Pour les étudiants inscrits dans une licence qui ne propose pas le parcours "métier de l'enseignement du 1^{er} degré" comme ce sera le cas des licences organisées au sein du champ de formation "Sciences juridiques, économiques et de gestion", un contrat d'aménagement des études sera proposé à ces étudiants pour leur permettre de suivre ce parcours.

Pour l'ULR, l'organisation en licence de la professionnalisation vers les métiers de l'enseignement dissocie les apports visant le 1^{er} degré de ceux visant le 2nd degré.

- Ces apports sont proposés au sein "d'UE mineures" créditées chacune de 6 ECTS, une liste à choix multiples étant proposée aux étudiants.
- La professionnalisation pour le 1^{er} degré, qui commence dès le S2 et se poursuit jusqu'au S6 de la Licence, est proposée au niveau de l'établissement.
- Les contenus associent apports transversaux et apports didactiques et disciplinaires spécifiques à l'école.
- La professionnalisation pour le 2nd degré intervient au niveau des semestres S5 et S6 de la troisième année de Licence, et est uniquement consacrée à des renforcements disciplinaires.

La formation des néo-titulaires

Dans le 1^{er} degré, la formation des néo titulaires est confiée aux directions départementales, sous la responsabilité des IEN adjoints des DASEN. Les formations dispensées varient d'un département à l'autre dans leur mise en œuvre, mais il est à remarquer de grands traits comparables. Il est à signaler que l'affectation de certains titulaires sur un premier poste comme directeurs d'école, comme remplaçants au sein d'une brigade, rend difficile la mise en œuvre d'une politique de formation pour les néo titulaires concernés.

La formation des néo titulaires 1^{ère} année se fait généralement sur deux journées, les thématiques travaillées se rapportant à "la communication école/famille", à "l'approche collaborative des apprentissages", à "l'apprentissage de la lecture" ou à la maîtrise de "notions mathématiques". Parfois, ces néo titulaires participent à des animations pédagogiques pour une journée dans tel ou tel département.

La formation des néo titulaires 2^{nde} année consiste en un accompagnement par des conseillers pédagogiques, et des visites de ces collègues expérimentés. Parfois, selon le département, ces néo titulaires bénéficient aussi de journées de formation.

Pour le 2nd degré, les néo titulaires sont nombreux à ne pas avoir suivi leur formation initiale dans l'académie. Travailler sur un continuum de formation est donc moins aisé que pour le 1^{er} degré.

Les néo titulaires 1^{ère} année et 2^{ème} année sont regroupés (au niveau des disciplines, au niveau des concours PLC et PLP) et bénéficient de 3 journées consacrées aux analyses de pratiques.

Si des difficultés sont repérées, les néo titulaires bénéficient d'un tutorat et/ou d'une formation de formateurs sur l'analyse de pratiques.

Une réflexion est engagée au niveau de l'académie, suite à la réunion/bilan de la formation des néo titulaires qui s'est tenue pour élaborer la partie "continuum" du dossier d'accréditation de l'ESPE. Plusieurs propositions ont ainsi été faites :

- Mettre en place un groupe de travail au niveau académique ;
- Travailler en concertation avec l'ESPE pour organiser la continuité avec la FI ;
- Mettre en place des journées de formation spécifique pour les T2 ;

- Mettre à profit l'organisation des réseaux ECLORE qui reposent sur une collaboration inter degré (réunion de ces réseaux en juin, anticiper dès juin la formation des T1, prévoir des visites de classe inter degré) ;
- Proposer des journées spécifique inter degré consacrées : au cycle 3, à la construction de l'autonomie chez l'élève (sur le plan de la classe, sur le plan de la vie scolaire) ;
- Proposer des études collectives de leçons (Lesson studies) : la leçon est élaborée en commun, un des enseignants effectue la leçon devant ses pairs, un expert assiste aussi à cette leçon. Ces études collectives présentent l'intérêt d'une réflexion en amont pour construire la leçon, de développer la capacité d'analyse, d'un travail collaboratif.
- Conduire une réflexion pour le 2nd degré sur les pédagogies alternatives et les modalités de transmission induites.

La formation continue

Concernant la formation continue des enseignants, l'ESPE est associée depuis 2015-2016 à la construction du cahier des charges de l'offre de formation académique.

L'ESPE est un relai auprès des UFR, des laboratoires, pour participer à la proposition d'activités de formation en réponse à ce cahier des charges. Les enseignants en poste à l'ESPE soumettent de nombreuses propositions concernant l'offre de formation en 1^{er} degré, en 2nd degré, l'offre inter degré ou l'offre de formation de formateurs. A titre d'exemple, nous donnons en annexe (**Document 10**) les propositions de formations faites par l'ESPE pour le plan académique de formation 2015-2016.

Une convention a été finalisée début 2018 entre l'UP et le rectorat, qui permet à ces deux entités de supporter conjointement le coût de la reprise d'études en MEEF Pratiques et ingénierie de la formation (parcours "Formateurs d'adultes, accompagnement, conseil") pour 20 enseignants de l'académie ayant déjà suivi certaines UE de cette mention dans le cadre de la préparation aux épreuves des certifications CAFIPEMF et CAFFA.

Un nombre important de formations proposées dans le cadre du plan académique de formation continue est dispensé au sein des locaux de l'ESPE, au niveau de chacun de nos sites départementaux de formation. Un partenariat privilégié entre notre université intégratrice et le rectorat de l'académie permet de réduire les coûts de mise à disposition de nos locaux pour toute activité concernant le rectorat.

la mention sera composée des parcours :

- **Les modalités de prise en compte des différents profils ne nécessitant pas l'obtention d'un master MEEF (inscription et intégration dans les formations de master, dispositifs de formation adaptés) ;**

Les effectifs des MEEF consacrés à la formation initiale des enseignants sont en 2nde année repérés selon les parcours de formation adaptés définis par la note du 29 mai 2015 des trois directions générales :

- Parcours P2 : étudiants ayant validé son M1 MEEF mais ayant échoué au concours ;
- Parcours P3 : étudiants ayant validé son M1 MEEF et ne se destinant pas à l'enseignement ;
- Parcours P1 : fonctionnaires stagiaires ayant validé son M1 MEEF ;
- Parcours P4 : fonctionnaires stagiaires titulaires d'un master autre que le master MEEF ;
- Parcours P5 : fonctionnaires stagiaires titulaires d'un master MEEF ;
- Parcours P6 : fonctionnaires stagiaires dispensés de grade master ;
- Parcours P7 : fonctionnaires stagiaires affectés à temps plein.

Les étudiants et fonctionnaires stagiaires des parcours P1, P2 et P3 sont inscrits en M2 MEEF. Les modalités de stage et leur durée différencient ces trois cohortes.

Les fonctionnaires stagiaires des parcours P4, P5, P6 et P7 sont inscrits en DU et suivent un parcours de formation adapté. Il est à souligner que pour un parcours donné, la structure proposée est analogue pour les trois mentions MEEF relevant de la formation initiale :

- Les parcours P4 et P6 prennent appui sur le contenu du master, seule l'UE recherche ne fait pas partie de ce parcours. En place de cette UE, un travail scientifique de nature réflexive est conduit aux deux semestres dans le cadre d'un module spécifique "Initiation à la recherche en éducation", qui est évalué à partir d'une production écrite et d'une soutenance orale.
Les stagiaires concernés par ces parcours, ayant une expérience très limitée de l'environnement scolaire et de la pratique de la classe, sont mis en immersion pendant les deux semaines qui suivent la rentrée scolaire (travail spécifique avec le tuteur, avec les collègues au sein de l'école, avec les

collègues d'une même discipline au sein des établissements) et sont accompagnés à l'ESPE par des modules spécifiques de préparation de stage (en 1^{er} degré) et d'analyse de pratiques (en 2nd degré).

Pour l'année scolaire 2017-2018, nous allons pour ces stagiaires du 1^{er} degré anticiper la formation et dès connaissance des résultats au concours, apporter fin juin des éléments de préparation à la responsabilité et mener un travail de concertation associant tuteur, référent et stagiaire. Cette disposition est une réponse à la demande énoncée lors du récent conseil de perfectionnement de la mention MEEF 1^{er} degré

- Pour le parcours P5, seuls les enseignements liés à la pratique professionnelle (préparation de séquences, maîtrise des programmes, analyse de pratiques) sont empruntés au M2. Un travail scientifique de nature réflexive est aussi conduit sous forme d'un projet collaboratif mené tout au long de l'année par ces stagiaires et donne lieu à production écrite et à soutenance orale. Des journées thématiques, qui traitent d'une problématique éducative d'actualité, sont dispensées au niveau académique tout au long de l'année (7 journées) et sont communes aux fonctionnaires stagiaires des parcours P5 des 3 MEEF. Ces journées, qui font intervenir enseignants universitaires, professionnels, experts, sont structurées en contenus scientifiques et ateliers d'analyse ou de mise en œuvre. Les thématiques retenues en 2016-2017 sont :
 - le numérique en appui à l'innovation pédagogique,
 - les élèves à besoin éducatif particulier,
 - les valeurs de la république,
 - le nouveau cycle 3 - liaison CM2/6ème,
 - les ruptures scolaires,
 - l'égalité fille garçon à l'école,
 - la spécificité pour la maternelle (spécifique pour le 1^{er} degré),
 - le parcours de l'élève (spécifique pour le 2nd degré).
- Un parcours P7 concerne les fonctionnaires stagiaires du 2nd degré affectés à temps plein. Le service de ces stagiaires est organisé sur quatre jours, ce qui les libère et leur permet de suivre les enseignements de préparation de séances et d'analyse de pratiques.
- Des modules peuvent être proposés à tout stagiaire décelé en difficulté, modules qui consistent en des entretiens d'explicitation, en un accompagnement sur les méthodes, les postures, ...

Une commission académique, composée des responsables des mentions MEEF des deux universités partenaires, d'enseignants de ces masters, du référent ESPE auprès du recteur d'académie et de membres de la division des personnels enseignants du rectorat, valide la répartition des fonctionnaires stagiaires dans ces différents parcours dès le début de l'année scolaire.

- **La mise en œuvre de la démarche qualité ;**

Les premiers conseils de perfectionnement ont été mis en place pour l'UP, en 2014-2015 pour certain masters MEEF, et cette pratique s'est généralisée au cours de l'année 2015-2016. Pour l'année en cours, ces conseils se tiennent dans les deux universités partenaires.

Le conseil de perfectionnement du master MEEF 1^{er} degré est unique pour les 3 sites de formation de l'UP et sa composition assure la participation des acteurs de la formation (étudiants et stagiaires élus par leurs pairs, enseignants de l'ESPE responsables des départements de formation disciplinaire et transversale, un DASEN ou son représentant, un directeur d'école, un PEMF tuteur de stagiaires, des personnels de la scolarité de l'ESPE, les directeurs des sites ESPE).

Pour l'UP, les conseils de perfectionnement du master MEEF 2nd degré regroupent l'ensemble des parcours d'un même champ disciplinaire. Leur composition rend compte aussi de la diversité des acteurs (étudiants et stagiaires élus ou désignés par leurs pairs, enseignants de l'ESPE responsables des parcours disciplinaires, un IA-IPR et/ou un IEN-ET ou leur représentant, un chef d'établissement, un formateur académique, des personnels de la scolarité de l'ESPE et de la composante universitaire concernée, le responsable ESPE de la mention MEEF 2nd degré et l'assesseur à la pédagogie de la composante partenaire). A partir de 2017-2018, un conseil de perfectionnement unique sera mis en place concernant l'ensemble des parcours hébergés sous cette mention.

Pour l'ULR, des conseils de perfectionnement des masters MEEF 1^{er} degré et MEEF 2nd degré se tiennent dans une configuration comparable à celle décrite ci-dessus.

Ces conseils de perfectionnement se réunissent une fois par année, généralement entre les vacances de février et celles de printemps.

Des enquêtes d'évaluation qui permettent de connaître le ressenti des étudiants vis à vis de leur formation sont organisées au niveau des deux universités partenaires par des services communs dédiés.

Pour l'UP, le Service d'Evaluation, des Etudes et du Pilotage effectue ces enquêtes, seuls les étudiants de M1 MEEF sont interrogés, la collecte s'effectuant en ligne. Au niveau de l'ULR, l'Observatoire des Formations, de l'Insertion Professionnelle et de la Vie Etudiante réalise cette évaluation qui concerne les étudiants de M2 MEEF.

Ces deux services communs effectuent aussi des enquêtes de suivi d'insertion des diplômés (enquêtes à 6 mois et 30 mois après obtention du diplôme pour l'UP, à 18 mois et 30 mois pour l'ULR). Mais ce n'est qu'en 2014-2015 que l'ESPE accréditée en septembre 2013 a connu sa première promotion ayant obtenu un master MEEF, et les données sont donc insuffisantes pour analyser le taux d'insertion de nos diplômés non lauréats des concours de recrutement.

Les bilans qui sont faits de ces conseils, comme l'analyse des résultats de ces campagnes d'évaluation, constituent un appui important au pilotage et à l'amélioration de nos formations. Des révisions ont ainsi été faites depuis 2013 sur les modalités de contrôle des connaissances à la fois pour alléger la somme de travail demandée à nos étudiants et stagiaires mais aussi pour mieux prendre en compte l'acquisition des compétences. De la même façon, les principes d'évaluation des stagiaires inscrits en parcours de formation adaptés ont été repensés, les évaluations ne donnant pas lieu à notes pour ces stagiaires en dehors de l'oral professionnel et des écrits réflexifs. C'est au regard de ces ressentis que nous avons dès l'année 2015-2016 repensé l'organisation de la formation des stagiaires enseignants et personnels d'éducation du 2nd degré en dispensant la formation transversale sur chacun des départements d'affectation de ces stagiaires. Cette formation de proximité, qui réduit de façon conséquente les déplacements des stagiaires, a des incidences très favorables tant sur la diminution de fatigue et la disponibilité induite des stagiaires que sur le coût financier supporté par ceux-ci.

Ajoutons que les dispositifs d'aide à la réussite se traduisent essentiellement par la mise en place de contrats d'aménagement des études (CAE) pour les étudiants, par des modules spécifiques offerts aux fonctionnaires stagiaires en difficulté dans l'exercice de la responsabilité.

Les étudiants du M2 non lauréats des concours, ont la possibilité d'effectuer ce M2 en deux ans, un CAE établissant la part des enseignements à suivre sur chacune des deux années. Ce document contractuel est rédigé après entretien avec l'étudiant et signé par l'étudiant et le responsable pédagogique avant d'être visé par le directeur de l'UFR (pour le MEEF 2nd degré) et le directeur de l'ESPE. Ce dispositif permet aux étudiants de préparer à nouveau le concours par la disponibilité induite pour suivre certains enseignements du M1.

Les situations particulières (sportifs de haut niveau, étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, étudiants chargés de famille ou toute autre situation susceptible d'entraver la réussite académique des étudiants) sont également prises en compte et donnent lieu à l'établissement d'un CAE. Les adaptations sont pensées au cas par cas, et peuvent concerner l'aménagement de l'emploi du temps, le rythme des études, les modalités d'évaluations, la mise en place de dispositifs de soutien.

Pour les fonctionnaires stagiaires, un bilan régulier est effectué entre le service des personnels enseignants du rectorat et la direction de l'ESPE pour examiner les difficultés rencontrées par certains stagiaires dans l'exercice de la responsabilité. Des protocoles spécifiques d'accompagnement sont mis en place, au niveau départemental pour le 1^{er} degré, au niveau académique pour le 2nd degré.

- **Les moyens administratifs et techniques (secrétariat, etc.) à l'appui des formations.**

Les moyens administratifs et techniques des différents partenaires sont intégrés au budget de projet.

Au niveau des deux universités, 55.5 emplois administratifs et techniques en équivalent temps plein (ETP) sont en appui aux formations dispensées à l'ESPE (37 catégories C, 10 B et 8.5 A).

Pour la contribution de l'UP, ces moyens sont répartis principalement dans la composante ESPE mais aussi dans les quatre composantes partenaires (UFR Lettres et Langues, Sciences Humaines et Arts, Sciences Fondamentales et Appliquées et Faculté des Sciences du Sport). Dans les composantes partenaires, les emplois sont concentrés dans les services de scolarité.

Au sein de la composante ESPE de l'UP, les emplois (organigramme fourni en **Document 11**) recouvrent l'ensemble des fonctions usuelles (services de scolarité, pédagogie, financier, des ressources humaines, logistiques, informatique, communication) d'appui d'une composante.

Nous avons tenu en 2015 à créer un service directement en lien avec les chargés de mission de l'ESPE. Cette "Cellule d'appui au pilotage et à l'innovation" facilite le déploiement d'activités développées en matière

de recherche, de relations internationales, de numérique éducatif, de formation de formateurs et de pédagogie universitaire. L'existence de cette cellule confirme au sein de la composante ESPE l'importance stratégique des responsabilités confiées aux chargés de mission au service de la formation et donne lisibilité auprès de notre université de rattachement du champ d'activités de la composante.

Le "Centre de ressources, d'ingénierie et d'initiatives pédagogiques (CRIIP)" est situé à l'ESPE depuis juin 2014. Cette structure a été créée par l'UP pour pérenniser les actions développées dans le cadre du programme Investissements d'Avenir (IDFI-PaRé - réf. ANR - 11-IDFI-0028). Son activité porte sur l'ingénierie pédagogique, l'accompagnement des apprentissages, la maîtrise des technologies pédagogiques, l'appui à des recherches-actions dans le champ de la pédagogie universitaire. Plusieurs enseignants en poste à l'ESPE contribuent au contenu des sessions de formation proposées. Cette structure est sous l'autorité politique de l'équipe présidentielle et la responsabilité administrative de l'ESPE.

A l'ULR, les personnels administratifs et techniques sont répartis sur les deux UFR concernées par la formation, Lettres langues Arts et Sciences humaines d'une part, Sciences et Technologies d'autre part. Chaque UFR concerné met en place les moyens pour sa propre formation. Afin de gagner en efficacité et en coût, ce dispositif doit évoluer prochainement vers un service centralisé pour chacun des deux degrés. Ces emplois sont, comme pour les UFR de l'UP, concentrés dans les services de scolarité.

Au rectorat, les moyens administratifs et techniques sont de 2.5 ETP pour la formation initiale (2 C et 0.5 A). Ajoutons que ces moyens représentent 18.5 ETP pour la formation continue, y compris l'ingénierie de formation (10 C, 2 B, 6.5 A).

Au CNED, les moyens représentent 0.2 poste de catégorie A à la direction de la formation et des services.

3.3 Positionnement dans l'environnement

Préciser le positionnement du projet de l'ESPE dans son environnement :

- **Positionner l'offre de l'ESPE dans l'offre globale de formation des établissements intégrateur et partenaires ;**

Les deux universités de l'académie sont des universités pluridisciplinaires, et leur offre de formation diversifiée en Licence permet d'alimenter les masters mentions MEEF pour les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement. Ces masters MEEF constituent donc une offre professionnalisante de poursuite d'études pour les étudiants de nos deux établissements.

La volonté des deux universités de structurer l'offre de formation pour les métiers de l'enseignement et de l'éducation a conduit à regrouper les masters mention MEEF au sein d'un champ spécifique de formations, le champ "Sciences de la formation et de l'éducation". Ce champ, porté par l'UP, est commun aux deux universités. Il occupe une place institutionnelle strictement identique à celle des autres champs de l'université.

Ce champ de formations n'est pas limité à la seule composante ayant mission de former les futurs personnels de l'éducation scolaire, puisqu'il associe étroitement cinq composantes de l'UP, l'UFR Sciences fondamentales et Appliquées, l'UFR Sciences Humaines et Arts, l'UFR Lettres et Langues, la faculté des Sciences du Sport et l'ESPE.

La participation de ces cinq composantes aux activités de formation organisée au sein du champ "Sciences de la formation et de l'éducation" contribuera à mieux encore articuler les dispositifs de coordination de nos formations et constituera une structure favorisant le déploiement en licences des parcours de professionnalisation vers les métiers de l'enseignement dans nos deux universités.

En terme de recherche, ce champ de formations est adossé à l'école doctorale "Sciences du Langage, psychologie, Cognition, Education". Plusieurs des laboratoires regroupés sous cette école doctorale (le Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage, les Formes et Représentations en Linguistique, Littérature, Images, Scène, les Technologies numériques pour l'éducation) participent activement à l'adossement recherche de nos formations.

Ce champ "Sciences de la formation et de l'éducation" créera les conditions favorables en vue de donner plus de cohérence à la formation par la recherche dans nos masters et aux activités scientifiques développées au sein de l'ESPE.

Une structure de pilotage opérationnel limitée au périmètre du champ sera créée sous la forme d'un collège. Ce collège sera composé des vice-présidents en charge des formations dans chacune des deux universités

de notre académie, de la Vice-présidente en charge du développement de la FTLV, du Vice-président Etudiant, des assesseurs à la pédagogie des composantes, des représentants des responsables de formations, des représentants étudiants élus dans les conseils d'UFR, d'un représentant élu à la CFVU et de représentants des scolarités des composantes concernées.

L'objectif de ce collège sera de contribuer à la politique de l'établissement et de la décliner au regard des spécificités du champ de formations "Sciences de la formation et de l'éducation". Conçu comme un espace de partage d'expériences, il permettra de favoriser le dialogue entre les composantes partenaires et devrait permettre de rendre plus opérationnels et effectifs les outils de transformations pédagogiques, les passerelles entre formations, les dispositifs d'aide à la réussite et l'évaluation des enseignements.

- **Indiquer les modalités du partenariat avec l'académie (conventions, etc.) ;**

Une convention cadre a été signée le 30 mars 2015 entre l'ensemble des partenaires associés à la création de l'ESPE (dont l'académie). Cette convention fixe les modalités du partenariat au niveau de la préprofessionnalisation, de la formation initiale et continue. Elle définit par ailleurs le cadre des autres missions de l'ESPE comme les mobilités internationales des étudiants, le développement de la recherche dans les champs de l'éducation et de la formation, et indique le rôle de chacun des partenaires pour favoriser la réalisation de ces missions.

Cette convention précise enfin les moyens mis en œuvre dans le cadre de ce partenariat. A ce titre, tous les ans, un budget de projet est conjointement élaboré afin d'afficher les contributions de chacun des partenaires.

Des conventions bi-partites peuvent être signées entre certains des partenaires l'ESPE. C'est par exemple le cas entre l'UP et l'ULR pour la prise en compte de la formation de proximité dispensée par l'ULR pour les fonctionnaires stagiaires inscrits à l'UP. C'est aussi le cas entre l'UP et le rectorat pour la convention favorisant la reprise d'études pour les préparations aux certifications de formateurs.

- **Indiquer l'environnement en matière de partenariats (associations, partenaires du monde socio-économique et culturel, etc.) ;**

L'ESPE a signé des conventions partenariales avec différents acteurs qui sont mobilisés sur les questions d'éducation. C'est par exemple :

- la création d'un Groupement d'Intérêt Scientifique "Innover avec le Numérique pour l'Enseignement, la Formation et les Apprentissages" pour le numérique éducatif avec la région Nouvelle Aquitaine, les universités de Poitiers et La Rochelle, le rectorat de l'académie de Poitiers, le CNED, CANOPE, l'ESENER, l'Espace Mendes-France (Centre de culture scientifique en académie) et le CNAM ;
- l'animation de débats sur la problématique « Quartier populaire, enfant, famille, école, quelle interaction pour réduire l'échec scolaire ? » avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) ;
- le partenariat avec le Mémorial de la Shoah et le rectorat d'académie, pour l'organisation de formations initiale et continue s'appuyant sur les lieux de mémoire de ce génocide ;
- la collaboration avec les partenaires mutualistes de l'ESPE (MAIF, MGEN, CASDEN, ...) qui déclinent localement des conventions cadres établies au niveau national entre ces structures et le Réseau national des ESPE ;
- l'appui pédagogique à une école de formation des enseignants en Haïti ;
- la mise à disposition de nos locaux à des associations culturelles ou à des établissements (organisation chaque année du don du sang à l'ESPE avec l'Etablissement Français du Sang par exemple).

- **Lister les laboratoires en appui des formations et le cas échéant les modes de structuration de la recherche en éducation sur le site de l'ESPE, préciser comment se sont articulés au sein des formations les liens formation-recherche et indiquer le potentiel global en enseignants-chercheurs et/ou chercheurs et leurs liens avec les laboratoires de recherche du domaine ;**

Plusieurs laboratoires, en appui à la formation, ont une réelle expertise sur des problématiques éducatives. On retrouve en annexe (**Document 12**) le potentiel scientifique des collègues travaillant dans le champ de l'éducation et/ou de la formation au sein des laboratoires d'adossés de nos masters MEEF ::

- le Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage (CeRCA – UP - UMR 7295) ;
- les Groupes de recherches et d'Etudes sociologiques du Centre-Ouest (GRESO – UP – EA 3815) ;
- les Formes et Représentations en Linguistique, Littérature, Images, Scène (FoReLLIS – UP - EA 3816) ;

- les Technologies numériques pour l'éducation (TECHNE – UP - EA 6316) ;
- le laboratoire Informatique, Image et Interaction (L3I – ULR - EA 2118).

L'adossement de nos masters MEEF à ces laboratoires est réel, par la participation d'un grand nombre de nos enseignants chercheurs qui y sont rattachés, par les contenus dispensés dans le domaine des sciences humaines et sociales pour l'éducation dont ils sont des experts, par la formation par la recherche au sein de nos masters qui s'appuie sur les fondements scientifiques et méthodologiques de ces disciplines.

Au sein de l'UP, la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société (MSHS) est une fédération qui rassemble une quinzaine de laboratoires en sciences économiques, humaines et sociales. L'ESPE (comme l'avait été l'IUFM auparavant) est parfois associée au développement d'activités scientifiques portées par la MSHS par l'intermédiaire de certains de ses enseignants chercheurs impliqués dans un projet (projets achevés sur les conditions de la maîtrise de l'écrit ou sur les serious games par exemple).

L'ESPE, en interne, conduit une politique de soutien de projets de recherches finalisées qui portent sur deux grands axes, les apprentissages et les apprenants d'une part, les pratiques éducatives et l'ingénierie d'autre part. Ces activités scientifiques, qui répondent à un appel à projet annuel, sont conduites par des équipes pluri catégorielles qui associent enseignants chercheurs et enseignants des 1^{er} et 2nd degrés rattachés à l'ESPE ainsi que des enseignants en poste dans l'académie pour quelques projets.

Des journées d'étude sont régulièrement organisées au sein de l'ESPE, qui rendent compte des travaux des recherches finalisées conduits en interne ou de recherche en éducation développées au sein des laboratoires de l'université. Nous essayons, chaque fois que possible, d'organiser les emplois du temps pour permettre aux étudiants des MEEF de participer à ces manifestations, moments formateurs pour de futurs enseignants.

A l'origine de la COMUE Léonard de Vinci, les trois ESPE (Centre Val de Loire, Limoges et Poitiers) par leur chargé de mission recherche ont noué des contacts réguliers, proposé des séminaires conjoints, et examiné les possibilités de structurer les activités scientifiques au niveau de la COMUE, dans le cadre par exemple de la fondation d'un Institut Carnot de l'éducation sur cette échelle territoriale.

C'est à une échelle académique aujourd'hui que nous travaillons à initier un processus dans son fonctionnement comparable à celui d'un Institut Carnot de l'éducation, et à moyen terme, c'est au niveau du territoire régional qu'il nous faut envisager un dispositif de cette nature pour contribuer à la structuration de la recherche dans le champ de l'éducation et de la formation.

La formation par la recherche se traduit par une formation consacrée à cette activité formatrice pour chacun des quatre semestres des masters MEEF. Au cours de la 1^{ère} année, les aspects méthodologiques constituent le principal contenu de ces UE. Les enseignants chercheurs interviennent sous forme de séminaires. En 2^{nde} année, l'activité de recherche des étudiants et stagiaires s'appuie sur des problématiques d'enseignement mises en place dans leur école ou établissement d'affectation. Cette activité réflexive, que l'on retrouve au niveau des masters comme au niveau des parcours adaptés de formation pour certains stagiaires, fait l'objet d'un cadrage fourni en annexe (**Document 13**).

Le potentiel de l'ESPE, composante de l'UP, comporte 27 enseignants chercheurs (1 PU et 26 MCF), dont 16 sont rattachés à l'un des quatre laboratoires mentionnés en appui de la formation. Les autres enseignants chercheurs sont rattachés à d'autres laboratoires poitevins et effectuent des recherches sur des thématiques disciplinaires hors du champ de l'éducation.

● Préciser les différents partenariats internationaux.

L'ESPE développe plusieurs types de partenariats :

- des relations étroites avec le Rectorat de l'académie de Poitiers (DAREIC) et avec le MENESR (DREIC), le Réseau des ESPE, des associations internationales (Solidarité Laïque, Haïti Futur, Ubuntu) pour construire des échanges et des projets collaboratifs ;
- des accords avec les universités pour mettre en place les échanges entre enseignants et étudiants (de type ERASMUS +) ou accords cadre (université de Chicoutimi au Canada, Ecole Nationale Supérieure Isaac Newton en Haïti, université de La Fayette aux Etats-Unis, université de Graz Kirliche Pädagogische Hochschule en Autriche, Haute Ecole Provinciale de Hainaut Condorcet en Belgique, etc.) ;
- des partenariats sous forme de convention avec des établissements scolaires pour des stages professionnels en établissement français ou locaux: en Irlande, Roumanie, Mexique, Honduras, Portugal, Inde, Equateur, Grèce, Allemagne, Espagne, Hongrie, Italie ;

MENESR - janvier 2017

- des partenariats avec des institutions internationales telles que le Centro Regional de Formación Docente e Investigación Educativa del Estado de Sonora (CRFDIES) au Mexique pour développer des projets de coopération éducative.

4) Fiches AOF des mentions de master MEEF et du DU « parcours adaptés »

Décrire au moyen d'une fiche AOF (en utilisant le modèle joint) chaque mention de master MEEF pour laquelle l'ESPE demande l'accréditation, ainsi que le DU « parcours adaptés ».

Annexe 2 : Tableaux à compléter (modèles joints à ce dossier) : 4 tableaux, à compléter pour chaque mention de master MEEF.

Pour chaque mention MEEF, un dossier spécifique est joint.

Pour les mentions MEEF 1^{er} degré, MEEF 2nd degré et MEEF Encadrement éducatif, le dossier spécifique contient :

- la fiche "Architecture de l'offre de formation" de la mention ;
- la fiche "Architecture de l'offre de formation" des parcours de formation adaptés ;
- le tableau 1 – l'évolution des effectifs;
- le tableau 2 – l'insertion et la poursuite d'études ;
- le tableau 3a – les unités d'enseignement du MEEF ;
- le tableau 3b – les unités d'enseignement des parcours de formation adaptés ;
- le tableau 4 – la composition des équipes pédagogiques.

Pour la mention MEEF Pratiques et Ingénierie de la Formation, le dossier spécifique contient :

- la fiche "Architecture de l'offre de formation" de la mention ;
- le tableau 1 – l'évolution des effectifs;
- le tableau 2 – l'insertion et la poursuite d'études ;
- le tableau 3 – les unités d'enseignement du MEEF ;
- le tableau 4 – la composition des équipes pédagogiques.

5) Budget de projet

Principes retenus pour la construction du budget de projet. Analyse des budgets de projet antérieurs et de leur évolution.

Le tableau du budget de projet actualisé constitue l'annexe 1 du dossier. Il convient de s'assurer que le tableau est bien lisible.

La construction du budget de projet a fait l'objet, dès 2014, d'une concertation entre les équipes de direction des structures partenaires pour partager la méthodologie (postes budgétaires à prendre en compte traduisant les missions de l'ESPE, calcul des coûts salariaux, fonctionnement et investissement dédiés) et a été discutée au sein de la commission consultative partenariale chargée des moyens. Ces données sont actualisées chaque année pour rendre compte de l'évolution des moyens mis en œuvre.

5.1) Précisions sur les contributions des entités partenaires

L'annexe 1 fournit les budgets de projet actualisés pour les quatre années universitaires (2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018). On y retrouve, dans chacun des quatre onglets, la contribution annuelle des quatre partenaires impliqués dans le projet ESPE.

Nous indiquons ci-dessous la méthodologie retenue par les partenaires, et détaillons les modalités de calcul des différents postes budgétaires.

a) Contributions des universités de Poitiers et de La Rochelle

- La masse salariale

La formation initiale

- Le volume horaire rattaché aux différents MEEF englobe les enseignements de M1, de M2 et de DU dans le cadre de parcours adaptés selon le profil de certains professeurs stagiaires. Les volumes d'intervention des personnels mis à disposition par le rectorat ont été soustraits au volume global de ces différents MEEF.
- Le volume horaire traduisant le référentiel des activités des enseignants rend compte de l'encadrement d'étudiants et stagiaires (suivi de mémoires, d'écrits réflexifs, de projets collaboratifs, activité de référents universitaire des stagiaires, visites des M2), des responsabilités et missions pédagogiques.
- Le volume horaire rattaché à la formation initiale en licence fournit les volumes de préprofessionnalisation (Poitiers et La Rochelle) et de cursus spécifiques en L3 (Poitiers), pré requis pour la formation initiale (éducation et motricité pour l'EPS, biologie générale, sciences de la terre et de l'univers pour les SVT).

La formation continue

- Le volume horaire rattaché à la formation continue MEN se rapporte essentiellement aux préparations aux concours internes et à quelques interventions en formation des stagiaires et formation du PAF.
- Le volume horaire rattaché à la formation continue MESR se rapporte à la "pédagogie universitaire" dans le cadre du projet d'innovation pédagogique Idéfi Paré (Poitiers) avec les activités de formation du Centre de Ressources d'Ingénierie et d'Initiatives Pédagogiques (CRIIP rattaché à l'ESPE).
- Le volume horaire rattaché au DU C2i2e concerne des néo titulaires qui suivent à distance la formation à la certification.

Autres dispositifs de formation

- On retrouve là les activités de développement de dispositifs innovants dans le cadre des missions confiées au CRIIP.

La recherche

- Les activités scientifiques statutaires correspondent au décompte des temps de recherche des enseignants chercheurs rattachés à l'ESPE qui concernent des problématiques d'éducation ou de formation.

MENESR - janvier 2017

- Les activités scientifiques internes correspondent aux activités propres développées et soutenues financièrement par l'ESPE.

La gouvernance

- On retrouve là l'ensemble des activités administratives en appui au fonctionnement de l'ESPE, en dehors des activités de scolarité qui elles sont mentionnées dans les postes formation initiale et formation continue.

Les infrastructures

- La contribution traduit le nombre de personnels rattachés aux médiathèques dédiées à l'éducation et la formation sur les antennes de chacune des universités.

Les coûts salariaux

- Le coût horaire d'une heure d'enseignement a été évalué par les deux universités à 200 €, sans différenciation du statut de l'intervenant (enseignant-chercheur, enseignant 2nd degré ou vacataire). Il est à préciser que le volume d'interventions par vacations est négligeable au regard du volume concernant les interventions de permanents.
- Le coût annuel des personnels non enseignants est compté constant pour chacune des catégories de ces personnels (59900 € pour la catégorie A, 46900 € pour la catégorie B et 39850 € pour la catégorie C).

- Les crédits

- Le coût horaire d'occupation d'une salle d'enseignement a été estimé à 4,50 €.
- Le fonctionnement hors infrastructure pour l'université de Poitiers englobe la part du budget de la composante ESPE uniquement liée à la formation des enseignants (la part se rapportant à une spécialité master portant sur l'intégration des personnes en situation de handicap ayant été retirée du BPI de la composante puisqu'actuellement elle n'est pas hébergée sous une mention MEEF), la contribution des 4 UFR partenaires ainsi que celles liées aux activités développées au sein des activités du CRIIP. Les crédits de fonctionnement pris en compte s'appuient sur les dépenses réalisées sur l'exercice annuel N-1.
- Le fonctionnement sur le poste infrastructures concerne essentiellement pour la composante ESPE la dotation prélevée à la source pour le service commun de documentation de l'université de Poitiers.
- Les crédits d'investissement englobent pour l'université de Poitiers crédits de la composante ESPE et contribution des UFR partenaires.

b) Contribution du rectorat de l'académie de Poitiers

- Le coût d'interventions en formation initiale correspond essentiellement à la participation d'intervenants mis à disposition par l'académie pour la formation initiale au sein des masters MEEF (PEMF pour en 1^{er} degré, FA en 2nd degré).
- La rémunération des stages en formation initiale englobe la part de la rémunération des fonctionnaires stagiaires affectée à la formation à l'ESPE, soit un mi-temps, et les indemnités de tutorat.
- La contribution en formation continue se rapporte au PAF 2016-2017 (coût de l'ingénierie de formation, coût des intervenants, frais de déplacement des stagiaires).
- La contribution pour le dispositif des EAP (étudiants bénéficiant des emplois d'avenir professeurs dans notre académie et étudiants apprentis professeurs recrutés pour 2016-2017) englobe rémunération des étudiants EAP, coût du tutorat et management et gestion du dispositif.
- Les projections opérées sont fondées sur la base des effectifs et coûts constatés à la rentrée universitaire.

c) Contribution du CNED

- L'apport du CNED concerne l'ingénierie numérique. Il doit contribuer à la formation initiale, à la formation de formateurs tout comme à la construction de dispositif innovant intégrant le numérique.

d) Les frais de gestion

Ces frais sont évalués à 4% de chacune des contributions des partenaires. Ils correspondent à la participation des services communs de ces entités qui contribuent à l'organisation du projet ESPE, participation qu'il n'est pas possible d'évaluer avec précision.

5.2) Evolution des budgets de projet et analyse

Au cours des trois années universitaires (2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017), l'évolution des budgets de projet montre (**Document 14**) une faible augmentation chaque année, essentiellement en raison d'un nombre de fonctionnaires stagiaires affectés dans notre académie en léger accroissement chaque rentrée scolaire.

Au global, ce budget s'élève pour l'année en cours 2016-2017 à 33 902 311 €, dont 95% représente la masse salariale et 5% le fonctionnement et les investissements.

Pour la contribution de l'UP, la part de la masse salariale est moindre en raison du volume des crédits (fonctionnement et investissement) apportés par la composante ESPE.

La contribution de chacun des partenaires indique une part prépondérante du rectorat au budget de projet. C'est essentiellement en raison de la prise en compte de la rémunération pour un demi-salaire des fonctionnaires stagiaires affectée à la formation à l'ESPE.

Les contributions des deux partenaires universitaires sont pour l'UP et l'ULR dans un rapport respectif de l'ordre de 4 pour 1, ce qui correspond au ratio des effectifs formés dans les mentions MEEF par chacune des universités.

5.3) Préparation du budget de projet 2017-2018

Pour la préparation du budget de projet 2017-2018, il nous paraît que le budget de projet 2016-2017 actualisé constitue le budget prévisionnel le plus sincère sur lequel nous pouvons nous appuyer. Plusieurs éléments plaident en effet pour considérer le budget de l'année N-1 comme un élément de base pour construire le budget relatif à l'année N. Ces éléments sont les suivants :

a) Contribution des universités de Poitiers et de La Rochelle

- La capacité d'accueil que nous avons affichée en M1 pour la rentrée 2017 correspond au nombre de groupes étudiants complets de l'année en cours pour l'ensemble de nos M1 MEEF. Le nombre d'heures dispensé à ce niveau de la formation aura donc un coût identique.
- Il est impossible d'avoir en cette fin d'année une idée exacte du nombre de fonctionnaires stagiaires affectés dans l'académie à la prochaine rentrée. Pour le 1^{er} degré, même si est connu le nombre de places mis au concours en liste principale et liste complémentaire, la possibilité de faire appel au recrutement de contractuels plutôt que de recruter sur liste complémentaire ne permet pas un décompte précis des fonctionnaires stagiaires formés par l'ESPE à la prochaine rentrée. Pour le 2nd degré, par expérience, nous constatons qu'il existe toujours des variations entre demande académique exprimant des besoins et retour du ministère indiquant l'affectation des fonctionnaires stagiaires. Reconstituer l'effectif de l'année N-1 nous paraît donc constituer une base tout aussi pertinente que toute estimation relative aux effectifs de fonctionnaires stagiaires affectés dans notre académie.

b) Contribution du rectorat de l'académie de Poitiers

- Globalement, pour le 1^{er} et le 2nd degré, la cohorte des stagiaires sera comparable, et le volume d'ETP (PEMF et FA) mis à disposition par le rectorat sera reconduit.
- Il est à noter que la part de la rémunération des fonctionnaires stagiaires affectée à la formation à l'ESPE, soit 50% du traitement, n'apparaît plus dans la contribution du rectorat en formation initiale, à la demande de la DGESIP. L'incidence est importante, réduisant de moitié la contribution du rectorat au budget de projet.

c) Contribution du CNED

Le partenariat avec le CNED a été repensé début janvier 2017 avec la nouvelle direction de cet opérateur. Nous avons défini ce que pourrait être le contour de la participation du CNED au projet ESPE. Plusieurs modalités de collaboration ont été envisagées.

C'est le travail qui pourrait être mené par des étudiants non admis de M2 et des fonctionnaires stagiaires sur des dispositifs hybrides d'accompagnement du CNED (dispositif D'Col par exemple pour les élèves de CM2 et de 6ème) avec des temps d'appropriation de ces dispositifs (formation spécifique de ces étudiants et stagiaires au CNED) et d'expérimentation en classe (retour d'expérience, analyse). Ce type de partenariat sera mis en place au cours de la future contractualisation.

C'est l'expérimentation mise en place au cours de l'année 2017-2018 qui porte sur l'appui de formations en mathématiques portées par le CNED pour nos étudiants du MEEF 1^{er} degré. Cette mise à disposition de modules de formation a pour objectif de favoriser l'appropriation de contenus de base en mathématiques pour un public au niveau très hétérogène à l'entrée dans notre master.

- Cette expérimentation s'est déroulée au cours de l'année 2017-2018 selon les phases suivantes :
 - Concertation entre formateurs de l'ESPE et responsables de formation du CNED pour le choix du module de formation à distance le plus approprié,
 - Mise en place de l'expérimentation sur deux sites ESPE de formation (Angoulême et Niort) avec accès au test de positionnement en ligne, accès à la formation « Savoirs de Base - Mathématiques - Maîtriser » du CNED,
 - Correction effectuée par les collègues du CNED pour ceux qui déposeront les exercices demandés, mise à disposition des corrigés des devoirs pour tous les étudiants participant à cette expérimentation,
 - Analyse des bénéfices de cette expérimentation en fin d'année, propositions de possibles adaptations des contenus de ces modules en ligne. On pourra aussi s'interroger sur la place de ce dispositif (offre en L3 au niveau des parcours de préprofessionnalisation, proposition faite au recrutés en M1 pour un travail pendant les vacances d'été avant le début de la formation en M1, ou maintien de cette remise à niveau en début de M1).
- La contribution du CNED au projet ESPE traduit le coût de la mise à disposition des modules de formation en mathématiques pour nos étudiants en considérant le prix de vente de cette formation.

d) Analyse du budget de projet 2017-2018

La synthèse des contributions des quatre partenaires au budget de projet 2017-2018 est donnée (**Document 15**). Ce budget de 22 016 023 € est en baisse conséquente en raison de la non prise en compte par le rectorat de la rémunération pour un demi-salaire des fonctionnaires stagiaires.

La contribution de chacun des partenaires montre une part plus équilibrée entre l'apport du rectorat (46,9%) et celui de l'UP (41,7%) par rapport aux budgets de projet des années précédentes. C'est une conséquence directe de la non-déclaration de la rémunération des fonctionnaires stagiaires.

Pour cette année en cours, la contribution du CNED a été estimée de façon plus sincère pour mieux traduire la réalité de l'implication de ce partenaire au projet de l'ESPE.

Les contributions des deux partenaires universitaires restent pour l'UP et l'ULR dans un rapport comparable au ratio des effectifs formés dans les mentions MEEF par chacune des universités.

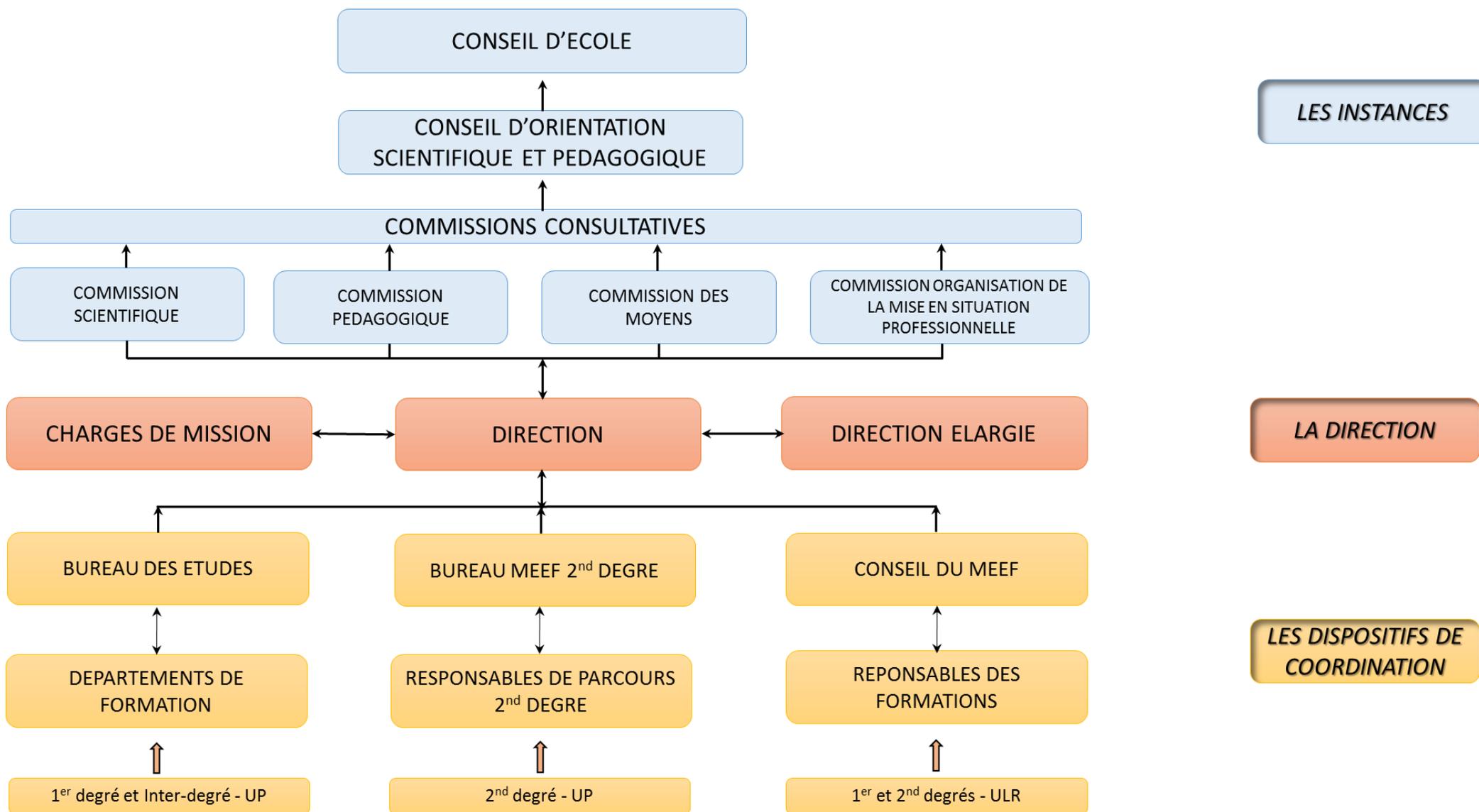
5.4) Vers une cartographie économique de la formation des enseignants

Nous avons souhaité (**Document 16**) nous inscrire dans l'expérimentation conduite par l'IGAENR auprès de quelques ESPE pour être accompagnés dans la formalisation de la prise en compte des coûts de la formation des enseignants et dans l'analyse des moyens alloués pour répondre à nos missions.

Cet accompagnement devrait permettre la mise en évidence de plusieurs indicateurs (soutenabilité de l'offre, taux d'encadrement, répartition des moyens en formation initiale et continue, moyens en terme de ressources humaines, ...). Cette cartographie économique constituera alors un véritable outil de pilotage en appui à la stratégie de formation de l'ESPE.

DOCUMENTS ANNEXES

Document 1 – Gouvernance de l'ESPE -----	p. 38
Document 2 – Direction de l'ESPE -----	p. 39
Document 3 – Instances de l'ESPE -----	p. 40
Document 4 – Coordination UP 1 ^{er} degré -----	p. 41
Document 5 – Coordination UP 2 nd degré -----	p. 42
Document 6 – Coordination ULR -----	p. 43
Document 7 – Contractualisation / Enjeux -----	p. 44
Document 8 – Contractualisation / Axes forts -----	p. 46
Document 9 – Préprofessionnalisation -----	p. 48
Document 10 – Formation continue -----	p. 52
Document 11 – Organigramme fonctionnel -----	p. 53
Document 12 – Potentiel recherche -----	p. 54
Document 13 – Cadres recherche -----	p. 56
Document 14 – Budgets de projet / Analyse -----	p. 69
Document 15 – Budgets de projet 2017-2018 -----	p. 70
Document 16 – Vers une cartographie économique -----	p. 71



LA DIRECTION

CHARGES DE MISSION

- Relations internationales
- Formation de formateurs
- Développement de la politique Numérique
- Coordination de la politique de recherche
- Développement de la pédagogie universitaire
- Référent laïcité
- Diffusion et valorisation des sciences

DIRECTION DE L'ESPE

Composition

- ✓ Le directeur de l'ESPE
- ✓ Le responsable administratif de l'ESPE
- ✓ Les directeurs des sites rattachés à l'UP
- ✓ La responsable de la cellule appui et pilotage
- ✓ La responsable du service scolarité
- ✓ La secrétaire de direction

Fréquence des réunions : 1 par semaine

DIRECTION ELARGIE DE L'ESPE

Composition

- ✓ La direction de l'ESPE
- ✓ Le responsable des MEEF sur l'ULR
- ✓ Le référent ESPE auprès du recteur
- ✓ Un représentant du CNED

Fréquence des réunions : tous les 2 mois

LES INSTANCES

CE et COSP Instances statutaires

Compositions définies par arrêté ESRS1319650A du 30 août 2013
Fréquence des réunions annuelles : CE (5) et COSP (5)

COMMISSIONS CONSULTATIVES Instances définies par les statuts de l'ESPE

Compositions

Commission pédagogique Commission scientifique

- 8 représentants de l'UP
- 4 représentants de l'ULR
- 4 représentants du Rectorat
- 2 représentants du CNED
- 3 membres du CE parmi les élus au CE
- 3 membres du COSP

3 pour chacune des commissions

Commission des moyens Commission d'organisation de la mise en situation professionnelle

- 4 représentants de l'UP
- 2 représentants de l'ULR
- 2 représentants du Rectorat
- 2 représentants du CNED
- 2 membres du CE parmi les élus au CE
- 2 membres du COSP

1 pour chacune des commissions

Fréquence des réunions annuelles

LES DISPOSITIFS DE COORDINATION 1^{er} degré et Inter-degré - UP

DEPARTEMENTS DE FORMATION

Départements disciplinaires

- Arts
- Documentation
- EPS
- Histoire-Géographie
- Lettres
- Langues vivantes
- Mathématiques
- Sciences
- Sciences humaines et sociales pour l'éducation

Départements transversaux

- Numérique éducatif
- Recherche
- Stages

Composition

Enseignants en poste à l'ESPE
Enseignants en services partagés à l'ESPE
Enseignants Formateurs académiques

*Fréquence des réunions annuelles :
3 journées banalisées*

BUREAU DES ETUDES

Composition

- ✓ Les responsables des mentions master MEEF
- ✓ Les responsables des départements de formation
- ✓ La responsable du service scolarité

Fréquence des réunions : tous les 2 mois

LES DISPOSITIFS DE COORDINATION
2nd degré - UP

LES EQUIPES PEDAGOGIQUES DU MEEF 2nd DEGRE

- Réunions spécifiques aux équipes pédagogiques par parcours MEEF
- Réunions communes entre responsables des parcours
- Réunions communes entre responsables des parcours et référents ESPE
- Réunions communes entre référents ESPE et Formateurs académiques

BUREAU MEEF 2nd degré

Composition

- ✓ Responsable de la mention MEEF 2nd degré
- ✓ Coordonnateur pédagogique de la mention MEEF 2nd degré
- ✓ Responsable de la scolarité de l'ESPE
- ✓ Assesseur pédagogie - UFR Sciences Fondamentales et Appliquées
- ✓ Assesseur pédagogie - UFR Sciences Humaines et Arts
- ✓ Assesseur pédagogie - UFR Lettres et Langues
- ✓ Assesseur pédagogie - Faculté des Sciences du Sport

Fréquence des réunions : tous les 2 mois

LES DISPOSITIFS DE COORDINATION
1^{er} et 2nd degrés - ULR

LES EQUIPES PEDAGOGIQUES DES MEEF

- Réunions spécifiques aux équipes pédagogiques par mention MEEF
- Réunions communes entre responsables des parcours MEEF 2nd degré
- Réunions communes entre responsables des parcours et référents ESPE
- Réunions communes entre référents ESPE et Formateurs académiques

Le Conseil du MEEF - ULR

Composition

- ✓ Vice-président CFVU
- ✓ Directeur – Faculté des Sciences et Technologie
- ✓ Directeur - Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines
- ✓ Responsables de scolarité des facultés
- ✓ Responsables des parcours MEEF
- ✓ Enseignants de chacun des parcours MEEF
- ✓ IA-IPR des discipline du second degré préparées à l'ULR
- ✓ DASEN de la Charente Maritime
- ✓ Directeur de l'ESPE

Fréquence des réunions annuelles : tous les 2 mois

Document 7 – Contractualisation / Enjeux



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de Poitiers

Contractualisation : Enjeux

Dossiers prioritaires

Novembre 2015

Réuni le 17 novembre 2015, le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'ESPE avait inscrit à son ordre du jour un débat sur les orientations stratégiques de l'Ecole, en vue de la préparation du prochain contrat quinquennal (qui débute en septembre 2018). Outre les travaux d'évaluation, de réflexion et de construction des maquettes, qui doivent être mis en œuvres par l'ensemble des acteurs, le COSP souhaite confier à ses 4 commissions un travail de réflexion sur plusieurs dossiers pour lesquels il lui semble exister des enjeux importants et prioritaires quant aux choix stratégiques de l'Ecole.

Le présent document a pour objet de rendre compte des questions relatives à ces enjeux, telles qu'elles sont apparues lors de la réunion du 17 novembre. Ces questions ne sont nullement exclusives d'autres questions qui pourront être soulevées à travers les autres instances représentatives de l'Ecole.

Deux autres réunions du COSP sont d'ores et déjà programmées pour faire le point puis le bilan sur le travail des commissions, le 14 mars et le 10 mai 2016.

1. Recherche en éducation

Le COSP a pris en compte l'importance et la diversité des activités de recherche telles qu'elles sont apparues lors des rencontres organisées par les ESPE de la COMUE. Il s'interroge cependant sur la pertinence de certains des objets exposés lors de ces rencontres, sur leur impact dans les dispositifs de formation, mais aussi sur leur cohérence dans les contextes locaux et national de la recherche dans les domaines concernés.

L'enjeu porte donc sur la définition d'une politique de recherche, qui puisse cibler des objets de recherche en prenant en compte à la fois (1) les compétences propres et la liberté des chercheurs, (2) la cohérence des activités de recherche au sein de l'ESPE dans la perspective d'une éventuelle reconnaissance institutionnelle, et (3) la pertinence de ces objets au regard de l'articulation recherche-formation (initiale et continue).

Il faut sans doute notamment, pour traiter cet enjeu, expliciter les modalités de l'articulation entre la politique de l'ESPE (ou des ESPE de la COMUE) et les politiques globales des universités de rattachement en matière de recherche, donc entre les activités propres des ESPE et celles des laboratoires dont une partie au moins des activités concerne – directement ou indirectement - des questions d'éducation.

2. Renforcement des équipes plurielles de formateurs

Il est admis qu'un des enjeux de la réussite des ESPE dans la mise en œuvre de leurs missions réside dans leur capacité à définir des modalités de collaboration efficace des différents types de formateurs qui participent à la formation des maîtres.

Cette question présente des dimensions multiples :

- Mise en œuvre d'interventions concertées de la part de formateurs relevant de différentes compétences (enseignants-chercheurs, formateurs de l'ESPE, formateurs académiques, tuteurs...), dans le cadre des formations offertes par l'ESPE et dans l'encadrement des stagiaires sur le terrain.
- Modalités de la concertation avec le rectorat sur la certification et le recrutement des formateurs académiques.
- Définition du rôle des tuteurs dans les formations MEEF, et notamment explicitation de la nature des compétences didactiques qu'on peut en attendre.

- Formation et éventuellement diplômation des formateurs académiques, notamment dans le domaine de la recherche et de la méthodologie de la recherche.
- Développement de la recherche en didactique des disciplines, en lien avec la politique de recherche de l'École et avec sa politique de développement du transfert recherche—formation-terrain.

3. Articulation formation disciplinaire – formation transversale

Si l'on s'accorde à considérer qu'il faut dépasser le débat sur la pondération de chacun de ces aspects de la formation des maîtres, et que l'enjeu principal porte sur leur articulation, les modalités de cette articulation ne font pas l'unanimité – c'est le moins qu'on puisse dire – et le fonctionnement des ESPE est sans aucun doute toujours fortement marqué par le souci de chaque partie de préserver son territoire, voire de l'accroître.

Une majorité (donc pas l'unanimité) des membres du COSP défend la position qu'il faut renforcer, dans les dispositifs de formation mis en place par l'ESPE, les formations visant le « comment on apprend ». Outre le renforcement des formations en didactique de la discipline, il peut s'agir de connaissances transversales qui permettent de mieux comprendre les processus d'apprentissage (sciences humaines) ou les pratiques pédagogiques qui transcendent les compétences disciplinaires (démarches de projet, différenciation pédagogique). Il peut s'agir aussi des démarches qui permettent à chacun de situer sa discipline dans un contexte plus global : histoire et épistémologie de la discipline, travail en équipe avec des étudiants/stagiaires d'autres disciplines (démarche anticipant les contraintes accrues du travail interdisciplinaire dans les établissements).

La prise de distance par l'étudiant/stagiaire par rapport à son environnement spécifique peut sans doute aussi passer par le développement des stages à l'étranger : ceux-ci devraient constituer un élément essentiel de la mise en perspective des choix faits par le système français d'éducation, à travers la comparaison des systèmes éducatifs, mais aussi la confrontation à des pratiques pédagogiques variées.

4. Formation continue

La principale préoccupation des membres du COSP est que soient mieux valorisées les compétences de l'ESPE (ou des ESPE dans le cadre de la COMUE), des universités de rattachement, et de tous les partenaires de l'ESPE : il s'agit en quelque sorte d'explicitier la nature et les spécificités de l'offre de formation que ces différents acteurs sont susceptibles de faire valoir auprès de l'employeur/financeur.

Deux dossiers doivent aussi être pris en compte pour établir une vision prospective en ce domaine :

- Le développement de la formation par le numérique, et donc de l'articulation entre formations en face à face et formations à distance.
- En articulation avec les points 1 et 2 ci-dessus, le développement de la formation et de la diplômation des « médiateurs » de l'articulation recherche – formation – pratiques de terrain : conseillers pédagogiques, formateurs académiques, inspecteurs...

5. Formation par le numérique

Au-delà des discours convenus sur le développement du numérique, le COSP considère qu'il faut maintenant travailler plus concrètement, au sein de l'ESPE, sur les modalités de la formation PAR le numérique. Faut-il préciser que la volonté ainsi exprimée correspond à une vision dans laquelle la formation des maîtres (initiale ou continue) ne peut être limitée au « tout numérique », mais pourrait être assurée EN PARTIE (ou AUSSI) par le numérique ? L'enjeu est donc surtout de chercher à expliciter quelles parties de la formation, et selon quelles modalités, pourraient être ainsi développées.

Document 8 – Contractualisation / Axes forts



Contractualisation : Réflexions et Enjeux Les préalables à la construction de l'offre Novembre 2016

Le contrat quinquennal 2018-2022 est un enjeu fort pour les deux universités de notre académie. C'est aussi pour l'ESPE, après seulement trois années d'existence, l'opportunité d'examiner tous les leviers qui conduiraient à repenser l'offre construite en 2013 pour mieux répondre aux différentes missions confiées aux ESPE par la loi « Refondation de l'école de la République ».

Les commissions consultatives mises en place à l'ESPE, comme les deux instances statutaires, sont les structures qui doivent mener une réflexion approfondie sur plusieurs aspects visant à rendre plus pertinente notre offre de formation. La composition de ces commissions et instances, qui comprend des représentants de l'ensemble des partenaires à l'origine de la création de l'ESPE, doit favoriser cette réflexion globale. L'élaboration de la nouvelle offre de formation, qui émanera des différentes équipes pédagogiques des mentions masters MEEF, devra s'appuyer sur les travaux de ces commissions consultatives par un travail conjoint.

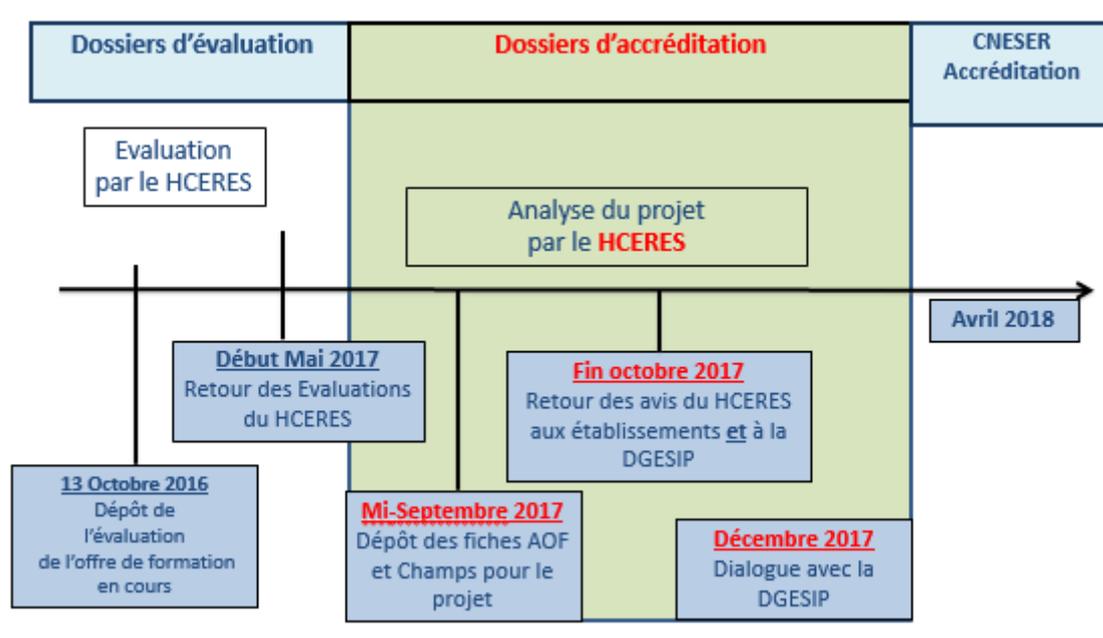
Le président du Conseil d'école, le président du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique et le directeur de l'ESPE ont souhaité fournir à chacune des commissions consultatives de l'ESPE les éléments ci-dessous.

Calendrier

Les universités de Poitiers et de La Rochelle appartiennent à la vague C pour la contractualisation avec le MENESR (nouveau contrat 2018-2022).

Cette évaluation par l'HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) comporte deux phases :

1. une phase de bilan et d'auto-évaluation des formations existantes (Dossiers d'évaluation)
2. une phase d'élaboration et de proposition d'une nouvelle offre (Dossiers d'accréditation)



MENESR - janvier 2017

Nous sommes actuellement en fin de première phase. Les dossiers d'autoévaluation des MEEF ont été adressés par l'UP le 13 octobre, un retour est attendu début mai 2017

Concernant les propositions de nouvelles offres et pour répondre au calendrier de l'HCERES, l'UP a mis en place le calendrier suivant. La remontée par les composantes des projets de l'offre de formation se fera sous la forme de **trois livrables** entre janvier 2017 et juin 2017 :

1. **fin janvier 2017** - Projet d'architecture de la nouvelle offre de formation avec indication de l'équipe pédagogique
2. **fin mars 2017** - Finalisation de l'architecture de la nouvelle offre de formation
3. **1^{er} juin 2017** - Remontée de fiches dédiées à l'architecture de l'offre de formation : description du projet de mention, description du contenu et de l'organisation de la formation, les modalités de pilotage, de l'articulation de la formation

Réflexion pour la construction de l'offre

En novembre 2015, le COSP avait transmis aux 4 commissions consultatives de l'ESPE un texte invitant à engager un travail de réflexion sur les enjeux et priorités quant aux choix stratégiques de l'ESPE en vue du prochain quadriennal.

Au regard des axes stratégiques que l'UP finalise pour ce contrat quinquennal, et en prenant en compte les priorités nationales affichées par le ministère concernant les ESPE, il est possible de préciser quelques axes forts qui doivent nourrir la construction de la nouvelle offre des MEEF :

- *l'insertion du numérique dans la pratique propre des formateurs de l'ESPE,*
- *l'ouverture plus grande des parcours du MEEF PIF (vers les collectivités et entreprises),*
- *l'adossement à la recherche qui doit se traduire par une insertion plus forte de thématiques des laboratoires partenaires (mémoires),*
- *la réelle pluralité des équipes de formation,*
- *l'orientation FTLV: une part plus active de l'ESPE dans la construction du PAF et l'intégration d'actions du PAF dans des filières de formation initiale.*

Propositions préalables à la construction de l'offre

Les attendus du dossier d'accréditation concernent la qualité de l'offre de formation de l'université et sa cohérence, la capacité de l'université à mettre en œuvre cette offre de formation dans une démarche d'amélioration continue sur les plans pédagogique, organisationnel et financier. Il n'est donc nullement question de construire un contenu précis de chaque mention. La procédure d'accréditation, ne vise en rien à examiner le détail des maquettes, mais à proposer une architecture de formation.

En amont du travail d'élaboration de l'architecture de formation, il convient de s'interroger sur les cinq axes forts précédemment définis, et d'apporter pour chacun de ces axes des propositions sur :

- *les moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif*
- *les moyens d'évaluation de sa mise en œuvre et les moyens d'évaluation de ses effets.*

Les commissions consultatives pourront mettre en place tout groupe de travail ou d'acteurs des équipes pédagogiques, qui pourrait contribuer à ces propositions.

Ces commissions consultatives fourniront courant janvier 2017 une série de propositions. Cette démarche est préalable à la construction même de l'offre puisqu'elle conditionne les contraintes de sa mise en œuvre.

Document 9 – Préprofessionnalisation

Préprofessionnalisation à l'UP

Structure générale de la licence

S6	UE1 disciplinaire 6 ECTS	UE2 disciplinaire 6 ECTS	UE3 disciplinaire 6 ECTS	UE4 PARCOURS <i>Liste à choix</i> 6 ECTS	UE5 disciplinaire 6 ECTS	
S5	UE disciplinaire 6 ECTS	UE disciplinaire 6 ECTS	UE disciplinaire 6 ECTS	UE4 PARCOURS <i>Liste à choix</i> 6 ECTS	UE5 disciplinaire 6 ECTS	
S4	UE1 disciplinaire 6 ECTS	UE2 disciplinaire 6 ECTS	UE3 disciplinaire 6 ECTS	UE4 – Options <i>Liste à choix</i> 6 ECTS	UE Transversale 3 ECTS	UE Transversale 3 ECTS
S3	UE 1 disciplinaire 6 ECTS	UE2 disciplinaire 6 ECTS	UE 3 disciplinaire 6 ECTS	UE4 – Options <i>Liste à choix</i> 6 ECTS	UE Transversale 3 ECTS	UE Transversale 3 ECTS
S2	UE1 disciplinaire 6 ECTS	UE2 disciplinaire 6 ECTS	UE3 disciplinaire 6 ECTS	UE4 – Options <i>Liste à choix</i> 6 ECTS	UE Transversale 3 ECTS	UE Transversale 3 ECTS
S1	Portail pluridisciplinaire : au moins deux mentions 4 UE de 6 ECTS				UE Transversale 3 ECTS	UE Transversale 3 ECTS

Eléments de cadrage

S6	UE4 PARCOURS <i>Liste à choix</i> 6 ECTS	Les parcours types débutent réellement en 3ème année de licence. Trois parcours-type sont proposés : - Parcours Approfondissement disciplinaire Majeure - Parcours bi-disciplinaire ❖ Parcours Préprofessionnalisation vers des métiers ciblés (Métiers de l'enseignement et autres)
S5	UE4 PARCOURS <i>Liste à choix</i> 6 ECTS	
S4	UE4 – Options <i>Liste à choix</i> 6 ECTS	Les options peuvent prendre la forme : - d'enseignements permettant à l'étudiant un approfondissement de sa discipline majeure - d'enseignements permettant à l'étudiant de suivre une 2ème discipline (mention) ❖ d'enseignements permettant à l'étudiant de s'orienter vers des métiers ciblés (Métiers de l'enseignement et autres) - d'enseignements permettant à l'étudiant d'intégrer une LP
S3	UE4 – Options <i>Liste à choix</i> 6 ECTS	

Préprofessionnalisation à l'UP

Organisation des enseignements

Organisation des enseignements transversaux

- **Au S3 et S4** : Chaque cours est porté par une composante, mais est ouvert à tous les étudiant(e)s de L2 des différentes options de préprofessionnalisation vers les métiers de l'enseignement.
- **Au S5 et S6** : Les thématiques sont imposées avec des mutualisations possibles
Ce choix de thématiques imposées permettra aux étudiants intégrant le M1 MEEF sans préprofessionnalisation préalable de se remettre à niveau grâce à ces enseignements déposés sur l'ENT.

Organisation de la partie disciplinaire 1^{er} degré

- **Volume horaire maximum du disciplinaire dans chaque composante**: de 30h à 40h à chacun des semestres (dépend de la ventilation, décidée par chaque composante, des 10h/an dédiées à la préparation/exploitation du stage)
- Au moins **30h de français** et **30h de mathématiques** (L2 et L3 confondues), comprenant **20h d'initiation à la démarche didactique** (10h au S5 et 10h au S6).
- **En complément du français et mathématiques**: 80h (maximum sur l'ensemble de la L2+L3) dédiées au disciplinaire qui s'articulent avec les parcours éducatifs (parcours éducatif santé, parcours citoyen, parcours artistique et culturel). Ces 3 parcours sont présents dans toutes les préprofessionnalisations offertes; chaque composante décide de l'organisation / l'articulation et de la répartition sur les 4 semestres.

Organisation des stages

- **Stage en S4** : c'est un stage d'Observation / découverte, qui sera effectué en binôme par deux étudiants.
- **Stage en S6** : c'est un stage en immersion avec, éventuellement, de la pratique encadrée.
- **Mise en stage** : une liste de lieux de stages sera proposée par l'ESPE, cette liste d'écoles et d'établissements sera établie par un groupe de travail impliquant rectorat et ESPE.

Modalités de Contrôle des Connaissances

- **Stages S4 & S6** : L'évaluation est commune pour le stage et l'enseignement transversal.
Pour l'évaluation du S4, il s'agira de préciser le contexte de l'observation, la présentation et l'organisation de la structure, le rôle et les missions des acteurs, ces précisions devant mettre en relation ces observations et les enseignements transversaux.
Pour l'évaluation du S6, l'étudiant choisit une action menée par le tuteur et montre en quoi elle manifeste une maîtrise (ou un début de maîtrise) d'un ou plusieurs compétences C1 à C14 du référentiel, en s'appuyant aussi sur les contenus des enseignements transversaux.
- **Enseignements transversaux S3 & S5**
Les évaluations seront organisées par chaque composante (UFR, ESPE) en charge de ces enseignements.
- **Disciplinaire** :
Pour le 1^{er} degré, les contenus dispensés en français et mathématiques et les évaluations de ces enseignements feront l'objet d'une coordination entre l'ESPE et les UFR.
Pour le 2nd degré, chacune des UFR concernées mettra en œuvre les modalités d'évaluation adaptées.

Préprofessionnalisation à l'ULR

Le cadrage de la licence est à l'ULR très comparable à celui défini à l'UP. Les enseignements de préprofessionnalisation prennent leur place au sein d'une UE "mineure" composée d'une liste à choix.

S6	3 UE disciplinaires « majeures » 3 x 6 ECTS	UE « mineure » <i>Liste à choix</i> 6 ECTS	UE Transversale 6 ECTS
S5	3 UE disciplinaires « majeures » 3 x 6 ECTS	UE « mineure » <i>Liste à choix</i> 6 ECTS	UE Transversale 6 ECTS
S4	3 UE disciplinaires « majeures » 3 x 6 ECTS	UE « mineure » <i>Liste à choix</i> 6 ECTS	UE Transversale 6 ECTS
S3	3 UE disciplinaires « majeures » 3 x 6 ECTS	UE « mineure » <i>Liste à choix</i> 6 ECTS	UE Transversale 6 ECTS
S2	3 UE disciplinaires « majeures » 3 x 6 ECTS	UE « mineure » <i>Liste à choix</i> 6 ECTS	UE Transversale 6 ECTS
S1	Parcours pluridisciplinaire ou d'orientation selon les UFR 4 UE de 6 ECTS		UE Transversale 6 ECTS

Pour les enseignements concernant le 1^{er} degré, chaque Licence peut proposer à son catalogue de "mineures" une préprofessionnalisation dès le semestre 2 de la licence. Ces enseignements, dont la maquette est fournie ci-dessous, sont donc communs au niveau de l'établissement.

Pour les enseignements concernant le 2nd degré, c'est au niveau des deux semestres de la L3 qu'apparaît la préprofessionnalisation sous forme de parcours de renforcements disciplinaires (renforcement en histoire (en géographie) pour la licence de géographie (d'histoire), de la même façon des renforcements complémentaires pour les licences Sciences de la vie et sciences de la terre).

Maquettes

	S2	UE Mineure «Enseignement général »	51h	CM	TD	TP	APP
L2		Connaissance du système éducatif		9			6
		Théorie des apprentissages		12			3
		Maitrise de la langue française écrite		9	12		
L2	S3	UE Mineure «Enseignement scientifique»	51h	CM	TD	TP	APP
		Sciences et technologie à l'école		9	9		3
		Culture numérique appliquée à l'enseignement				12	3
		Stage 1er degré / Stage FLS		6			9
L2	S4	UE Mineure «Enseignement littéraire »	51h	CM	TD	TP	APP
		Questionner le monde et représenter le temps et l'espace à l'école		9	9		3
		Maitrise de la langue française orale			6	6	3
		Stage 2nd degré / Stage FLS		6			9
L3	S5	UE Mineure Option «Enseignement 1»	51h	CM	TD	TP	APP
		Littérature de jeunesse			12		6
		Apprentissage de la lecture et l'écriture à l'école			12		
		Pratiques artistiques à l'école		12		6	3
	S6	UE Mineure Option «Enseignement 2»	50h	CM	TD	TP	APP
	Bases mathématiques pour l'enseignement à l'école			21		6	
	EPS à l'école			18		6	

Document 10 – Formation continue

Ci-dessous, propositions de formations soumises par les équipes pédagogiques des départements de l'ESPE en réponse au cahier des charges du plan académique de formation 2015-2016.

Département Français

- Articulation langue / lecture / écriture
- Littérature et cinéma d'animation au cycle 3
- Lire le théâtre au cycle 3
- Lecture et écriture au cycle 2
- Mettre en place un enseignement de l'oral à l'école
- Se former aux ateliers d'écriture
- Questions actuelles sur l'enseignement du français (école / collège) et l'institutionnalisation des savoirs
- Quelle grammaire pour le cycle 2 ? La construction des catégories grammaticales

Département Mathématiques

- 1^{er} degré, cycle 1 : « enseigner les nombres en maternelle : quoi de neuf ? ». Sur les trois départements 16, 79, 86.
- Liaison 1^{er}/2^d degré : « Nouveau cycle CM1/CM2/6 : quelle organisation de l'enseignement des mathématiques ? ». Sur le 79 et peut-être 16 et 86.

Département Histoire-géographie

- Risque, Territoire et Citoyenneté
- Enseigner les questions sensibles
- Intégrer les apports de la recherche historique dans la mise en œuvre du programme d'Histoire de l'école primaire
- Mettre en œuvre les programmes d'Histoire-Géographie entrant en vigueur à la rentrée scolaire 2015
- Préparer l'agrégation interne d'Histoire-Géographie

Département Arts

- Pratiques vocales
- Direction de chœur
- Travail autour de la mise en place de parcours artistiques et culturels des élèves

Département SHSE

- Décrochage / ruptures scolaires

Département Numérique éducatif

- Formation et Certification C2i2e : accès au Certificat Universitaire de 30h entièrement à distance à destination des enseignants et autres personnels de l'environnement éducatif des 1^{er} et 2nd degrés.
- Accompagner les étudiants, PES et tuteurs avec le portfolio numérique de l'ESPE : 1/2 journée par département pour les 1^{er} et 2nd degrés.

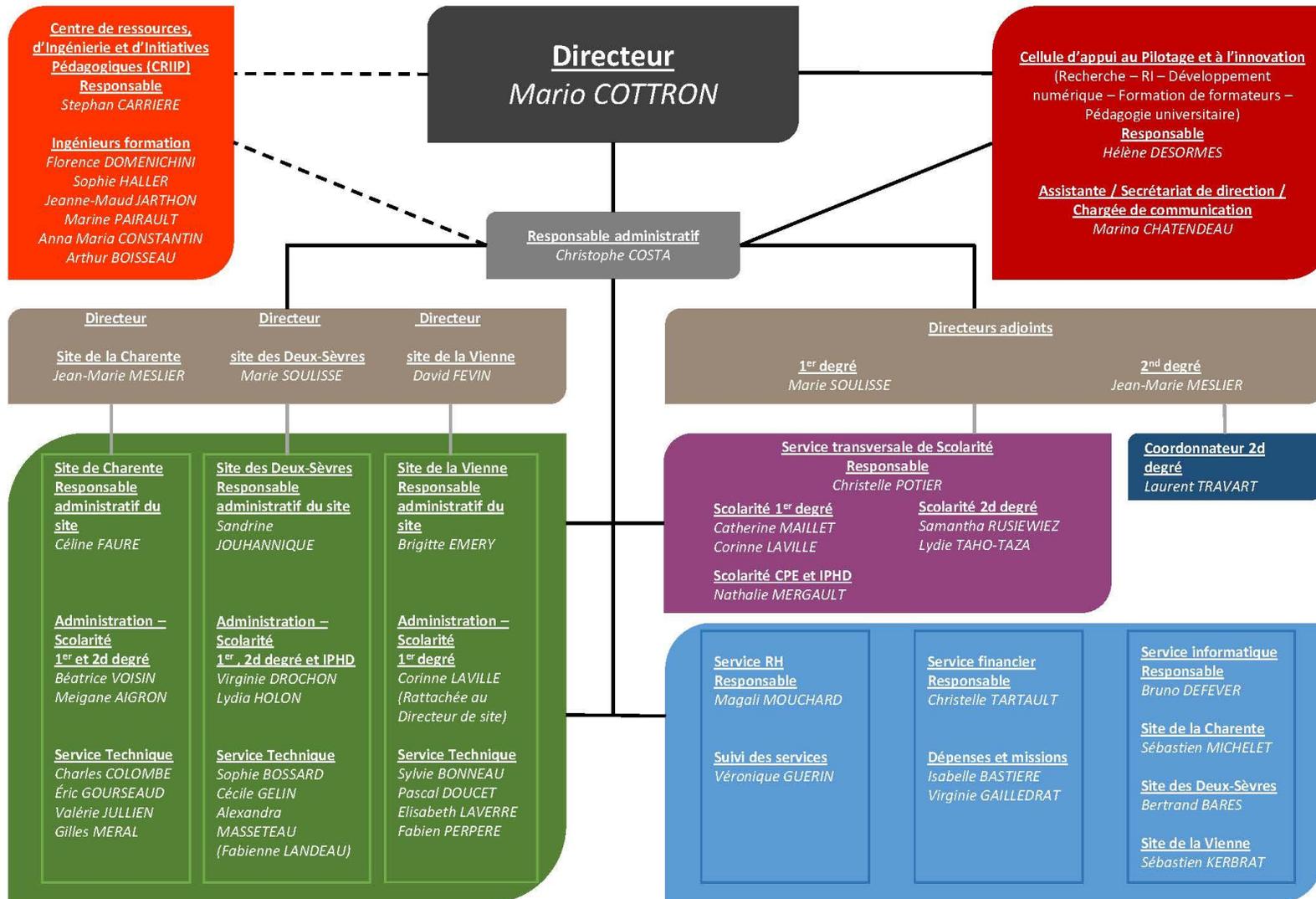
Département Documentation

- La recherche documentaire en cycle 3 : du CM2 à la 6^{ème}. Formation 1^{er} degré

Formation de formateurs

- Formation de tuteurs : mener un entretien de formation
- Mener une auto confrontation vidéo avec un stagiaire
- Initiation aux techniques d'aide à l'explicitation
- Approfondissement des techniques d'aide à l'explicitation
- Développement professionnel
- Se former à l'analyse de pratique
- Devenir tuteur, accompagner un stagiaire
- Animer un réseau de tuteurs
- Actualité de la didactique pour la formation
- Former des adultes : recherche-action-formation

Document 11 – Organigramme fonctionnel



Document 12 – Potentiel Recherche

A)- Présentation succincte des laboratoires d'adossement recherche des MEEF

• **Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage (CeRCA) - UMR 7295**

Cette unité mixte de recherche de l'université de Poitiers et de l'université François Rabelais de Tours est composée de six équipes de recherche structurées en trois pôles thématiques. Ce sont 48 enseignants chercheurs et 3 chercheurs qui sont rattachés à ce Centre, et 36 doctorants et post doctorants qui y effectuent leurs recherches.

Les collègues dont les recherches s'inscrivent dans le champ de l'éducation et/ou de la formation sont rattachés aux équipes suivantes :

- "Communication et Acquisition du Langage" :
2 DR CNRS, 6 enseignants-chercheurs (3 PR et 3 MCF), 1 ATER et 4 doctorants
- "Ecriture" :
1 CR CNRS HDR, 7 enseignants-chercheurs (7 MCF) et 4 doctorants
- "Cognition Sociale" :
4 enseignants-chercheurs (2 PR et 2 MCF) et 2 doctorants
- "Exercice, Sensorimotricité et Cognition" :
1 enseignant-chercheur (1 MCF) et 1 doctorant

Au global, le potentiel recherche de cette unité mixte dans le champ de l'éducation est de :

- 3 chercheurs CNRS (2 DR et 1 CR HDR)
- 18 enseignants-chercheurs (5 PR et 13 MCF) dont 3 MCF en poste à l'ESPE
- 1 ATER
- 11 doctorants

• **Groupes de recherches et d'études sociologiques de Centre Ouest (GRESO) - EA 3815**

Cette équipe d'accueil de l'université de Poitiers et de l'université de Limoges développe des recherches sociologiques sur les sociétés contemporaines autour de quatre axes scientifiques. Cette structure regroupe aujourd'hui 40 membres à titre principal, 6 membres associés, 18 docteurs et 25 doctorants répartis sur les sites de Poitiers et Limoges.

Les collègues dont les recherches s'inscrivent dans le champ de l'éducation et/ou de la formation sont tous rattachés à l'axe "Education, socialisation, trajectoires" :

- 8 enseignants-chercheurs (2 PR et 6 MCF) dont 4 MCF en poste à l'ESPE
- 7 doctorants

• **Formes et représentations en linguistique, littérature et dans les arts de l'image et de la scène (FORELLIS) - EA 3816**

Cette équipe d'accueil est organisée autour de deux pôles scientifiques et regroupe 80 enseignants chercheurs et 45 doctorants.

Les collègues dont les recherches s'inscrivent dans le champ de l'éducation et/ou de la formation sont rattachés à l'un ou l'autre de ces deux pôles scientifiques :

- "Pôle Linguistique" :
7 enseignants-chercheurs (1 PR et 6 MCF) et 5 doctorants
- "Pôle Littérature, Image et Scène" :
2 enseignants-chercheurs (2 MCF)

Au global, le potentiel recherche de cette équipe d'accueil dans le champ de l'éducation est de :

- 9 enseignants-chercheurs (1 PR et 8 MCF) dont 6 MCF en poste à l'ESPE
- 7 doctorants

MENESR - janvier 2017

- **Technologies numériques pour l'éducation (TECHNE) - EA 6316**

Cette équipe d'accueil est une équipe thématique pluridisciplinaire organisée autour de deux axes scientifiques qui contribuent à l'innovation et à la réussite éducative. Cette équipe regroupe 13 enseignants chercheurs et 3 doctorants ou post-doctorants.

L'ensemble des collègues rattachés à cette équipe effectue des recherches qui s'inscrivent dans le champ de l'éducation et/ou de la formation :

- 13 enseignants-chercheurs (1 PR et 12 MCF) dont 3 MCF en poste à l'ESPE
- 3 doctorants

- **Le laboratoire informatique, Image et Interaction (L3I) -EA 2118**

Cette équipe d'accueil de l'université de La Rochelle, qui s'intéresse à la gestion intelligente et interactive des contenus numériques, regroupe 34 enseignants chercheurs, 4 ATER et 33 doctorants et est organisée autour de trois équipes. L'équipe "dynamique des systèmes et adaptativité" contribue à des projets de réalisation d'un environnement de conception, de pilotage et d'exécution adaptative de scénarios pédagogiques (e-éducation). Mais il n'est pas possible de rattacher la totalité de l'activité scientifique des collègues qui participent à ces projets au champ de l'éducation et/ou de la formation.

B)- Potentiel de recherche en éducation/formation sur le périmètre académique

Au global, le potentiel recherche dans le champ de l'éducation et/ou de la formation pour l'ensemble des structures scientifiques de l'académie est ainsi représenté :

- **3 chercheurs CNRS (2 DR et 1 CR HDR)**
- **48 enseignants-chercheurs (9 PR et 39 MCF) dont 16 MCF en poste à l'ESPE**
- **1 ATER**
- **28 doctorants**

Document 13 – Cadrages Recherche

Etudiants et stagiaires des MEEF

Document de cadrage de l'UE Recherche Cadrage 2017-2018

1 - Cadre général de l'UE Recherche

Le cadre national de formation mentionne qu'il s'agit d'une formation par la Recherche et pour la Recherche, adossée au terrain : « *En relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles, le mémoire prend appui sur le stage de la formation en alternance et sur d'autres enseignements au sein de la formation* »¹. Les étudiant(e)s doivent produire un mémoire qui contribuera à leur professionnalisation en développant certaines des compétences du référentiel métier :

- la compétence C14, « S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement personnel » ;
- la compétence P2, « Maîtrise de la langue » ;
- la compétence 10, « Coopérer au sein d'une équipe ».

L'UE Recherche à l'ESPE de l'Académie de Poitiers recouvre les champs des SHSE (philosophie, psychologie, sociologie, sciences de l'éducation, sciences de l'information et de la communication) et des didactiques disciplinaires liées aux parcours du Master MEEF 2nd degré à la polyvalence du Master MEEF 1^{er} degré (ce dernier propose les disciplines suivantes : arts visuels, histoire, langues, littérature, mathématiques, musique, sciences du langage, sciences...). Pour le Master EE, les thématiques de recherche recouvrent essentiellement le champ des SHSE.

2 - Objectifs de l'UE Recherche

L'objectif des séminaires de recherche est de « *se familiariser avec les différents aspects de la démarche scientifique* »².

A partir des thématiques proposées par les porteurs de séminaire, l'étudiant(e) construira une problématique spécifique (questions / hypothèses), en s'appuyant sur des travaux scientifiques, qu'il/elle mettra à l'épreuve du terrain. L'enjeu de cette démarche est d'apprendre à rompre avec les certitudes qu'il/elle s'est forgé(e) lorsqu'il/elle était élève, à remettre en question les représentations

¹ « *Dans le cadre du stage de la formation en alternance du master « MEEF », chaque étudiant réalise un mémoire de master qui doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles. Le mémoire prend appui sur le stage de la formation en alternance et sur d'autres enseignements au sein de la formation* » (Article 19, In Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des Masters « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »).

² La formation s'appuie sur une activité d'initiation à la recherche, qui permet de se familiariser avec les différents aspects de la démarche scientifique. L'activité de recherche doit, au-delà du contenu disciplinaire, permettre l'acquisition de compétences en lien avec le métier d'enseignant(e) ou de personnel d'éducation, notamment par l'observation et l'analyse des pratiques professionnelles (Article 7, *Ibid*).

MENESR - janvier 2017

qu'il/elle a de sa future profession et à devenir un « *praticien réflexif* » (Schön ,1993) afin d'aborder le métier non par le biais de réponses prêtes à l'emploi mais par le questionnement, la « *tolérance à l'incertitude* » (Hensler, In Lessart, Paquay, Altet & Perrenoud, 2004). Il s'agit d'apprendre à aller ici au-delà des évidences du quotidien, à exercer une réflexivité sur l'enseignement et à questionner les évidences du sens commun.

Le mémoire de Master permet à l'étudiant(e) de se professionnaliser en mettant en œuvre une démarche de recherche à partir d'une question professionnelle identifiée par la Recherche. Il doit permettre à l'étudiant(e) de se doter d'outils méthodologiques et d'utiliser un cadre de référence scientifique approprié pour étudier cette question professionnelle.

Les futurs professionnel(le)s de l'éducation et de l'enseignement s'initieront ainsi à la rigueur de l'écriture scientifique tout en respectant des normes. Cette écriture permettra de développer des compétences réflexives et analytiques afin d'appréhender avec justesse les démarches et les enjeux scientifiques sous-tendant les enseignements et la manière dont ils peuvent être « appliqués », « scolarisés » ou « transposés » dans des champs professionnels. L'appui sur la Recherche et sur ce travail d'écriture scientifique différencie donc le mémoire d'un écrit tel que le rapport de stage ou d'écrits réflexifs collectés dans le cadre du portfolio.

3 - Encadrement des séminaires de recherche et du mémoire

L'encadrement du séminaire et du mémoire est assuré par un(e) enseignant(e)-chercheur(se) ou un(e) docteur(e). Le porteur du séminaire, spécialiste d'un domaine de recherche identifié, peut piloter une équipe comprenant des enseignant(e)s du 2nd degré, du 1^{er} degré et des doctorant(e)s. Ces personnes encadreront l'étudiant(e) dans le choix de son sujet, dans l'élaboration de sa problématique et de sa bibliographie, dans la construction d'outils d'enquête et d'analyse spécifiques, lors de son expérimentation et enfin pour la production du mémoire.

L'étudiant(e) PLC bénéficie également de l'accompagnement de son(sa) tuteur(trice) terrain et d'un référent ESPE qui intervient dans le cadre des heures de recherche appliquée.

4 - Organisation générale de l'UE Recherche

L'UE Recherche s'organise sous la forme de séminaires au cours desquels sera régulièrement présenté l'état d'avancement de chaque projet de mémoire. Un temps au moins équivalent de travail personnel (et collectif) est nécessaire pour mettre en œuvre la démarche de recherche de type mémoire et pour finaliser le projet élaboré.

Le sujet devra permettre aux étudiant(e)s, qu'ils(elles) soient admis(e) ou non au concours d'appuyer leur mémoire sur une pratique professionnelle dans le domaine de la formation ou/et de l'éducation.

Le travail écrit sera conçu sous forme d'améliorations successives. L'activité de lecture scientifique est capitale dans cette entreprise. Pour les futurs PLC, cette organisation se concevra dans le cadre des semestres 3 et 4 alors que pour les futurs PE et titulaires du Master EE elle se fera sur les 4 semestres du Master.

5 - Production écrite du mémoire

Cahier des charges : Le mémoire doit être écrit dans une langue correcte. La production peut être individuelle ou collective et doit reprendre les différentes étapes de ladite recherche, en particulier le processus de problématisation. Dans le cas d'un travail collectif, la rédaction du mémoire reste individuelle ainsi que la soutenance.

Mise en forme du mémoire :

- Les informations suivantes doivent figurer sur la page de couverture du mémoire : Nom et prénom de l'étudiant(e), année universitaire, mention de l'ESPE Académie de Poitiers/Université de Poitiers, titre du mémoire, nom du/de la directeur(trice) de mémoire

MENESR - janvier 2017

- Un sommaire est mis en position initiale et après la page de garde
- Un résumé du mémoire en français (au plus 400 signes), 3 à 5 mots-clés maximum
- Le corps du mémoire doit être paginé et doit être en police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5
- Les subdivisions du texte (parties et sous-parties) doivent utiliser le système de repérage suivant : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 1.2.1. ; 1.2.2., etc.
- Les annexes doivent être numérotées et titrées ; elles sont placées après la conclusion, la bibliographie et/ou la sitographie (ou webographie)
- Les citations, les références bibliographiques et les notes de bas de page doivent respecter les normes APA en vigueur
- La présentation de la bibliographie et de la sitographie doivent suivre les normes APA en vigueur.

6 - Remise du mémoire

Les étudiants déposeront un exemplaire numérique de leur mémoire sur une plate-forme dédiée de l'ESPE Académie de Poitiers en respectant les consignes fournies par les documentalistes de l'ESPE. Ils devront également déposer 2 exemplaires papier de leur mémoire de Master auprès du secrétariat pédagogique à la même date.

7 - Évaluation du mémoire

L'évaluation comprend la remise d'un mémoire de 25 à 30 pages (hors annexes) rendant compte du travail effectué et d'une soutenance orale de 15 minutes, suivie d'un entretien de 20 minutes avec les membres du jury.

Chaque mémoire donne lieu à une soutenance individuelle. Dans le cas d'un travail collectif, l'étudiant doit préciser sa place et son investissement dans le travail produit.

La présentation du mémoire doit : montrer l'ancrage du sujet dans la pratique enseignante, exposer la démarche et les difficultés rencontrées, avoir une conclusion, donner à voir un recul critique sur le travail réalisé et sur la place de ce travail dans la professionnalisation de l'étudiant.

Le jury de validation du mémoire se compose du directeur de mémoire, d'un enseignant-chercheur de l'ESPE ou d'une autre composante ou un autre enseignant ESPE ; il est important d'intégrer une troisième personne qui est un professionnel de terrain (un enseignant de premier degré exerçant si possible la fonction de *maître formateur* ou de *conseiller pédagogique* ou un *enseignant de second degré* ou un *conseiller principal d'éducation* exerçant si possible la fonction de *formateur académique* ou un *personnel de direction* ou un *membre des corps d'inspection*).

Le jury délibère pendant 15 minutes pour déterminer la note attribuée à l'étudiant(e) et il se prononce aussi sur la mise en ligne du mémoire.

La soutenance est publique si l'étudiant(e) donne son accord.

Bibliographie

Henssler, H. (2004). Pour une ouverture de la culture professionnelle aux savoirs de la recherche en éducation : quelles conditions aménager en formation initiale et continue ? In C. Lessard, M. Altet, L. Paquay & P. Perrenoud (Dir.), *Entre sens commun et sciences humaines. Quels savoirs pour enseigner ?* (pp. 179-199). Bruxelles : De Boeck. URL : <http://www.cairn.info/entre-sens-commun-et-sciences-humaines--9782804146528-p-179.htm>

Schön, D. (1993). *Le praticien réflexif. À la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*. Montréal : Éditions Logiques.

Organisation spécifique de l'UE Recherche - Master MEEF 1^{er} degré

Au semestre 1 (Master 1) :

Sur les 6 heures CM, est présentée la méthodologie générale rattachée au champ disciplinaire des différents porteurs des séminaires de recherche sur chaque site. A l'issue de ces 6 heures, chaque étudiant(e) choisit un champ ; il est suivi par un(e) directeur(trice) et participe à un séminaire. Les 10 heures de séminaire TP permettent d'avoir un approfondissement d'un de ces champs, avec l'identification d'une thématique de recherche et une mise en place d'une bibliographie prospective.

Les 4 heures de TP de recherche documentaire permettent à l'étudiant : (1) d'utiliser efficacement les outils de recherche universitaires ; (2) d'évaluer et de valider les sources et les références bibliographiques sélectionnées, et (3) de constituer une bibliographie selon la norme en vigueur dans la discipline considérée (norme APA notamment).

L'évaluation est sous la forme d'un dossier de 5 pages rendant compte du travail effectué dans le respect des normes bibliographiques disciplinaires en vigueur. La seconde session du semestre 1 au semestre 3 sera un devoir sur table de 2 heures.

Au semestre 2 (Master 1) :

Les 12 heures TP ont pour objet l'approfondissement de la thématique de recherche pour arriver à une problématique, avec la définition du protocole de recherche.

L'évaluation est sous la forme d'un dossier de l'ordre de 10 pages mettant à jour les acquis du semestre 1 et rendant compte du travail effectué au semestre 2, dans le respect des normes bibliographiques disciplinaires en vigueur.

Au semestre 3 (Master 2) :

Les 12 heures TP ont pour objet de mettre à jour les acquis mis en place lors du semestre 2 (état de la question, problématique) et la mise en œuvre du protocole de recherche. L'évaluation est sous la forme d'un dossier de l'ordre de 15 pages rendant compte du travail effectué dans le respect des normes bibliographiques disciplinaires en vigueur.

Au semestre 4 (Master 2) :

Les 12 heures TP ont pour objet de mettre à jour les acquis mis en place lors du semestre 3 (état de la question, problématique, mise en œuvre du protocole) et l'analyse des résultats du protocole de recherche, des éléments de discussion de ce dernier.

Il n'y a pas de seconde session pour l'évaluation du semestre 4.

Organisation spécifique de l'UE Recherche - Master MEEF 2nd degré

Aux semestres 1 et 2 (Master 1) :

Les UE 4 Recherche (20 heures) sont sous la responsabilité des enseignants de l'UFR du parcours. Elles permettent d'obtenir 3 ECTS et disposent d'un coefficient 1 dans le semestre.

Aux semestres 3 et 4 (Master 2) :

Les « UE 2 Recherche » (20 heures au semestre 3 et 15 heures au semestre 4) sont sous la responsabilité de l'ESPE. Elles permettent d'obtenir 12 ECTS (6 ECTS au semestre 3, 6 ECTS au semestre 4) et ont un coefficient 2 dans chaque semestre.

En début de semestre 3, les porteurs de séminaires proposent des thématiques, liées aux Sciences Humaines et Sociales pour l'Éducation (SHSE) et sont repérables dans des propositions soumises aux choix des étudiants. L'affectation est faite en fonction du nombre d'inscrits par séminaire (minimum 8 ; maximum 12). Le choix du sujet est arrêté entre l'étudiant (ou le groupe d'étudiant(e)s) et le/la responsable du séminaire. Les sujets sont contextualisés dans la discipline d'enseignement de l'étudiant(e).

Les enseignements de recherche documentaire (4 heures au semestre 3) sont assurés par les professeurs documentalistes de l'ESPE. Ils permettent d'apprendre à rechercher l'information pour aider à la rédaction d'un travail scientifique et à utiliser les ressources documentaires, les références bibliographiques relatives à cette démarche. En revanche, les séminaires de méthodologie (10 heures TP au semestre 3 – 8 heures TP au semestre 4) sont assurés par les porteurs (ou responsables) de séminaires. Ils offrent des apports scientifiques sur le thème choisi et sur la méthodologie de recherche, ainsi qu'un accompagnement sur les différentes phases de cette dernière : mise en place des groupes de travail, délimitation du sujet, définition de la problématique, présentation des méthodes de recherche, expérimentation/recueil et analyse des données, accompagnement pour écrire le mémoire (rigueur de l'écriture scientifique) et conseils pour la soutenance de ce travail. Pour finir, les référents-ESPE disciplinaires encadrent des cours de « recherche appliquée » (6 heures TP au semestre 3 – 7 heures TP au semestre 4) pour aider l'étudiant(e) dans la construction de sa recherche et sa mise en conformité avec le terrain de l'étude.

En fin de semestre 3, les étudiant(e)s doivent remettre un dossier (5 à 10 pages) présentant leur sujet de mémoire, le cadre théorique, le contexte et la problématique du travail de recherche et des éléments de bibliographie.

En fin de semestre 4, les étudiant(e)s rendent leur mémoire et le soutiennent aux dates indiquées. Il n'y a pas de session 2. Les étudiant(e)s en dispense d'assiduité sont tenus aux obligations communes ainsi qu'au calendrier commun.

Organisation spécifique de l'UE Recherche - Master MEEF Encadrement éducatif

A noter : s'agissant des enseignements de recherche documentaire et de la question des ECTS, le fonctionnement du master MEEF Encadrement éducatif est identique au master MEEF 2nd degré.

Au semestre 1 (Master 1) :

Les premières heures CM assurées par l'enseignant chercheur responsable de l'UE explicitent les exigences du travail scientifique attendu au cours du master, son articulation avec la préparation au concours et le métier de CPE puis présentent de manière synthétique les principales conditions (épistémologiques, méthodologiques, etc.) qui permettent de construire un objet de recherche. Une équipe de directeurs / directrices de mémoires (formateurs de l'ESPE, chercheurs au GRESCO ou au CERCA, etc.) réunie par le responsable de l'UE propose aux étudiants une série de thématiques de travail possibles pour l'année, au carrefour des questions liées au métier de CPE et des Sciences Humaines et Sociales pour l'Éducation (SHSE). Fin octobre, le responsable de l'UE s'assure que chaque étudiant a un directeur ou une directrice de mémoire et règle, le cas échéant, les derniers problèmes d'affectation, en concertation avec l'équipe et en respectant au mieux les vœux des étudiants.

Les 10 heures de TD « méthodologie de la recherche » permettent de travailler sur la transformation de thématiques générales initialement choisies par les étudiants en objets de recherche. L'enjeu de ce premier semestre est essentiellement celui de la déconstruction des lieux communs, de la problématisation et de l'initiation à différentes formes d'investigation (observation, entretiens, expérimentation, etc.)

L'évaluation se présente sous la forme d'un document de 5 pages environ, rendant compte des premières avancées et d'un début de construction de l'objet de recherche. Le travail est corrigé par le directeur ou la directrice de mémoire.

Au semestre 2 (Master 1) :

Les 14 heures d'enseignement permettent de poursuivre le travail collectif de construction des problématiques de recherche et constituent un cadre pour mutualiser les lectures et présenter oralement les avancées de chacun. L'objectif principal consiste à mettre au point un objet de recherche et à tester un dispositif d'enquête ou expérimental qui pourra être pleinement mis en œuvre dès l'entrée en M2.

L'évaluation se présente sous la forme d'un document de l'ordre d'une dizaine de pages et rend compte de la démarche poursuivie au cours des deux semestres, centrée sur l'explicitation, l'élaboration et l'opérationnalisation d'une question de recherche traitant de problèmes d'éducation. Le travail est corrigé par le directeur ou la directrice de mémoire.

Au semestre 3 (Master 2) :

Les 14 heures d'enseignement ont pour objet d'accompagner les étudiants dans l'amélioration de leur problématique de recherche suivant les indications qui leur ont été faites en fin de M1 et de (re)définir précisément un protocole d'enquête ou d'expérimentation pour mettre à l'épreuve cette problématique (terrain, dispositifs, population, outil, matériel, etc.). Au cours du semestre, l'objectif est d'avoir poursuivi un travail de terrain significatif (observations ethnographiques, entretiens, expérimentations, etc.) ayant permis de tester une première série d'hypothèses.

MENESR - janvier 2017

L'évaluation se présente sous la forme d'un document de l'ordre d'une quinzaine de pages resituant l'état de la question abordée, précisant une problématique définitive et les choix méthodologiques. Ce travail doit faire état de premiers résultats interprétés (issus des premières investigations) et rend compte de la démarche de recherche poursuivie depuis le M1. Le travail est corrigé par le directeur ou la directrice de mémoire.

Au semestre 4 (Master 2) :

Les 15 heures d'enseignement lors de cette dernière séquence ont principalement pour objet d'accompagner les étudiants dans la mise en œuvre systématique de leur protocole d'enquête ou d'expérimentation, dans leur travail d'interprétation des « données recueillies » et d'écriture scientifique.

En fin de semestre, les étudiant(e)s remettent leur mémoire puis le soutiennent aux dates indiquées. Ce document final présente l'ensemble de la démarche de recherche engagée tout au long du master et rend compte des différentes étapes et orientations poursuivies : construction d'un problème pouvant être mis à l'épreuve et mobilisant la littérature scientifique existante, exposition et réflexivité des choix méthodologiques, présentation et analyse des « données collectées », administration de la preuve.

Il n'y a pas de session 2. Les étudiant(e)s en dispense d'assiduité sont tenus aux obligations communes ainsi qu'au calendrier commun.

Document 13 – Cadrages Recherche

Stagiaires des parcours P4/P6

INITIATION A LA RECHERCHE EN EDUCATION

Cadrage 2017 - 2018

Note relative à la mise en œuvre du mémoire dans le cadre de la formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, (MENESR) 28/10/2015 : « pour les titulaires d'un master hors MEEF, on précisera que le mémoire demandé [...] est un élément essentiel d'individualisation de la formation. Si le fonctionnaire stagiaire le souhaite, le mémoire peut s'intégrer totalement dans les modalités et les attendus du mémoire de master MEEF. Dans tous les autres cas, il prend la forme d'un écrit scientifique réflexif. Il prend alors appui sur des compétences et connaissances acquises dans le cursus précédent [...] mais dans un cadre professionnel renouvelé. Il répond à des objectifs nouveaux et tend à valider des compétences nouvelles »

« Pour les dispensés de titre [...] la commission ajustera au cas par cas »

1. Contexte et orientation

Les stagiaires de ce parcours, titulaires d'un master (ou d'un titre équivalent ou supérieur) hors MEEF, doivent produire, comme tous les stagiaires, un « travail scientifique réflexif - TSR par la suite » (MENESR). Ce TSR a pour objectif de former les stagiaires à la recherche en éducation.

Les stagiaires pourront travailler dans le cadre d'une initiation à la recherche spécifique à leur parcours ou bien intégrer un séminaire existant en PE/PLC/PLP/EE si cela s'avère possible dans le cadre de l'alternance et si les effectifs de ces séminaires le permettent.

Les stagiaires travailleront à partir d'une problématique de recherche transversale reposant sur une situation pédagogique ou éducative.

2. Modalités de réalisation

- **Production attendue et évaluation**

Ce TSR donnera lieu à la production d'un écrit scientifique à de 30 pages minimum, soutenu en fin d'année devant un jury (cf. composition du jury).

Cet écrit rend compte du travail, de son élaboration à sa mise en œuvre. Il devra présenter : 1) un cadre théorique défini par une problématique et une bibliographie ; 2) la nature du TSR, ses objectifs, son sens et ses justifications au regard des programmes, du niveau de la classe, de son organisation pédagogique, de ses spécificités éventuelles, du contexte de l'école ; 3) les hypothèses sur lesquelles se fonde ce TSR, les sources (auteurs et textes de référence) susceptibles de l'étayer et de l'orienter ; 4) l'analyse du TSR : explicitation des écarts entre conception et mise en œuvre, vérification des hypothèses qui ont présidé à sa conception (confirmées ou infirmées) ; 5) la conclusion provisoire dégagée : les savoirs et compétences professionnels développés.

Le jury apprécie la pertinence et la qualité du travail fourni, le respect des attendus méthodologiques, le degré d'investissement du stagiaire dans le TSR, ses qualités de communication et d'expression écrites et orales.

- **Encadrement assuré par l'ESPE**

Cet écrit scientifique pourra permettre une collaboration avec les laboratoires, les équipes et/ou les projets de recherche locaux et identifiera les compétences du référentiel mobilisées. Il favorisera la collaboration entre stagiaires des différentes options du MEEF (PE/PLC/PLP/EE).

MENESR - janvier 2017

Il pourra, en fonction des ressources locales, porter sur un ou plusieurs thèmes et être piloté par un ou plusieurs enseignants-chercheurs. Dans tous les cas, le suivi sera assuré par un/une enseignant(e) spécialiste de la thématique proposée ; cet(te) enseignant(e) assurera les apports sur la méthodologie de l'écrit scientifique. Un TSR peut être rédigé à plusieurs (trois au maximum).

- Mise en forme du mémoire
- Les informations suivantes doivent figurer sur la page de couverture du mémoire : Nom et prénom de l'étudiant(e), année universitaire, mention de l'ESPE Académie de Poitiers/Université de Poitiers (+ logos institutionnels), titre du mémoire, nom du/de la directeur(trice) de mémoire
- Un sommaire est mis en position initiale et après la page de garde
- Un résumé du mémoire en français (au plus 400 signes), 3 à 5 mots-clés maximum
- Le corps du mémoire doit être paginé et doit être en police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5
- Les subdivisions du texte (parties et sous-parties) doivent utiliser le système de repérage suivant : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 1.2.1. ; 1.2.2., etc.
- Les annexes doivent être numérotées et titrées ; elles sont placées après la conclusion, la bibliographie et/ou la sitographie (ou webographie)
- Les citations, les références bibliographiques et les notes de bas de page doivent respecter les normes APA en vigueur
- La présentation de la bibliographie et de la sitographie doivent suivre les normes APA en vigueur.

3. Organisation

- Calendrier

Septembre : le/la stagiaire se voit présenter l'ensemble des séminaires recherche existants et l'écrit scientifique spécifique à son parcours : « initiation à la recherche en éducation ».

1) Si le/la stagiaire fait le choix d'intégrer le parcours spécifique P4/P6:

S3 : 10h00, conception, mise en place, suivi et accompagnement de l'écrit scientifique réflexif

S4 : 10h00, suivi et accompagnement de l'écrit scientifique réflexif

2) Si le/la stagiaire fait le choix d'intégrer un séminaire existant, il doit justifier son choix en soumettant un document au porteur du séminaire. En cas d'acceptation, les modalités d'intégration seront discutées avec le porteur du séminaire.

A la fin du **Semestre 3** : le stagiaire, quel que soit son choix, transmet **un écrit intermédiaire** à son directeur de TSR. Cet écrit intermédiaire rend compte de l'ébauche de la problématique du TSR et des éléments de bibliographie. Cet écrit intermédiaire permettra en outre de clarifier les objectifs et la nature du TSR.

- Date de remise

La date de remise de la version définitive du TSR est fixée selon le calendrier académique et sera précisée en début d'année par les porteurs des TSR : le 09/05 minuit sur l'ENT en version PDF (un seul fichier).

Le volume du dossier : 30 pages minimum (hors bibliographie et annexes).

Les travaux scientifiques réflexifs P4/P6 peuvent être réalisés individuellement ou collectivement (d'un à trois étudiants). Le cadrage tient compte de cette différence de réalisation.

4. Modalités de soutenance et d'évaluation

- Le jury

Le jury de soutenance se compose du directeur de mémoire, d'un enseignant-chercheur de l'ESPE ou d'une autre composante ou un autre enseignant ESPE ; il est important d'intégrer une troisième personne qui est un professionnel de terrain (un enseignant de premier degré exerçant si possible la fonction de *maître formateur* ou de *conseiller pédagogique* ou un *enseignant de second degré* ou un *conseiller principal d'éducation* exerçant si possible la fonction de *formateur académique* ou un *personnel de direction* ou un *membre des corps d'inspection*).

- Durée de l'oral

La durée de l'oral est fonction des conditions de réalisation du TSR :

1. Dans le cas d'un écrit collectif, l'oral est de 5mn par stagiaire, suivi de 20 mn de questions-réponses.
2. Dans le cas d'un écrit individuel, l'oral est de 10mn, suivi de 15 mn de question-réponses.

L'exposé doit permettre au jury de se faire une idée de la contribution de chaque participant à la réalisation de l'écrit scientifique réflexif

5. Barème

- **13 points pour l'écrit**

- Pertinence et clarté de la problématique de recherche (2 points)
- Qualité des apports théoriques et revues de travaux (3 points)
- Clarté de la démarche de recherche (2 points)
- Résultats et analyses (4 points)
- Qualité de l'écrit et respect du cahier de charges quant à la forme de l'écrit fourni (2 points)

- **7 points pour l'oral de soutenance**

- Mise en relief des travaux réalisés, l'exposé n'est pas une restitution à l'identique de la production écrite
- Capacité de synthèse, cohérence et registre de langage oral
- Qualité de la présentation (supports utilisés, respect et gestion du temps de présentation)
- Echange avec le jury, capacité à argumenter.
- Explicitation des apports du travail réalisé au développement professionnel

Document 13 – Cadrages Recherche

Stagiaires du parcours P5

PROJET COLLABORATIF

Cadrage 2017-2018

Note relative à la mise en œuvre du mémoire dans le cadre de la formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, (MENESR) 28/10/2015 : « pour les titulaires d'un master MEEF, le mémoire prend la forme d'un travail scientifique réflexif qui peut se situer dans le prolongement des travaux déjà effectués. Il pourra également être mis en lien avec un projet, de préférence collectif, ancré sur un établissement [...] Ce travail [...] visera une production diffusable (ressources pour l'enseignement, l'éducation ou la formation). »

1. Contexte et orientation

Les stagiaires de ce parcours doivent produire, comme tous les stagiaires, « un travail scientifique réflexif – TSR par la suite » (MENESR). Puisqu'ils sont titulaires d'un master MEEF et qu'ils ont donc déjà produit et soutenu un mémoire de master à caractère didactique, pédagogique et/ou éducatif, appuyé sur des expérimentations de stage et élaboré dans le cadre des séminaires M1 et M2 MEEF, il convient que ce travail ne soit pas la duplication du mémoire de master MEEF.

Dans une perspective complémentaire à celle du mémoire de master, dans la logique de formation, il s'agit, selon une méthodologie de recherche rigoureuse, de concevoir, de mettre en œuvre et d'analyser un dispositif, un outil et qui peut s'appuyer de façon privilégié sur les projets de recherche internes à l'ESPE. Il peut s'agir de poursuivre, d'approfondir le mémoire de recherche de M2 en mettant à profit un terrain de stage auquel le stagiaire n'avait pas accès l'année précédente.

2. Modalités de réalisation

- Production attendue et évaluation

Ce TSR donnera lieu à la production d'un écrit scientifique de 30 pages minimum, soutenu en fin d'année devant un jury (cf. composition du jury).

Cet écrit rend compte du travail, de son élaboration à sa mise en œuvre. Il s'appuie sur une problématique de recherche transversale, une analyse du contexte qui le motive et lui donne sens. Il présente les ressources mobilisées, utilise les sources de référence (bibliographie, sitographie). Il précise les apports de ce TSR à la fois pour le stagiaire, en termes de formation, et pour l'institution. Il met en lumière sa dimension collaborative.

Le jury apprécie la pertinence et la qualité du travail fourni, le respect des attendus méthodologiques, le degré d'investissement du stagiaire dans le TSR, sa capacité à prendre en charge sa dimension collaborative, ses qualités de communication et d'expression écrites et orales.

- Encadrement assuré par l'ESPE

Ce travail favorisera la collaboration d'une part entre stagiaires des différentes options du MEEF (PE/PLC/PLP/CPE), d'autre part avec des projets locaux : projets de recherche de l'université de Poitiers (projets internes à l'ESPE, laboratoires, équipes), projets d'établissements, projets des collectivités ou associations locales.

Il pourra, en fonction des ressources locales, porter sur un ou plusieurs thèmes et être piloté par un ou plusieurs enseignants chercheurs de l'UP spécialiste de la question abordée. Ces derniers assureront

MENESR - janvier 2017

des apports sur la méthodologie de l'écrit scientifique. Un TSR peut être rédigé à plusieurs (trois au maximum).

- Mise en forme du mémoire :
 - Les informations suivantes doivent figurer sur la page de couverture du mémoire : Nom et prénom de l'étudiant(e), année universitaire, mention de l'ESPE Académie de Poitiers/Université de Poitiers (+ logos institutionnels), titre du mémoire, nom du/de la directeur(trice) de mémoire
 - Un sommaire est mis en position initiale et après la page de garde
 - Un résumé du mémoire en français (au plus 400 signes), 3 à 5 mots-clés maximum
 - Le corps du mémoire doit être paginé et doit être en police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5
 - Les subdivisions du texte (parties et sous-parties) doivent utiliser le système de repérage suivant : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 1.2.1. ; 1.2.2., etc.
 - Les annexes doivent être numérotées et titrées ; elles sont placées après la conclusion, la bibliographie et/ou la sitographie (ou webographie)
 - Les citations, les références bibliographiques et les notes de bas de page doivent respecter les normes APA en vigueur
 - La présentation de la bibliographie et de la sitographie doivent suivre les normes APA en vigueur.

3. Organisation

- Calendrier

S3 : 6h00, conception et mise en place de l'écrit scientifique réflexif

S4 : 6h00, suivi et accompagnement de l'écrit scientifique réflexif

A la fin du **Semestre 3** : le stagiaire remet **un écrit intermédiaire** à son directeur de TSR. Cet écrit intermédiaire rend compte de l'ébauche de la problématique du TSR et des éléments de bibliographie. Il permettra en outre de clarifier les objectifs et la nature du TSR.

- Date de remise

La date de remise de la version définitive du TSR est fixée selon le calendrier académique et sera précisée en début d'année par les porteurs des TSR : par exemple, le 09/05 minuit sur l'ENT en version PDF (un seul fichier).

Le volume du dossier : 30 pages minimum (hors bibliographie et annexes).

Les TSR P5 peuvent être réalisés individuellement ou collectivement (d'un à trois étudiants). Le cadrage tient compte de cette différence de réalisation.

4. Modalités de soutenance et d'évaluation

- Le jury

Le jury de soutenance se compose du directeur de mémoire, d'un enseignant-chercheur de l'ESPE ou d'une autre composante ou un autre enseignant ESPE ; il est important d'intégrer une troisième personne qui est un professionnel de terrain (un enseignant de premier degré exerçant si possible la fonction de *maître formateur* ou de *conseiller pédagogique* ou un *enseignant de second degré* ou un *conseiller principal d'éducation* exerçant si possible la fonction de *formateur académique* ou un *personnel de direction* ou un *membre des corps d'inspection*).

L'oral de soutenance peut se faire individuellement (pour un écrit réalisé seul) ou collectivement (pour un écrit à plusieurs), devant un jury.

- Durée de l'oral

La durée de l'oral est fonction des conditions de réalisation du TSR :

3. Dans le cas d'un écrit collectif, l'oral est de 5mn par stagiaire, suivi de 20 mn de questions-réponses.
4. Dans le cas d'un écrit individuel, l'oral est de 10mn, suivi de 15 mn de question-réponses.

L'exposé doit permettre au jury de se faire une idée de la contribution de chaque participant à la réalisation du TSR.

5. Barème

• **13 points pour l'écrit**

- Pertinence et clarté de la problématique de recherche (2 points)
- Qualité des apports théoriques et revues de travaux (3 points)
- Clarté de la démarche de recherche (2 points)
- Résultats et analyses (4 points)
- Qualité de l'écrit et respect du cahier de charges quant à la forme de l'écrit fourni (2 points)

• **7 points pour l'oral de soutenance**

- Mise en relief des travaux réalisés, l'exposé n'est pas une restitution à l'identique de la production écrite
- Capacité de synthèse, cohérence et registre de langage oral
- Qualité de la présentation (supports utilisés, respect et gestion du temps de présentation)
- Echange avec le jury, capacité à argumenter.
- Explication des apports du travail réalisé au développement professionnel

Document 14 – Budget de projet / Analyse

Evolution des budgets de projet

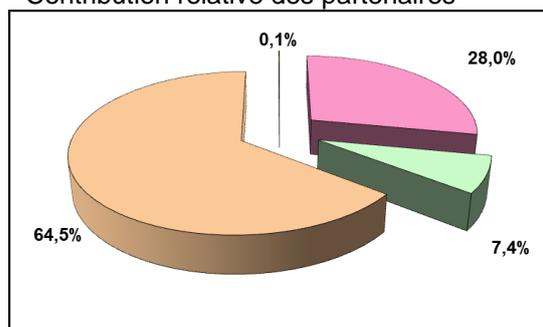
Budget de projet 2014-2015	Masse salariale		Crédits		Contribution au projet	Part du partenaire
	coût	Part	coût	Part		
(UP) - Université de Poitiers	8 663 414 €	91%	810 802 €	9%	9 474 216 €	30,3%
(ULR) - Université de La Rochelle	2 110 420 €	94%	125 131 €	6%	2 235 551 €	7,2%
(Rect) - Rectorat	18 789 679 €	97%	515 632 €	3%	19 305 311 €	61,7%
CNED	240 240 €	96%	10 400 €	4%	250 640 €	0,8%
Total Budget de projet	29 803 753 €	95%	1 461 964 €	5%	31 265 718 €	100,0%

Budget de projet 2015-2016	Masse salariale		Crédits		Contribution au projet	Part du partenaire
	coût	Part	coût	Part		
(UP) - Université de Poitiers	8 886 978 €	92%	782 291 €	8%	9 669 269 €	30,0%
(ULR) - Université de La Rochelle	2 326 459 €	94%	151 312 €	6%	2 477 771 €	7,7%
(Rect) - Rectorat	19 378 557 €	98%	431 392 €	2%	19 809 949 €	61,5%
CNED	240 240 €	96%	10 400 €	4%	250 640 €	0,8%
Total Budget de projet	30 832 234 €	96%	1 375 395 €	4%	32 207 629 €	100,0%

Budget de projet 2016-2017	Masse salariale		Crédits		Contribution au projet	Part du partenaire
	coût	Part	coût	Part		
(UP) - Université de Poitiers	8 769 863 €	92%	738 714 €	8%	9 508 577 €	28,0%
(ULR) - Université de La Rochelle	2 346 292 €	94%	151 429 €	6%	2 497 721 €	7,4%
(Rect) - Rectorat	21 004 838 €	96%	864 552 €	4%	21 869 390 €	64,5%
CNED	16 224 €	61%	10 400 €	39%	26 624 €	0,1%
Total Budget de projet	32 137 217 €	95%	1 765 094 €	5%	33 902 311 €	100,0%

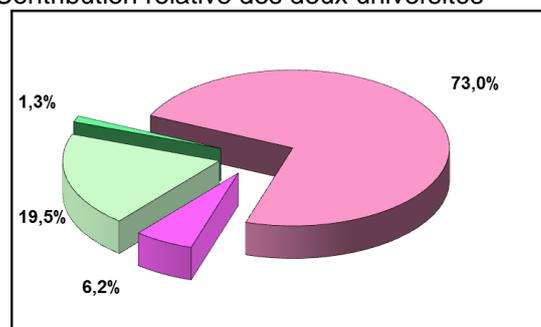
Analyse du budget de projet 2016-2017

Contribution relative des partenaires



UP - ULR - Rect - CNED

Contribution relative des deux universités



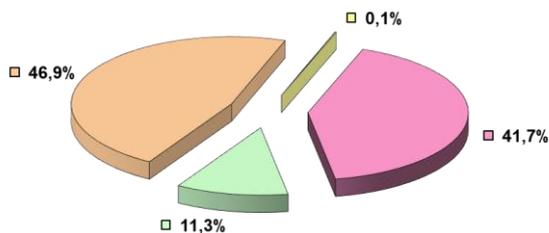
UP (MS - Crédits) ULR (MS - Crédits)

Document 15 – Budget de projet 2017-2018

Synthèse des contributions au projet

Budget de projet 2017-2018	Masse salariale		Crédits		Contribution au projet	Part du partenaire
	coût	Part	coût	Part		
(UP) - Université de Poitiers	8 807 562 €	92%	782 382 €	8%	9 589 944 €	41,7%
(ULR) - Université de La Rochelle	2 442 170 €	94%	154 213 €	6%	2 596 383 €	11,3%
(Rect) - Rectorat	10 766 291 €	100%	10 920 €	0%	10 777 211 €	46,9%
CNED	0 €	0%	30 701 €	100%	30 701 €	0,1%
Total projet	22 016 023 €	96%	978 216 €	4%	22 994 239 €	100,0%

Contribution relative des partenaires

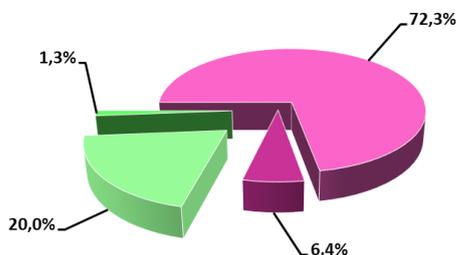


Ces contributions intègrent masse salariale et crédits (fonctionnement et investissement).

Les contributions de l'UP et du rectorat, d'un ordre de grandeur comparable, représentent près de 90% des contributions au projet ESPE.

La contribution du CNED traduit l'expérimentation mise en place pour une mise à niveau en mathématiques des étudiants de MEEF 1^{er} degré.

Contribution relative des deux universités



Les contributions sont fournies en masse salariale et en crédits.

Les parts relatives des contributions des deux universités (78,7% et 21,3%) sont dans un rapport assez comparable au rapport entre les étudiants et stagiaires formés dans ces deux établissements (les effectifs formés représentant 76% à l'UP et 24% à l'ULR).

Document 16 – Vers une cartographie économique



Présidence – Cabinet
N/réf: 18.23 YJ/MR
Tél. : 33 (0)5 49 45 30 33
Fax : 33 (0)5 49 45 30 50

Poitiers, le 14 mai 2018

Yves JEAN,
Président de l'Université de
Poitiers

A

Jean-Richard CYTERMANN
Inspecteur général de
l'administration, de l'éducation
nationale et de la recherche

Et

Pascal AIME
Inspecteur général de
l'administration, de l'éducation
nationale et de la recherche

Messieurs les inspecteurs généraux

La formation des enseignants constitue un enjeu essentiel pour les acteurs impliqués, les acteurs académiques qui contribuent à la professionnalisation en formation initiale comme en formation continue, les acteurs universitaires qui portent les masters préparant les futurs enseignants et développent recherches et innovation dans le domaine de l'éducation et de la formation.

L'ESPE de l'académie de Poitiers, école intégrée à l'université de Poitiers, a pour partenaires les UFR de cette université, l'université de La Rochelle, le CNED et l'académie de Poitiers. La contribution des différents acteurs associés aux missions confiées à l'ESPE est difficile à quantifier et le budget de projet établi chaque année par cette composante se limite à un constat des principales contributions mais ne permet pas une réelle analyse de la répartition des moyens par secteur d'activités de formation et ne constitue pas un outil de pilotage.

Nous souhaitons, au regard du récent rapport de l'IGAENR sur la cartographie économique de l'activité de formation des enseignants et des ESPE, participer à l'expérimentation déjà menée auprès des ESPE de Bordeaux, Lyon et Nancy. Cet accompagnement de l'inspection générale nous permettrait de mieux formaliser la prise en compte de la contribution respective de chacun des acteurs, d'analyser les moyens alloués pour chacune des missions de formation, de mettre en évidence des indicateurs utiles à l'évaluation de la soutenabilité de l'offre de formation des enseignants et plus globalement à l'analyse stratégique de l'offre de formation au sein de l'académie et aux priorités à privilégier.

Je vous prie, Messieurs les inspecteurs généraux, de recevoir mes salutations les meilleures.

Yves JEAN

15, rue de l'Hôtel - Dieu Hôtel - Pinet E5 - TSA 71117 86073 POITIERS Cedex 9 - FRANCE | T : 33 05 49 45 30 01 | F : 33 05 49 45 30 50

www.univ-poitiers.fr